

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-quatrième séance – Mardi 16 avril 2019, à 20 h 35

**Présidence de M. Eric Bertinat, président**

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Taimoor Aliassi*, *M. Omar Azzabi*, *M. Stéphane Guex*, *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, *M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel*, *M. Laurent Leisi*, *M<sup>me</sup> Sara Petraglio* et *M<sup>me</sup> Albane Schlechten*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 4 avril 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 16 avril et mercredi 17 avril 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Interpellation orale: déménagement de la poste de la place des Charmilles à Planète Charmilles

### 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

### 4. Interpellation orale du 1<sup>er</sup> avril 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Uzma Khamis Vannini, Pierre Gauthier, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Didier Lyon, Maria Pérez, Sophie Courvoisier, Hanumsha Qerkini, François Mireval, Maria Vittoria Romano et Eric Bertinat: «Quand donc la Poste déménage-t-elle à Planète Charmilles?» (IO-300)<sup>1</sup>.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). Je pense que cette interpellation concerne l'ensemble du Conseil administratif, puisque les décisions sont prises à la majorité de ses représentants. Dernièrement, nous avons déposé les motions M-1402 et M-1413 demandant le déménagement du bureau de poste de la place des Charmilles au centre commercial de Planète Charmilles. Il y a un mois, ce Conseil votait la pétition P-392, qui demandait exactement la même chose. Aujourd'hui pourtant, rien ne semble encore avoir été mis en place: M. Pagani nous répond à côté de la plaque et on nous laisse entendre que des négociations avec la Poste auraient soi-disant eu lieu, ce qui d'après nos informations n'est

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6367.

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

pas correct. C'est pourquoi, par le biais de cette interpellation, le Conseil municipal demande une nouvelle fois au Conseil administratif d'aller de l'avant, selon la volonté exprimée par 64 conseillers municipaux qui y siègent.

Pourquoi demandons-nous ce déménagement? Pour que les personnes à mobilité réduite, qui ont beaucoup de peine à accéder au bureau de poste vétuste de la place des Charmilles, puissent bénéficier de la modernité d'un centre commercial entièrement équipé, doté de places de parking pour handicapés et avec toutes les commodités à portée de main, car ces personnes en ont besoin. Conformément à notre Constitution, nous sommes dans le devoir de leur fournir une prestation la plus accessible possible, ce qui n'est pas le cas actuellement. De son côté, M. Pagani nous a indiqué à plusieurs reprises être en discussion avec la Poste et, ce faisant, nous a un peu baladés. En réalité, il n'y a pas de discussion en cours en ce moment. La seule information dont nous avons connaissance concerne un courrier adressé à la Poste pour une convocation fixée au 24 mai, mais dont elle ignore la raison. Les choses ne vont donc absolument pas de l'avant et de fausses informations circulent, selon lesquelles le bureau de poste de la rue du Beulet allait fermer, ce qui n'est pas vrai.

Aujourd'hui, nous aimerions savoir ce qu'il en est réellement et si le Conseil administratif écoute ce Conseil municipal, c'est-à-dire les personnes qui votent pour ou contre lui, présentes ici ce soir dans l'attente d'une réponse. Allez-vous enfin accéder aux demandes d'une pétition qui a récolté quasiment 5000 signatures en dix jours? Nous demandons que des textes votés à l'unanimité soient pris en compte; allez-vous donc enfin nous écouter ou jusqu'où devons-nous aller pour que vous fassiez droit à notre requête? L'office de poste de la place des Charmilles doit déménager dans un endroit plus accessible, plus moderne et aux heures d'ouverture plus étendues. Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, écoutez ce que les gens vous demandent, il me semble que c'est pour cela que vous avez été élus. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je rappelle aux personnes présentes, qui ne sont certainement pas rodées au règlement du Conseil municipal, qu'elles ne peuvent pas manifester. Vos applaudissements sont évidemment très sympathiques, on les a entendus, mais dorénavant nous vous prions de rester tranquilles et silencieux pour écouter le prochain intervenant, à savoir M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en temps normal cette interpellation n'aurait pas dû avoir lieu. La problématique a été largement débattue dans cette enceinte par la voie de quelques motions

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

et questions orales, avant que l'idée de déplacer ce bureau de poste dans le centre commercial de Planète Charmilles soit finalement soutenue à l'unanimité de ce Conseil. Lors de ces séances, les arguments avancés par le Conseil administratif, en l'occurrence par M. Pagani, ont été battus en brèche. Si je me souviens bien, M. Pagani avait donc indiqué prendre acte du message du Conseil municipal et s'y plier – il ne l'a peut-être pas dit littéralement, mais c'était dans cet esprit-là. Cela étant, force est de constater que rien ne s'est passé depuis. De deux choses l'une, soit ce délibératif est habilité à s'exprimer sur ce type de dossier, soit ce Conseil administratif ne respecte aucunement sa parole et se moque une fois de plus de ce Conseil municipal, de ses souhaits, de ce qu'il pense bénéfique pour les habitants du quartier ainsi que des recommandations qui lui sont faites à l'unanimité de ses membres – ce n'était même pas un vote divisé!

Il ne faut pas se tromper de combat, cependant je pense que M. Pagani se trompe de combat, vous transmettez, Monsieur le président. Si on veut défendre les bureaux de poste, il faut faire en sorte qu'ils puissent vivre et que l'activité subsiste. Ce n'est pas en étant passéiste et en ignorant les desiderata de la Poste que la situation s'améliorera. La Poste ne déménage pas l'office des Charmilles pour le plaisir de le faire, mais parce qu'elle pense que ça dynamisera son activité. Si le nouvel office de poste devait se situer à 5 km de la place des Charmilles, nous n'aurions évidemment pas le même discours. Dans ce cas précis, il se trouve à environ 80 m, voire 100 m, de son emplacement actuel. Il me semble donc que ce changement reste acceptable pour les habitants du quartier. Pour une partie d'entre eux, ce nouveau bureau de poste sera un peu plus éloigné qu'auparavant, alors qu'il sera un peu plus proche pour d'autres.

Je vous rappelle qu'à l'époque un bureau de poste se trouvait en face de l'emplacement actuel, au-dessus de l'ancienne station-service remplacée ensuite par un café-bar, où se trouve désormais un magasin de motos. En déplaçant l'office de poste de la place des Charmilles dans Planète Charmilles, nous restons donc dans un rayon d'activité tout à fait raisonnable. Malgré des débuts difficiles suite à sa construction à la fin des années 1990, le centre a finalement réussi à s'implanter dans le quartier quelques années après et à attirer une clientèle. Toutefois, il souffre aujourd'hui de la concurrence due au nombre de centres commerciaux existants à Genève, sans parler de ceux qui continuent d'être créés à la lisière de la ville, derrière la frontière de notre canton. Transférer la poste des Charmilles dans Planète Charmilles permettra ainsi de dynamiser le centre grâce à la fréquentation des clients de la nouvelle poste, qui pourront aussi profiter de faire plusieurs courses dans un même endroit et bénéficier d'horaires d'ouverture plus larges, comme c'est d'ailleurs le cas au centre commercial de Balexert, car il faut tout de même reconnaître que c'est pratique. Le service rendu à la population sera exactement le même que celui rendu jusqu'ici dans le bureau de poste situé en haut de la rue des Charmilles.

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

Mesdames et Messieurs, il est temps que ce Conseil administratif fasse preuve de transparence, même si personnellement je crois que c'est peine perdue. Quand je vois ce qui se passe, je n'ai plus d'espoir qu'il respecte les décisions du Conseil municipal et surtout les citoyens, qui sont nos électeurs et payent des impôts. J'ai dit!

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Aujourd'hui, il me semble important que les positions que l'on vient d'entendre soient partagées par une voix de gauche. Dans un premier temps, j'ai écouté le Conseil administratif, qui se bat pour la défense et l'ouverture d'offices de poste de proximité. C'est un combat tout à fait louable que je partage avec M. Pagani. Cependant, dans ce cas précis, tout le quartier Charmilles-Europe est pris en otage. Pour le bien-être de ce quartier, il faut désormais que M. Pagani écoute le Conseil municipal et les habitants, qui ont besoin qu'un nouveau souffle soit donné à leur environnement de vie, qui a récemment souffert et demande simplement à être redynamisé.

Parmi les arguments avancés au cours de précédents débats en défaveur de ce transfert, il a été dit qu'il fallait privilégier les petits magasins de proximité face à la plaie que représentent les centres commerciaux, ce qui est parfaitement juste. Cela étant, en tant qu'habitante de Charmilles-Europe, je peux vous dire que ce centre commercial est la seule chose que nous avons à notre disposition, il est l'un des poumons malheureux du quartier, autrement dit la place du village. La manière dont ce quartier a été construit est une sorte d'aberration urbanistique, qui j'espère n'aurait plus lieu aujourd'hui. Dans l'état, ce centre commercial constitue cependant un lieu de rencontre entre voisins et autres habitants du quartier.

M. Sormanni et M<sup>me</sup> Richard ont indiqué tout à l'heure que pour rejoindre la poste des Charmilles dans son emplacement actuel, les voitures sont obligées de se garer en double file et bloquent ainsi la circulation des bus, les espaces étant petits et pas pratiques. Le déménagement suggéré implique un transfert d'une centaine de mètres, ce qui reste un périmètre tout à fait acceptable et permet d'augmenter l'attractivité du centre commercial dans un même élan. Je ne parle pas de rentabilité pour les commerçants installés dans le centre, mais des bénéfices pour la circulation du quartier, qui du point de vue urbanistique est aujourd'hui totalement renfermé sur lui-même. Cette nouvelle poste favoriserait donc la venue de personnes supplémentaires, qui passeront dans les environs et s'y attarderont tout en générant peut-être de nouveaux échanges dans un environnement qui a besoin de reprendre vie grâce à de nouvelles synergies. Je vous rappelle qu'un drame a récemment eu lieu aux Charmilles, une personne est décédée dans un sous-sol. Depuis, certaines personnes diabolisent ce quartier. Par conséquent, il faut arrêter de jeter l'anathème sur cette zone de la ville. Charmilles-Europe est un quartier riche et cette poste encouragerait la venue de nouveaux habitants.

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

Enfin, pour ce qui est des centres commerciaux, j'ai été stupéfiée de découvrir que le Plaza est démolé avec l'autorisation de la Ville, pour laisser place à un centre commercial en plein centre-ville. J'ai envie de dire à M. Pagani qu'il faut apporter le même intérêt aux quartiers périphériques, en l'occurrence à Charmilles-Europe, qu'à la Vieille-Ville et aux autres quartiers du centre. J'ai dit, tout comme M. Sormanni.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (PDC). M<sup>me</sup> Pérez et moi sommes rarement d'accord, mais aujourd'hui c'est un fait assez rare pour être souligné, car nous sommes presque d'accord sur tout. Je dis presque, pourquoi? Parce qu'en tant qu'habitantes de ce quartier nous sommes conscientes de ce qui s'y passe au quotidien. Le Parti démocrate-chrétien est sensible à la bataille menée par les collectivités publiques contre la fermeture des bureaux de poste et contre la dégradation des prestations publiques; cela étant, encore une fois, Monsieur Pagani, il ne s'agit pas de ça ici. Il s'agit simplement d'un déménagement de quelques centaines de mètres, qui est soutenu par un quartier entier.

C'est pourquoi nous avons effectivement beaucoup de peine à comprendre le combat que vous menez et l'entêtement contre le souhait des habitants des Charmilles. En général, vous êtes le premier à nous vanter les mérites de la démocratie participative, mais aujourd'hui vous faites fi de la volonté de tout un quartier. Encore une fois, je trouve assez désespérant de devoir mener un débat sur ce même sujet une troisième fois ici. La volonté des citoyens et de ce Municipal a été clairement exprimée, maintenant il s'agit de la mettre à exécution afin de pouvoir enfin répondre au souhait des habitants.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). S'agissant de la position du Conseil municipal, je crois que la plupart des arguments ont été évoqués, je ne reviendrai donc pas là-dessus. En revanche, je rappellerai que d'une manière toujours continue les Verts ont soutenu une poste et un service de proximité, raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui en faveur de ce déménagement. La population allant vieillissant, les personnes qui se rendent à la poste peuvent difficilement se déplacer d'un point à un autre sans subir toute une série de désagréments. Je parle des personnes âgées, puisque nous savons très bien qu'elles représentent actuellement la clientèle régulière des bureaux de poste, notamment pour faire leurs paiements. Les personnes actives disposent quant à elles d'un temps restreint une fois les contraintes du quotidien gérées, par exemple avec la crèche ou les horaires des magasins. D'un point de vue écologique, il n'est pas non plus judicieux de devoir prendre sa voiture et la garer dans différents lieux pour pouvoir faire des courses qui peuvent très bien être faites à pied dans le quartier.

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

Un autre élément auquel nous sommes sensibles, nous les Verts, concerne l'utilisation parcimonieuse du sol. Il nous a été dit que l'emplacement actuel de la poste sera bientôt vide et isolé, cependant nous savons très bien que le vide ne reste jamais très longtemps vide et qu'il pourrait par conséquent être utilisé à d'autres fins. Je suis sûre qu'on trouvera des projets tout à fait constructifs dans ce sens, ne serait-ce qu'en termes de logements. Le dernier point que je relèverai concerne la sécurité des personnes. Pour les adeptes des paiements en argent liquide, aller à la poste demande de prendre certaines précautions qui peuvent être facilitées dans le cadre rassurant d'un centre commercial, entouré d'autres personnes plutôt qu'en s'isolant dans des endroits plus éloignés du centre névralgique du quartier. Nous, les Verts, n'avons jamais souhaité, au contraire de ce qui a été dit par notre collègue Maria Pérez, qu'un centre commercial devienne le poumon d'un quartier, ce n'était pas notre choix. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, par sa présence, ce centre commercial offre de facto la solution la plus adaptée à cette situation du point de vue humain.

Je conclurai en disant que pour pouvoir faire de la politique au plus proche de nos concitoyens, il faut pouvoir entendre ce qu'ils disent. Nous faisons face à la demande de tout un quartier, des pétitions ont été signées et la voix des habitants a été rapportée jusqu'ici. Je crois donc qu'à un moment donné il faut admettre que la solution préconisée est la plus utile et la plus recherchée par les habitants du quartier.

**M. François Mireval (S).** Pour le Parti socialiste, outre ce qui a déjà été dit et je m'excuse si je le répète, le point primordial de ce débat demeure évidemment le maintien de la poste dans les quartiers. Nous avons affaire à un secteur qui s'est densément peuplé sur le haut du quartier et dont le centre de gravité de la population est remonté, ce qui semble justifier le déplacement du bureau de poste à Planète Charmilles. La question de la mobilité a également été abondamment rappelée en commission par les pétitionnaires, la localisation actuelle de la poste n'étant pas très satisfaisante de ce point de vue. Comme cela a déjà été dit, le déménagement du bureau de poste dans le centre commercial amènerait donc beaucoup de facilité et doit avoir lieu du moment qu'il est demandé par ses clients. La Poste est au service du public, il faut en tout cas l'espérer; il convient donc d'éviter que le public soit au service de la Poste. En définitive, cette interpellation demande une réponse claire à M. le magistrat concernant le moment auquel ce déménagement pourra se faire. Merci de nous répondre clairement et simplement.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve).** Je répéterai quelque peu ce qui a été dit précédemment, afin de revenir sur des questions déjà posées à plusieurs reprises, mais restées pourtant sans réponse claire de la part de M. Pagani. Au sein de ce

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

Conseil a eu lieu un vote demandant le déplacement de la poste des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Cela étant, nous n'avons toujours pas eu de retour à ce sujet. Le magistrat sait comme nous tous que ce bureau de poste est très difficile d'accès dans son emplacement actuel, entre autres pour les personnes à mobilité réduite. J'aurais aussi aimé savoir si M. Pagani pense à tous les employés de la Poste, qui restent dans l'incertitude depuis quelques années.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne comprends pas ce débat, car je vous renvoie... (*Rires. Brouhaha.*) Je m'excuse, mais je n'ai pas rigolé précédemment, lorsque certains ont pris la parole. Je vous renvoie donc au point 138 bis de l'ordre du jour, Monsieur le président, c'est-à-dire à la réponse du Conseil administratif, signée de M<sup>me</sup> Esther Alder et moi-même, à divers objets déposés au sujet du déplacement du bureau de poste des Charmilles, plus exactement la résolution R-205, les motions M-1308, M-1333, M-1402 et M-1413, ainsi que la pétition P-392. Cette réponse dit très clairement les choses et montre que les interventions qui viennent d'avoir lieu ne font qu'enfoncer des portes ouvertes.

Je vous en lis un extrait en page 5, qui situe le contexte: «Selon les plans de la Poste communiqués aux cantons dans la foulée, plus d'un office sur trois était menacé de fermeture en Suisse. En ville de Genève, les offices de poste de Malagnou et du Stand étaient menacés. Parallèlement, la Poste annonçait ses velléités de transférer l'office de poste des Charmilles de la place des Charmilles dans le centre commercial Planète Charmilles. Enfin, l'office de Rive (Vieux-Collège) pourrait être démolé et reconstruit – alors que le bâtiment n'est âgé que de 35 ans – pour laisser la place à des logements dans les étages supérieurs.»

Puis, il est rapporté en page 7 de cette réponse que le «deal» discuté avec la Poste consistait en un déménagement provisoire du bureau de poste des Charmilles, le temps de démolir et de reconstruire l'immeuble dans lequel il se trouve actuellement. Il s'agissait là du deal ultime, c'est-à-dire qu'à la fin 2017 la Poste était d'accord de déménager l'office des Charmilles, avant de réemménager dans un nouveau bâtiment construit avec des logements. Dans le cadre de l'office de Rive, le projet était également de démolir et de reconstruire. L'office de Malagnou serait quant à lui épargné jusqu'en 2020, Monsieur le président, pas plus tard, puisque je vous rappelle que la Poste a décidé de supprimer la moitié de ses offices postaux en Suisse. Celui de la rue du Beulet à Saint-Jean serait maintenu, alors que l'office de poste de la rue du Stand serait fermé après la réouverture de l'office de Rive.

Suite au dépôt de la pétition, le Conseil administratif a fait une proposition que vous trouverez en page 8 et que je vous lis: «Etant donné les différents objets acceptés par le Conseil municipal et renvoyés au Conseil administratif, ce

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

dernier est à la recherche d'une solution globale, qui puisse convenir à toutes les parties prenantes (Poste, commerçant-e-s de Planète Charmilles, habitant-e-s du «bas» et du «haut» des Charmilles, Conseil municipal, Conseil administratif). Ainsi, dans le cadre des négociations qui vont se poursuivre avec les représentant-e-s de la Poste, le Conseil administratif préconisera la solution suivante: si le transfert devient effectif [donc, le transfert du bureau de poste des Charmilles dans le centre commercial de Planète Charmilles], il y a lieu de maintenir un point d'accès à un certain nombre de services postaux, soit dans le futur immeuble rénové de la Poste, soit dans un commerce de la rue des Charmilles [donc dans la Coop, pour ne pas la nommer]. En conclusion [et c'est ce que les conseillers municipaux ne semblent pas avoir lu], si le Conseil administratif comprend qu'il est dans les intérêts de la Poste et d'une partie des habitant-e-s du quartier de voir le transfert de l'office de poste des Charmilles s'effectuer [ce qui se fera, évidemment], cette opération doit être considérée dans le contexte plus global de l'accès universel aux services postaux, pour lequel le Conseil administratif s'engage depuis de nombreuses années.»

Mesdames et Messieurs, avec ma collègue Esther Alder et le Conseil administratif, je pense avoir répondu à vos questionnements – et cela avant que certaines personnes se déplacent, mais je les remercie tout de même de l'avoir fait – quant au fait que le Conseil administratif valide le transfert de la poste des Charmilles dans le centre commercial. J'estime avoir répondu aux exigences du Conseil municipal, c'est donc un faux procès qui nous est fait une nouvelle fois. Je ne veux pas polémiquer; cela étant, déclarer ne plus faire confiance au Conseil administratif sans préalablement prendre connaissance des informations qu'il transmet... Permettez-moi de douter de la bonne foi de certains conseillers municipaux, qui par ailleurs – je ne donne pas de noms – veulent légitimement prendre la place du Conseil administratif.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. J'ai donné la parole aux auteurs de l'interpellation orale ainsi qu'au Conseil administratif; nous passons donc à la réplique, avec M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Les bras m'en tombent, ou disons plutôt que mes oreilles ont vibré à l'écoute des propos de M. Pagani. Ici, la question n'est pas de savoir qui veut faire quoi. Cette interpellation a bel et bien été déposée parce que rien n'était clair. Je ne sais pas de quand date la lettre du Conseil administratif, en tout cas nous ne l'avons pas... (*Commentaire de M. Pagani.*) Je vous ai écouté religieusement, Monsieur Pagani... En ce qui me concerne, j'ai encore quelques doutes concernant la levée de l'opposition du Conseil administratif à ce transfert. Alors, quid de cette opposition? Dans tous les cas, j'aimerais

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

qu'on sache que, comme d'autres, le Mouvement citoyens genevois ainsi que les habitants souhaitent ce déménagement afin de pouvoir maintenir les services postaux existants. Quid également de la situation de la poste de la rue du Stand, Monsieur Pagani? J'ai entendu dire et ai même lu que vous acceptiez sa fermeture. Etes-vous en train de marchander avec nous, ou une fois de plus faisons-nous face à un manque de transparence de la part de ce Conseil administratif? Nous aimerions être au clair sur votre position quant au transfert de la poste des Charmilles. Dites-le clairement, sans vous réfugier derrière une lettre du Conseil administratif. En outre, acceptez-vous la fermeture de la poste de la rue du Stand? C'est non seulement ce qui se dit, mais aussi ce qui a été écrit.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Afin d'avoir un débat raisonnable, M. Pagani attire votre attention sur la réponse du Conseil administratif, qui figure au point 138 bis de votre ordre du jour et qui regroupe un certain nombre de motions, ainsi qu'une résolution et une pétition. Il ne s'agit pas d'une lettre, mais de la réponse du Conseil administratif à ces divers objets. Je tenais simplement à le préciser. Je passe maintenant la parole à M<sup>me</sup> Patricia Richard.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (PLR). J'ai l'ordre du jour sous les yeux et je ne vois pas de point 138 bis...

**Le président.** C'est à la page 14 de votre ordre du jour...

*M<sup>me</sup> Patricia Richard.* Je vois le point 138, mais pas le 138 bis, voilà. Ça, c'est la première chose. Deuxièmement, le contenu de cette réponse n'a à ma connaissance jamais été transmis à la Poste; ce n'est en tout cas pas ce qu'on me dit. Quand enlèverez-vous enfin votre opposition? Car il ne me semble pas qu'elle ait été retirée à ce jour. Vous jouez à un bras de fer, Monsieur Pagani, et ce faisant vous prenez tout un quartier en otage. Le retrait immédiat de l'opposition vous a été demandé dans les différents objets déposés, mais ça n'a pas encore été fait. Je vous rappelle tout de même que le centre commercial Planète Charmilles est peuplé de nombreux commerçants, qui ont besoin de travailler. Aujourd'hui, quand ils doivent faire diverses choses en même temps – par exemple des paiements à la poste, envoyer un colis ou faire des commissions – que font les gens du quartier? Ils vont à Balexert. Ils ne vont pas à la poste de la place des Charmilles et ensuite à la Coop.

Monsieur Pagani, vous indiquez dans votre réponse vouloir garder un petit office de poste dans la Coop, cela étant quand une société, ici la Poste,

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

c'est-à-dire un service public, se déplace de 200 m, ce n'est pas pour laisser un petit guichet à un autre endroit. La Poste a été très claire: elle souhaite démolir l'immeuble vétuste dans lequel l'office se trouve actuellement pour en faire un immeuble d'habitations, car on manque d'habitations en ville de Genève. Vous êtes favorable à la construction de nouveaux logements, mais là visiblement vous ne faites rien pour accélérer le mouvement, c'est sûr et certain. La Poste, quant à elle, souhaite déménager dans le centre commercial et les petits commerçants n'attendent que ça, eux aussi. Par conséquent, la seule chose que nous voulons est la levée immédiate de l'opposition. Dans l'idéal, nous voulons que vous nous garantissiez que la Poste recevra demain une lettre attestant la levée de toute opposition, lui permettant donc de déménager à Planète Charmilles quand elle le veut. Laissez les gens vivre et travailler! Respectez-les! C'est quelque chose que vous pouvez faire, il me semble, et qu'on vous demande tous ici. On ne vous demande pas autre chose que de lever l'opposition immédiatement. Merci!

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Je reviens sur ce fameux point 138 bis de l'ordre du jour pour vous dire que tout le monde a à la fois tort et raison. Il est vrai que ce point a été rajouté après l'envoi... (*Réactions.*) S'il vous plaît (*brouhaha*), s'il vous plaît... Il a été ajouté après l'envoi postal des documents de séance, cela étant tous les conseillers municipaux l'ont reçu par email il y a environ une semaine. Ce point étant précisé, je passe la parole à M. Didier Lyon.

M. Lyon renonce. Je passe alors la parole à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Monsieur le conseiller administratif, je ne suis pas candidate au Conseil administratif; ma question est donc simple: quelle est la date du déménagement? Merci.

**M. François Mireval** (S). Le Parti socialiste souhaite montrer au Conseil administratif qu'il a lu sa réponse. Dans celle-ci, il est notamment mentionné que le transfert ravira moins les habitants du bas du quartier des Charmilles. Le Parti socialiste soutiendra évidemment une éventuelle pétition des habitants du bas du quartier des Charmilles, qui réclameraient à leur tour l'ouverture d'un office postal dans leurs environs. Probablement qu'une grande partie du Conseil municipal soutiendra également une telle pétition, s'il advenait que les habitants du bas du quartier soient gênés par ce déménagement. En attendant,

Interpellation orale: déménagement de la poste  
de la place des Charmilles à Planète Charmilles

la pétition actuelle demande le déménagement de l'office de poste vers le haut du quartier; suggérons donc aux habitants que cela gênerait de déposer eux aussi une pétition. Dans l'état, procédons d'abord à ce déménagement, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini** (Ve). En tant qu'habitante du haut des Charmilles, je sais que le centre commercial est fréquenté aussi bien par le bas que par le haut du quartier. Ce soir, nous nous répétons tous car nous voulons obtenir une vraie réponse à la question suivante: est-ce que demain l'office de poste des Charmilles pourra enfin se réjouir de son déménagement dans le centre commercial de Planète Charmilles, puisque ça n'a pas l'air de vous déranger plus que ça, Monsieur Pagani?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Nous en sommes à la duplique; je donne la parole à M. le conseiller administratif Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Encore une fois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'étonne de cette demande, car la Poste est propriétaire du bâtiment dans lequel se trouve actuellement l'office. Elle peut louer ou a déjà loué des infrastructures au centre commercial et peut donc déménager demain. Je n'ai pas mon mot à dire à ce sujet, et heureusement! De ce fait, je ne comprends pas le débat qui est mené ici. Une fois de plus, les personnes qui veulent nous faire un faux procès et monter toute cette histoire en sauce – excusez-moi du terme, Monsieur le président – feraient bien de relire la réponse du Conseil administratif et de consulter le droit. La Poste est propriétaire du bâtiment qu'elle occupe et dans lequel elle exerce une activité depuis trente, quarante ou cinquante ans, je ne sais pas exactement. Enfin, j'ai tout de même une petite idée, car le terrain a été mis gratuitement à la disposition de la Poste par M. Claude Ketterer, mon prédécesseur et postier de profession, il y a quarante-cinq ans. Toujours est-il qu'elle est propriétaire des lieux et peut donc décider de déménager du jour au lendemain. Je m'étonne donc des questions qui me sont posées, puisque je n'ai pas le droit de dire quoi que ce soit à la Poste. S'il faut tout de même répondre, je pense effectivement que la Poste peut déménager demain et ne vois pas de problème à cela. S'il y a un autre problème, qu'on me le signale.

Toujours est-il que je rencontre des difficultés pour le maintien d'autres offices de poste, notamment en ce qui concerne la poste de la rue du Stand, où là aussi on me fait un faux procès une fois de plus. Je me suis pourtant battu pour que la

poste de la rue du Vieux-Collège reste ouverte et demeure un office de poste, tout comme pour la poste de Malagnou, qui devait être fermée mais restera finalement ouverte. Je continuerai de me battre pour que des offices postaux restent ouverts à Genève, car je rappelle qu'il est question d'en supprimer la moitié d'ici à la fin de 2020. Voilà la réalité de cette situation.

Mesdames et Messieurs, je pense avoir répondu de manière tout à fait transparente aux interpellations qui m'ont été adressées et reste à votre disposition pour régler d'autres problèmes éventuels. Je précise enfin que M<sup>me</sup> Esther Alder et moi-même rencontrerons la Poste au nom du Conseil administratif le 25 mai prochain, car une négociation est en cours. Je m'étonne d'ailleurs d'apprendre par diverses interventions qu'il n'y aurait pas d'échanges entre la Poste et le Conseil administratif, étant donné que des discussions se déroulent en ce moment même afin de maintenir les autres offices postaux menacés mais cependant essentiels à nos yeux, notamment concernant la poste de la rue du Stand.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vois que certains conseillers municipaux demandent la parole, cependant je ne peux l'accorder que si une majorité décide d'ouvrir une nouvelle discussion. Je n'ai pourtant été saisi d'aucune motion d'ordre ou d'amendement allant dans ce sens. Je déclare donc l'interpellation close.

Nous passons à la liste des urgences. (*Commentaire.*) On traitera les renvois directs demain ou tout à l'heure, cela dépendra de votre rapidité à discuter des urgences, car nous en avons huit au menu. La première est déposée par M. Daniel Sormanni, elle demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération PRD-224 de MM. et M<sup>mes</sup> Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva, «Les sans-abris à l'abri». Je cède la parole à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en décembre dernier, lors du vote du budget 2019, la grande majorité de ce Conseil municipal demandait que les sans-abris accueillis dans les centres pendant l'hiver puissent également bénéficier d'un accueil pendant l'été. Une somme de 1,5 million de francs a été votée à cet effet. Or, il apparaît aujourd'hui que ce n'est pas suffisant, puisque 1 million de francs ont été attribués pour le maintien de l'ouverture de l'abri PCi de Richemont, qui contient une cinquantaine de places, et que l'abri PCi des Vollandes a, lui, été fermé, ce qui a pour résultat qu'une centaine de personnes logées là-bas sont aujourd'hui à la rue. C'est la

raison pour laquelle je demande l'urgence sur ce projet de délibération PRD-224. Il devient en effet urgent de discuter et de trouver une solution à cette problématique, conformément à la volonté du Conseil municipal exprimée lors du vote du budget 2019. Je vous remercie d'avance.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-224 est acceptée par 48 oui contre 12 non.*

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement est également déposée par M. Daniel Sormanni. Elle demande le traitement en urgence du projet de délibération PRD-218 daté du 26 mars 2019 intitulé «Pour des agents de la police municipale rémunérés à la hauteur de leurs compétences». Avant de donner la parole à M. Sormanni, je lui rappelle qu'il doit uniquement se prononcer sur l'urgence de sa demande. A vous la parole, Monsieur Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). La problématique des agents municipaux est effectivement connue, en particulier concernant l'augmentation de leur classe salariale, qui avait été acceptée en 2018, une somme de 798 000 francs ayant même été mise au budget pour ce faire. Aujourd'hui, je pense qu'il est urgent de régler cette question indépendamment de la procédure de collocation des fonctions actuellement en cours. Il nous faut donc voter en faveur de cette motion d'ordonnancement, afin de pouvoir finaliser demain l'attribution d'une classe salariale supplémentaire, qui est bien méritée. Par conséquent, je vous demande de voter cette urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-218 est refusée par 46 non contre 18 oui.*

**Le président.** La troisième motion d'ordonnancement, toujours signée de M. Sormanni, demande l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1431 de M<sup>mes</sup> et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin et Daniel-Dany Pastore, «La Ville doit arrêter de subventionner les dealers». Monsieur Amar Madani, à vous la parole.

**M. Amar Madani** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comme chacun sait, les dealers ont aujourd'hui conquis le domaine public de notre ville. Tous nos quartiers font face à ce phénomène

nuisible à l'image de Genève, ville internationale par excellence. Ces marchands de la mort vendent de la drogue sur les trottoirs en toute impunité de jour comme de nuit. (*Le président tape du marteau.*) Plus grave encore, on les trouve aux abords des écoles, des centres sportifs et surtout des établissements culturels, parmi lesquels l'Usine, un centre culturel alternatif subventionné par la Ville, rappelons-le, alors qu'il entretient des rapports ambigus vis-à-vis des dealers, ce qui a fait réagir les riverains en implorant les autorités de réagir.

Mesdames et Messieurs, cette motion répond à une pétition munie d'un demi-millier de signatures, qui se trouve à présent sur la table du Grand Conseil. Elle vous est proposée en urgence ce soir pour répondre à certains impératifs, car elle demande au Conseil administratif de prendre ses responsabilités en se penchant sérieusement sur cette problématique qui empoisonne la vie des Genevoises et des Genevois. Dès lors, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à réserver un accueil favorable à cette motion en acceptant l'urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1431 est refusée par 35 non contre 29 oui.*

**Le président.** Nous passons à la quatrième urgence, déposée par M<sup>me</sup> Patricia Richard, demandant l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1432 de M<sup>mes</sup> et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Jean-Pascal Cattin, Georges Martinoli, Yasmine Menétrey, Pascal Holenweg, Laurence Corpataux, Simon Brandt, Uzma Khamis Vannini, Michel Nargi et Sophie Courvoisier, «Etablissons la clause du besoin pour les WC dans les gares du CEVA». Madame Richard, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Au vu de l'actualité, nous avons tous appris qu'il n'y aurait pas de toilettes dans les gares du CEVA. Une de ces gares, celle de Champel, se trouve cependant sur le territoire de la Ville de Genève et nous trouvons urgent de ne pas laisser nos concitoyens dans le besoin. C'est pourquoi il est important qu'une solution puisse être étudiée en commission très rapidement, car ce n'est pas le rôle des commerçants situés aux alentours d'éponger les problèmes de vessie des voyageurs transitant par la gare CEVA de Champel.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1432 est acceptée à l'unanimité (65 oui).*

**Le président.** La cinquième motion d'ordonnancement est déposée par M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini et demande l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence du projet de délibération PRD-223 de M<sup>mes</sup> et MM. Uzma Khamis Vannini, Albane Schlechten, Jannick Frigenti Empana, Ariane Arlotti, Alfonso Gomez, Hélène Ecuyer, Laurence Corpataux, Patricia Richard et Pascal Holenweg, «Gare aux toilettes!». Madame la conseillère municipale, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Je reprendrai à peu près les propos de ma préopinante, M<sup>me</sup> Richard; les grands esprits se rencontrent. Alors que 50 000 personnes transiteront prochainement par la gare CEVA de Champel, nous avons été la risée des lecteurs de nombreux journaux, même internationaux, dont le journal *Le Point*, faisant état du manque de toilettes dans les gares du CEVA. Un projet pareil est simplement inadmissible, ce d'autant plus que dans cette zone nous avons eu affaire à des problèmes d'urine aux abords des écoles précisément à cause d'un manque de toilettes publiques. Par conséquent, je vous remercie de bien vouloir accepter cette urgence, étant entendu que la gare doit ouvrir d'ici à la fin de l'année 2019.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-223 est acceptée sans opposition (64 oui et 2 abstentions).

**Le président.** La sixième motion d'ordonnancement provient de M. Pascal Holenweg et demande l'adjonction à l'ordre du jour ainsi que le traitement en urgence de la résolution R-240 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Maria Vittoria Romano, François Mireval et Uzma Khamis Vannini, «Le travail en commission ne se choisit pas à la carte». Vous avez la parole, Monsieur Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Il nous a semblé que les derniers états d'âme de la majorité de la commission des finances justifiaient que l'on rappelât aux conseillères et conseillers municipaux ce pour quoi ils avaient été élus, c'est-à-dire en vue de faire quel travail et d'assumer quelles responsabilités? Nous avons trouvé urgent de nous rappeler à nous-mêmes à quoi et à qui nous servons. Il nous a également semblé qu'il y avait urgence à nous rappeler à nous-mêmes que nous avons été élus pour faire un travail et par conséquent à nous recommander à nous-mêmes de continuer ou de commencer à faire le travail pour lequel nous avons été élus. Cela dit, il ne nous déplairait pas forcément que par le refus d'accorder l'urgence à ce questionnement, la droite majoritaire de ce Conseil nous permette de distinguer pendant une année encore ceux qui sont

ici pour faire un travail et ceux qui sont ici pour toucher des jetons de présence.  
(*Applaudissements.*)

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-240 est refusée par 41 non contre 25 oui.*

**Le président.** Nous passons à la septième motion d'ordonnancement déposée par M<sup>me</sup> Laurence Corpataux pour le traitement en urgence du projet de délibération PRD-200 du 5 décembre 2018 intitulé «Création d'une commission de la transition écologique en Ville de Genève». Cet objet se trouve au point 202 de votre ordre du jour. Je passe la parole à M<sup>me</sup> Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Au vu de l'urgence climatique, nous, les Verts, souhaitons un renvoi de cet objet en commission du règlement. Merci.

**Le président.** Merci à vous, Madame Corpataux, pour la brièveté de votre argument. Je passe donc au vote de cette urgence.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-200 est acceptée par 39 oui contre 28 non.*

**Le président.** Nous voici arrivés à la huitième et dernière urgence déposée par M<sup>me</sup> Martine Sumi, demandant l'adjonction à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion M-1430 de M<sup>mes</sup> et MM. Martine Sumi, Corinne Goehner-da Cruz, Christina Kitsos, Maria Vittoria Romano, Maria Casares, Luis Vazquez, François Mireval, Emmanuel Deonna, Ulrich Jotterand, Ahmed Jama et Uzma Khamis Vannini, «Pour que la pénurie de logements au niveau cantonal ne pèse pas la très difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des jeunes familles qui perdent la place en crèche de leurs enfants lorsqu'elles sont contraintes de déménager». Madame Sumi, vous avez la parole.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). La directive de la Ville de Genève est tout à fait généreuse par rapport aux autres communes de notre canton, car les enfants dont les parents quittent la commune de la Ville de Genève en cours d'année peuvent continuer de fréquenter une structure d'accueil de la Ville jusqu'à l'âge de la

scolarité, pour autant qu'au moins un des deux parents travaille en Ville de Genève. Cet élément est très important et donc à souligner. Néanmoins, lorsque les parents doivent déménager parce qu'ils ne trouvent pas de logement sur le territoire de la Ville de Genève et qu'ils n'y travaillent pas non plus, leurs enfants perdent la place en crèche à la fin de l'année en cours.

Cette motion est urgente parce qu'elle permettrait de soulager les parents confrontés à une situation extrêmement difficile à gérer et ne sachant pas comment trouver une place pour leur enfant du fait qu'ils n'ont pas pu se loger en ville de Genève et ont donc dû aller à Plan-les-Ouates, à Carouge ou dans un autre lieu. Etant donné que la fin de l'année scolaire arrive bientôt, nous vous invitons à renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, qui est en charge de ce type de questions. Je vous remercie de bien vouloir travailler à ce sujet essentiel, qui concerne évidemment toutes les communes et requiert de collaborer aussi avec l'Association des communes genevoises.

*Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur motion M-1430 est refusée par 36 non contre 31 oui (1 abstention).*

**Le président.** Il nous restera donc quatre urgences à traiter demain dès 20 h 30. Je vous propose de reprendre notre ordre du jour au point 7, avec la proposition PR-1346.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

## **5. Proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève (PR-1346).**

### **Introduction**

A ce jour, la Ville de Genève gère au total 53 groupes scolaires composés d'une centaine de bâtiments.

A l'origine, une école n'était utilisée que pour des activités scolaires et parascolaires, et était fermée en dehors de ces activités, les soirs, les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Mais devant le besoin grandissant de la population d'avoir accès à des locaux mutualisés afin d'y exercer des activités diverses et variées – associations, musique, cours d'activités physiques, fêtes d'anniversaires, etc. –, les écoles se sont progressivement ouvertes à la population.

Cette ouverture reste partielle, c'est-à-dire que certains locaux restent réservés uniquement aux activités scolaires (classes d'enseignement, salles d'activités créatrices, salles des maîtres, etc.), tandis que d'autres permettent un usage mutualisé (salles de gymnastique, salles de rythmique, réfectoires scolaires, etc.), et que d'autres encore sont réservés aux activités parascolaires ainsi qu'aux associations.

Il en découle qu'une grande mixité de population est amenée à partager les mêmes lieux à des horaires décalés: élèves, enseignant-e-s, parents, membres d'associations, particuliers, Service des sports (SPO), etc.

La gestion de ces accès a été faite classiquement en distribuant et en tentant de récupérer des clés classiques (mécaniques), mais les enjeux de sécurité en particulier se sont montrés rapidement ingérables.

L'arrivée sur le marché du système de gestion des accès par badges électroniques a permis de piloter beaucoup plus facilement les droits d'accès, mais surtout les horaires et durées d'accès, ce qui fait que si un badge était perdu, sa fonctionnalité pouvait facilement être désactivée et le coût du dommage était négligeable (environ 2 francs par badge contre environ 85 francs pour une clé à remplacer).

Trois opérations récentes de rénovation ou de construction neuve d'écoles ont été menées comme expériences pilotes pour tester et valider ce dispositif. Ainsi, les écoles suivantes sont aujourd'hui équipées d'un système qui, faisant

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

ses preuves, a été validé par les utilisateurs et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il s'agit du «Pavillon doré» des Cropettes (2013), de l'école de Chandieu (2016) et de l'école primaire des Crêts-de-Champel (2017).

L'objet de la présente demande de crédit est la mise en place d'un système électronique similaire sur un lot de huit écoles, soit:

1. Ecole des Genêts
2. Ecole de l'Europe
3. Ecole Hugo-de-Senger I et II
4. Ecole des Franchises
5. Ecole enfantine des Crêts-de-Champel
6. Ecole des Eaux-Vives
7. Ecole Le-Corbusier
8. Ecole des Vollandes

### **Contexte et historique de l'opération**

Selon l'article 8 de la loi sur l'instruction publique (LIP 2015), les communes ont l'obligation de mettre à disposition et d'entretenir les bâtiments scolaires nécessaires à l'enseignement du primaire. En Ville de Genève, 12 000 élèves sont accueillis dans les 53 écoles de la commune.

Hors temps scolaire, dès 16 h et jusqu'à 18 h, les locaux des écoles sont mis à disposition pour des activités parascolaires organisées par le Groupement inter-communal pour l'animation parascolaire (GIAP) et pour l'enseignement délégué de la musique ou pour les cours de langue et culture d'origine. De 18 h à 22 h, les locaux sont disponibles pour des associations sportives ou culturelles.

Durant les week-ends, les associations et les particuliers ont accès aux salles de gymnastique, salles de rythmique, réfectoires ou salles polyvalentes pour des événements privés.

Ainsi, une gestion centralisée et efficace des accès des bâtiments scolaires est déterminante pour faire face à un tel usage aussi intensif et varié. Les questions de la sécurité, de la facilité d'accès et de la polyvalence des locaux sont au cœur de cette demande de crédit, dans un contexte où tous les besoins et demandes sont croissants: effectifs scolaires, effectifs parascolaires, demandes de locaux émanant d'associations et de particuliers.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

### **Exposé des motifs**

L'ouverture des locaux hors temps scolaire répond à un réel besoin, toutefois la multiplication des usagers complexifie la gestion des accès.

En effet, ce ne sont pas moins de 5500 clés qui sont distribuées chaque année au personnel du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), ce sont encore 792 associations qui bénéficient de locaux sur une base annuelle ou ponctuelle. En 2017 (sur huit mois), 320 particuliers ont bénéficié de l'accès à une salle pour organiser une fête privée.

L'intégralité des accès sera pilotée de manière centralisée en passant par le réseau informatique de la Ville, ce qui représente une simplification de gestion déterminante.

Les clés seront progressivement remplacées par des badges qui seront programmés en fonction des besoins des utilisateurs et utilisatrices. Les badges des enseignantes et des enseignants seront paramétrés chaque année en fonction des changements au sein des équipes enseignantes. Les autres utilisateurs-trices recevront un accès uniquement pour la salle et la période réservée; au-delà, l'accès au bâtiment sera bloqué. Les pertes de clés seront moins problématiques et leur remplacement par un badge moins coûteux.

Les huit écoles qui ont été choisies pour cette première phase sont celles qui sont ouvertes aux particuliers durant les week-ends depuis 2017. Chacune d'elles a été sélectionnée par quartier afin de couvrir de manière large et équitable l'entier du territoire de la commune. Ces écoles possèdent des locaux polyvalents et faciles d'accès. Dans une période où les effectifs scolaires et parascolaires augmentent, où les besoins du DIP se diversifient et où la demande des associations, notamment sportives, ne cesse de croître, la polyvalence des locaux déjà existants est à privilégier.

La gestion électronique des accès offre cette souplesse et une garantie suffisante aux personnes qui doivent partager ces espaces sur des plages horaires différentes. C'est un système évolutif qui permet de s'adapter en permanence aux changements.

De par leur ouverture sur le quartier, les huit écoles sélectionnées répondent à un besoin prioritaire. Néanmoins, la majorité des écoles de la Ville de Genève (à l'exception des écoles rénovées ou nouvellement construites qui sont déjà gérées électroniquement) devrait à terme être équipée d'un tel système afin de garantir la sécurité et la cohérence de la gestion de ce parc immobilier.

La poursuite du projet devra le cas échéant faire l'objet d'une nouvelle demande de crédit.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

### Obligations légales et de sécurité

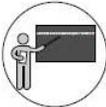
Toutes les portes concernées par ce projet respecteront la législation cantonale F 04.05.01, spécialement la directive N° 5 et les normes de protection incendie et directives de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), en particulier la directive des voies d'évacuation et de sauvetage 16-15.

### Description de l'ouvrage

La gestion des accès doit composer avec une multitude de paramètres que l'on peut résumer comme suit:

- partager des locaux entre différents utilisateurs;
- à des horaires différents;
- en toute sécurité;
- à travers une grande polyvalence;
- avec une grande souplesse d'utilisation: changements faciles en tout temps.

ECOLE DES GENETS  
Schémas de principe d'un contrôle d'accès

Modes de fonctionnement :	Utilisateurs :	Horaires :
 1. Scolaire	Corps enseignant	8h00 - 11h30 13h30 - 16h00
 2. Parascolaire	GIAP, animateurs	11h30 - 13h30 16h00 - 18h00
 3. Mutualisation	Associations, clubs, particuliers	18h00 - 24h00 week-ends

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Ainsi, la mise en passe mécanique actuelle sera remplacée par une nouvelle mise en passe simplifiée.

Grâce à ces installations, il sera possible de:

- limiter les accès dans le temps;
- contraindre les groupes d'utilisateurs;
- restreindre les accès à des horaires précis;
- souplesse d'utilisation et d'adaptation en tout temps des portes et locaux;
- gérer de nouveaux accès rapidement.

### **Programme et descriptif des travaux**

Le descriptif ci-après suit l'ordre établi par le Code des frais de construction (CFC). Il décrit les travaux types pour l'ensemble de ces huit écoles.

- 112 Sciages et carottages dans les ouvrages en maçonnerie pour passages de câbles;
- 112.1 Désamiantage: diagnostic des substances dangereuses dans les zones concernées par les travaux et décontamination (amiante, PCB, Pb) selon besoins;
- 211.1 Echafaudages (pont roulant) pour accès travaux en hauteur;
- 211.6 Maçonnerie: obturations coupe-feu et rhabillages suite aux carottages;
- 231 Installations électriques nécessaires à la mise en passe électronique du dispositif du contrôle d'accès: lecteurs, module de gestion, informatique, alimentation 230V, module de gestion des serrures, gâches, câbles, ascenseurs, etc. Ces installations et canalisations électriques devront avoir le moins d'impact possible sur l'architecture existante;
- 236 Installation de l'infrastructure informatique et mise en relation des racks informatiques des écoles avec les data centers de la Ville (un grand nombre d'écoles ne disposant à ce jour que du réseau informatique DIP relié aux data centers de l'Etat);
- 237 Dispositifs de sécurité incendie complémentaires (dès lors que les locaux se retrouvent accessibles au public): serrures anti-panique, lustrerie de secours et signalétique des sorties de secours et voies de fuite;
- 269 Ascenseur: intégration de contrôle d'accès Online aux ascenseurs selon besoin (au cas par cas);
- 271 Plâtrerie-gypserie: travaux de finitions après interventions pour passages de câbles, etc.;

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

- 272 Serrurerie: intégration aux portes métalliques du dispositif de contrôle d'accès (Online ou Offline) selon besoin (défini au cas par cas);
- 273 Menuiserie: intégration aux portes en bois (locaux et armoires) du dispositif de contrôle d'accès (Online, Offline ou cadenassières) selon besoin (défini au cas par cas);
- 275 Systèmes de verrouillage, de quatre types, dont le choix est dépendant des besoins en fonction des locaux et des utilisateurs, des techniques et des coûts, ainsi que de l'intégration architecturale, soit:
1. Contrôle d'accès dit Online: il s'agit d'un dispositif permettant de gérer les accès de manière programmée directement depuis le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Exemple d'application: porte d'accès extérieure d'une salle polyvalente programmée pour une soirée. En dehors des heures allouées, les badges ne fonctionnent plus. Ce dispositif nécessite une alimentation électrique de la porte. A noter qu'en cas de panne électrique, l'ouverture reste toujours possible à l'aide de clés mécaniques grâce à l'installation de cylindres SI dits «pompiers»,
  2. Contrôle d'accès dit Offline: il s'agit d'un contrôle d'accès sans câblage correspondant aux portes intérieures contrôlées. Exemple d'application: locaux mutualisés régulièrement aux mêmes associations et ne nécessitant pas de reprogrammations fréquentes: salles de jeux, de gym, de rythmique, aulas, etc. ou aux mêmes utilisateurs de l'école: économats, salles des maîtres, bureaux, locaux et WC enseignants, etc.,
  3. Contrôle d'accès mécanique: dispositif classique muni d'un cylindre mécanique et de clés sur la mise en passe actuelle: locaux responsable-s de bâtiment scolaire (RBS), techniques (cylindre SI), chaufferie, local ascenseur, rack informatique, porte de compartimentage (portes de secours intérieures), etc.,
  4. Contrôle d'accès des armoires des salles:
    - serrure Offline sur l'armoire contenant la sono,
    - serrure non mutualisée sur les armoires des enseignants,
    - cadenassières sur les armoires mutualisées.
- 283 Faux plafonds: réfections après interventions pour passages de câbles, etc.,
- 285 Peinture: travaux de finitions après interventions pour passages de câbles, etc.
- 287 Nettoyages de fin de chantiers.

### **Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève**

Les matériaux mis en œuvre seront conformes aux directives de l'Agenda 21.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

### Estimation des coûts

Les estimations des coûts sont présentées ci-après école par école, suivies d'une synthèse.

#### 1. Ecole des Genêts

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>183 700</b>
21	Gros œuvre 1		5 500
211.1	Echafaudages	2 000	
211.6	Maçonnerie	3 500	
23	Installations électriques		27 300
230	Installations électriques	14 000	
235	Appareils à courant faible	4 000	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		2 500
261	Ascenseurs et monte-charge	2 500	
27	Aménagements intérieurs 1		135 900
271	Plâtrerie	5 600	
272	Ouvrages métalliques	2 800	
273	Menuiserie	6 500	
275	Systèmes de verrouillage	101 000	
276	Fermetures intérieures d'armoires	20 000	
28	Aménagements intérieurs 2		12 500
283	Faux plafonds	4 700	
285.1	Peinture intérieure	3 900	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>28 000</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		8 500
583	Réserves pour imprévus	8 500	
59	Comptes d'attente pour honoraires		19 500
591	Architecte	9 200	
593	Ingénieur électricien	3 100	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 900	
597	Ingénieur en sécurité	4 300	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>216 200</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

2. *Ecole de l'Europe*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
			Fr.
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>309 200</b>
21	Gros œuvre 1		10 300
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		54 100
230	Installations électriques	42 900	
235	Appareils à courant faible	1 900	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		1 800
261	Ascenseurs et monte-charge	1 800	
27	Aménagements intérieurs 1		226 000
271	Plâtrerie	9 500	
272	Ouvrages métalliques	5 500	
273	Menuiserie	11 200	
275	Systèmes de verrouillage	181 000	
276	Fermetures intérieures d'armoires	18 800	
28	Aménagements intérieurs 2		17 000
283	Faux plafonds	8 500	
285.1	Peinture intérieure	4 600	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>47 900</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		14 800
583	Réserves pour imprévus	14 800	
59	Comptes d'attente pour honoraires		33 100
591	Architecte	18 000	
593	Ingénieur électricien	5 600	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 900	
597	Ingénieur en sécurité	6 600	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>361 600</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

3. *Ecole Hugo-de-Senger I et II*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>297 900</b>
21	Gros œuvre 1		10 300
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		49 200
230	Installations électriques	35 200	
235	Appareils à courant faible	4 700	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		12 200
261	Ascenseurs et monte-charge	12 200	
27	Aménagements intérieurs 1		209 200
271	Plâtrerie	9 400	
272	Ouvrages métalliques	3 800	
273	Menuiserie	8 500	
275	Systèmes de verrouillage	155 000	
276	Fermetures intérieures d'armoires	32 500	
28	Aménagements intérieurs 2		17 000
283	Faux plafonds	5 600	
285.1	Peinture intérieure	7 500	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>45 500</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		13 500
583	Réserves pour imprévus	13 500	
59	Comptes d'attente pour honoraires		32 000
591	Architecte	16 500	
593	Ingénieur électricien	5 500	
596.9	Ingénieur désamiantage	3 500	
597	Ingénieur en sécurité	6 500	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>347 900</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

#### 4. Ecole des Franchises

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>207 900</b>
21	Gros œuvre 1		10 300
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		34 000
230	Installations électriques	20 900	
235	Appareils à courant faible	3 800	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		2 100
261	Ascenseurs et monte-charge	2 100	
27	Aménagements intérieurs 1		139 300
271	Plâtrerie	7 400	
272	Ouvrages métalliques	3 800	
273	Menuiserie	3 800	
275	Systèmes de verrouillage	110 500	
276	Fermetures intérieures d'armoires	13 800	
28	Aménagements intérieurs 2		22 200
283	Faux plafonds	11 500	
285.1	Peinture intérieure	6 800	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>31 000</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		9 900
583	Réserves pour imprévus	9 900	
59	Comptes d'attente pour honoraires		21 100
591	Architecte	10 000	
593	Ingénieur électricien	3 500	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 900	
597	Ingénieur en sécurité	4 700	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>243 400</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

5. *Ecole des Crêts-de-Champel*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>156 700</b>
21	Gros œuvre 1		8 400
211.1	Echafaudages	1 900	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		33 700
230	Installations électriques	22 500	
235	Appareils à courant faible	1 900	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		7 900
261	Ascenseurs et monte-charge	7 900	
27	Aménagements intérieurs 1		95 800
271	Plâtrerie	4 900	
272	Ouvrages métalliques	2 900	
273	Menuiserie	7 200	
275	Systèmes de verrouillage	73 000	
276	Fermetures intérieures d'armoires	7 800	
28	Aménagements intérieurs 2		10 900
283	Faux plafonds	3 200	
285.1	Peinture intérieure	3 800	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>26 400</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		7 700
583	Réserves pour imprévus	7 700	
59	Comptes d'attente pour honoraires		18 700
591	Architecte	8 400	
593	Ingénieur électricien	3 100	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 900	
597	Ingénieur en sécurité	4 300	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>187 600</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

6. *Ecole des Eaux-Vives*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>304 800</b>
21	Gros œuvre 1		10 300
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		35 500
230	Installations électriques	21 500	
235	Appareils à courant faible	4 700	
236	Installations à courant faible	9 300	
27	Aménagements intérieurs 1		239 100
271	Plâtrerie	9 400	
272	Ouvrages métalliques	5 600	
273	Menuiserie	7 500	
275	Systèmes de verrouillage	193 200	
276	Fermetures intérieures d'armoires	23 400	
28	Aménagements intérieurs 2		19 900
283	Faux plafonds	8 500	
285.1	Peinture intérieure	7 500	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>47 400</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		14 300
583	Réserves pour imprévus	14 300	
59	Comptes d'attente pour honoraires		33 100
591	Architecte	17 000	
593	Ingénieur électricien	5 800	
596.9	Ingénieur désamiantage	3 500	
597	Ingénieur en sécurité	6 800	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>356 700</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

## 7. Ecole Le-Corbusier

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>348 100</b>
21	Gros œuvre 1		12 200
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	8 400	
23	Installations électriques		55 800
230	Installations électriques	41 800	
235	Appareils à courant faible	4 700	
236	Installations à courant faible	9 300	
26	Installations de transport		2 500
261	Ascenseurs et monte-charge	2 500	
27	Aménagements intérieurs 1		253 200
271	Plâtrerie	9 400	
272	Ouvrages métalliques	8 500	
273	Menuiserie	4 700	
275	Systèmes de verrouillage	210 200	
276	Fermetures intérieures d'armoires	20 400	
28	Aménagements intérieurs 2		24 400
283	Faux plafonds	11 200	
285.1	Peinture intérieure	9 300	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>55 600</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		16 600
583	Réserves pour imprévus	16 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		39 000
591	Architecte	21 500	
593	Ingénieur électricien	6 500	
596.9	Ingénieur désamiantage	3 500	
597	Ingénieur en sécurité	7 500	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>408 200</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

8. *Ecole des Vollandes*

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Fr.</i> <i>Total arrondi</i>
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>		<b>4 500</b>
11	Déblaiement, préparation du terrain		4 500
118	Désamiantage	4 500	
<b>2</b>	<b>Bâtiment</b>		<b>223 700</b>
21	Gros œuvre 1		10 300
211.1	Echafaudages	3 800	
211.6	Maçonnerie	6 500	
23	Installations électriques		29 000
230	Installations électriques	15 900	
235	Appareils à courant faible	3 800	
236	Installations à courant faible	9 300	
27	Aménagements intérieurs 1		162 200
271	Plâtrerie	7 500	
272	Ouvrages métalliques	2 000	
273	Menuiserie	9 800	
275	Systèmes de verrouillage	126 000	
276	Fermetures intérieures d'armoires	16 900	
28	Aménagements intérieurs 2		22 200
283	Faux plafonds	11 600	
285.1	Peinture intérieure	6 700	
287	Nettoyage du bâtiment	3 900	
<b>5</b>	<b>Frais secondaires et comptes d'attente</b>		<b>33 700</b>
58	Comptes d'attente provisions et réserves		10 600
583	Réserves pour imprévus	10 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		23 100
591	Architecte	11 500	
593	Ingénieur électricien	3 800	
596.9	Ingénieur désamiantage	2 900	
597	Ingénieur en sécurité	4 900	
<b>I.</b>	<b>Coût total des travaux (HT)</b>		<b>261 900</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

*Récapitulation et calcul des frais financiers*

<i>Libellé</i>	<i>Fr. Total arrondi</i>
1. Ecole des Genêts	216 200
2. Ecole de l'Europe	361 600
3. Ecole Hugo-de-Senger I et II	347 900
4. Ecole des Franchises	243 400
5. Ecole des Crêts-de-Champel	187 600
6. Ecole des Eaux-Vives	356 700
7. Ecole Le-Corbusier	408 200
8. Ecole des Vollandes	<u>261 900</u>
I. Coût total des travaux (HT)	2 383 500

*Calcul des frais financiers*

+ TVA 7,7%	<u>183 500</u>
II. Coût total de l'investissement (TTC)	2 567 000
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	<u>128 400</u>
III. Coût total de l'opération (TTC)	2 695 400
A déduire crédit d'étude voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2)	-400 000
<b>IV. Total du crédit demandé (TTC)</b>	<b>2 295 400</b>

**Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 49)**

Ce crédit figure au 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030, en qualité de projet actif, sous le numéro 030.085.10 pour un montant 2 350 000 francs avec une date de dépôt prévue en 2019.

**Budget de fonctionnement**

Cette nouvelle installation mobilisera le collaborateur du ECO qui verra ses tâches évoluer des clefs mécaniques aux clefs électroniques. Celui-ci devra répondre en continu aux demandes de programmation des clés liées aux usages évolutifs des espaces via un programme informatique.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

L'évolution de cette responsabilité du ECO doit être soutenue par une prestation externalisée chez le fournisseur de contrôle d'accès qui permettra en tout temps la prise en main du système de programmation en cas de non-présence du collaborateur.

Nouvelle charge estimée pour le ECO: 23 000 francs par an.

### **Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, y compris les études préalablement votées, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 292 300 francs.

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de janvier 2018 et ne comprennent aucune variation.

### **Autorisation de construire**

Les interventions portant sur les serrures, portes et cadres de portes de bâtiments non classés sont considérées comme des travaux d'entretien. Elles ne sont de ce fait pas soumises à une autorisation de construire.

### **Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal et dureront moins de six mois par école.

L'ensemble de ces interventions est prévu pour être réparti sur deux ans environ.

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

### Régime foncier

<b>Ecoles concernées par la proposition</b>	<b>Adresses</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Secteurs</b>
Ecole des Genêts	chemin des Genêts 14	1825, 1826, 2644, 2645	Petit-Saconnex
Ecole Le-Corbusier	route de Malagnou 70	2003, 3383, 1336, 1337, 1341, 3258, 3257, 3259	Eaux-Vives
Ecole Hugo-de-Senger	rue Rodo 3-5	3032, 2335	Plainpalais
Ecole des Vollandes	rue du Nant 35	2351	Eaux-Vives
Ecole des Franchises	route des Franchises 54-56	4505	Petit-Saconnex
Ecole des Crêts-de-Champel enfantine	chemin des Crêts-de-Champel 40	3791	Plainpalais
Ecole de l'Europe	avenue d'Aïre 42-42A	4409, 4410	Petit-Saconnex
Ecole des Eaux-Vives	rue des Eaux-Vives 86	281	Eaux-Vives

### Services gestionnaire et bénéficiaire

Service gestionnaire: Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO).

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Gestion et sécurisation des accès de huit écoles de la Ville de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Crédit	%
Gros œuvre	113 600	4%
Second œuvre	1 606 800	60%
Installations, équipements fixes	273 200	10%
Équipements informatiques	74 400	3%
Frais secondaires et comptes d'attente	95 900	4%
Honoraires	219 600	8%
Frais financiers	311 900	12%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>2 695 400</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

**Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)**

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP 0
31 - Dépenses générales	23 000	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	292 300	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>315 300</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**      align="right">**-315 300**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2018</b>	0		0
<b>2019</b>	1 150 000		1 150 000
<b>2020</b>	1 145 400		1 145 400
<b>Totaux</b>	<b>2 295 400</b>	<b>0</b>	<b>2 295 400</b>

Proposition: gestion et sécurisation des accès de huit établissements scolaires

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 295 400 francs.

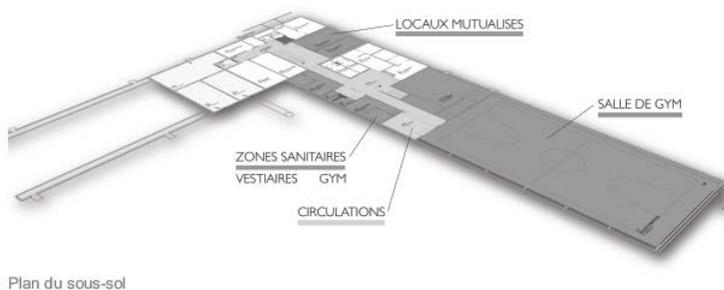
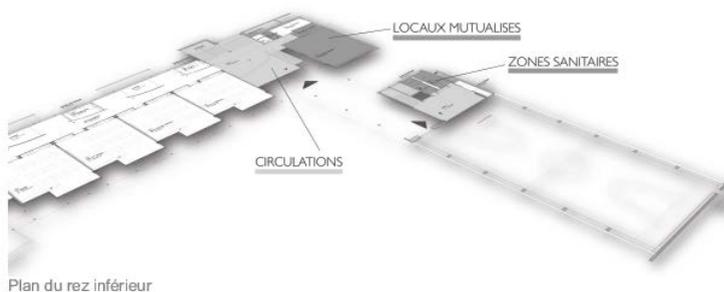
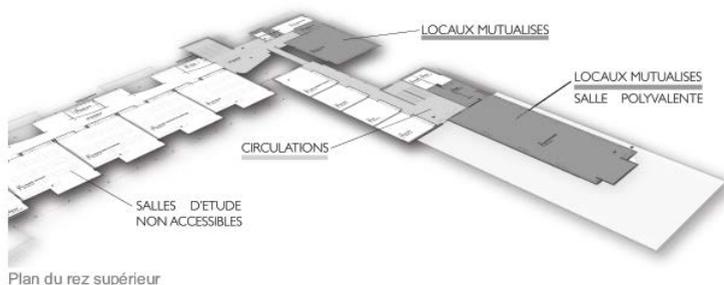
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 400 000 francs voté le 27 avril 2016 (PR-1122/2), soit un total de 2 695 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexe:* à titre d'exemple, schémas de gestion d'accès de l'école des Genêts



ECOLE DES GENETS  
Schémas de principe de gestion des accès



**Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1346 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 65 oui contre 2 non.**

**6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 523 300 francs destiné à la rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40, parcelle N° 3817, feuille N° 63, commune de Genève, section Cité (PR-1347).**

### **Introduction**

La Ville est devenue propriétaire de l'immeuble le 7 janvier 2003, il était partiellement en occupation illicite au moment de l'achat.

Très peu de travaux ont été entrepris dans les logements depuis de très nombreuses années, si bien que leur état de vétusté et leur manque de confort sont aujourd'hui importants. Ils sont actuellement non chauffés, les salles de bains et les cuisines sont obsolètes et les pièces à vivre demandent un rafraîchissement général.

La rénovation de l'immeuble porte dès lors essentiellement sur la réhabilitation des 10 logements, la rénovation des installations techniques et des salles d'eau, ainsi que sur la création d'une chaufferie centrale dans les combles.

### **Notice historique**

Comme son voisin le N° 42 avec lequel il forme un ensemble, le N° 40 rue de Zurich a été réalisé en 1912 par le bureau d'ingénieurs Dapples et Pappaduca, pour le compte de la Société immobilière Lausanne-Ecole. Il s'agit d'un immeuble d'angle de cinq niveaux sur rez-de-chaussée commercial, renfermant deux appartements de trois pièces par étage et une cage d'escalier adossée au mur côté cour. Vu sa position dans l'îlot, toutes les pièces, cuisines comprises, donnent sur la rue. Quant aux façades, elles sont marquées par une certaine économie de moyens, plus accentuée encore côté rue Royaume. Comme beaucoup d'immeubles de cette époque, celui-ci associe des références architecturales d'origines variées: en l'occurrence, la galerie en bois du dernier étage est d'inspiration pittoresque, les ferronneries déclinent des arabesques Art nouveau et les consoles de balcons relèvent de la tradition classique.

### **Exposé des motifs**

Outre la conservation du patrimoine bâti, la réhabilitation de l'immeuble vise à améliorer la qualité de vie de ses habitants au centre-ville.

Cette rénovation permettra la mise à disposition de logements répondant aux critères de confort et de performances énergétiques actuels.

Le ravalement de ses façades, en continuité de l'immeuble voisin, contribuera à la mise en valeur de l'ensemble des deux bâtiments du début du XX<sup>e</sup> siècle situés à l'angle de la rue de Zurich et de la rue de Lausanne.

La vétusté générale de l'immeuble impose aujourd'hui des travaux pour protéger sa valeur et garantir sa pérennité. L'indice Stratus est de 0,43.

### **Obligations légales et/ou de sécurité**

La réalisation des travaux proposés répond, d'une part, à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment (normes en matière de responsabilité civile, plus particulièrement l'article 58 CO), et, d'autre part, à celle d'assurer la sécurité des locataires et des passants. Elle s'inscrit, en outre, dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève et d'économie d'énergie.

### **Description de l'ouvrage**

Le N° 40 est un immeuble de cinq niveaux sur rez-de-chaussée présentant deux façades légèrement différentes. Celle latérale est plus simple et les éléments de décor sont réduits. A l'intérieur, un escalier tournant donne sur deux appartements de 3 pièces chacun par étage. Aucun jour n'est pris sur la cour. Les combles ne sont pas aménagés.

Les locaux présentent un degré de vétusté qualifié. Très peu de travaux y ont été effectués depuis l'origine il y a plus d'un siècle.

Les travaux décrits comprennent la remise à niveau de l'enveloppe, des infrastructures techniques ainsi que les travaux de rénovations intérieures.

L'immeuble se compose d'un atelier en sous-sol, d'une arcade et de 10 appartements tous occupés.

### **Programme et descriptif des travaux**

Dans les appartements:

- bâtissage partiel de nouvelles cloisons pour la création de salles de bains;
- réfection de toutes les peintures et papiers peints;
- réparation, ponçage et imprégnation des parquets et des plinthes hautes;

## Proposition: rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40

- nouveaux carrelages dans les salles de bains, WC;
- nouvelles faïences sur les murs des salles de bains, WC, cuisines;
- rénovation des plafonds;
- remplacement général des installations électriques, mise aux normes, comptage individuel par appartement;
- remplacement des installations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées;
- pose de nouveaux appareils sanitaires;
- installation de courant faible, introduction et distribution du téléreau;
- nouvel agencement simple de cuisine.

Dans l'immeuble (communs, sous-sol et façades):

- ravalement complet des façades;
- crépis isolants des façades;
- réfection complète de la toiture;
- survitrage dans les menuiseries existantes ou remplacement des menuiseries extérieures par de nouvelles avec vitrages isolants;
- remplacement des stores;
- pose d'une isolation entre solivage sur sous-sol;
- renforcements ponctuels de la structure porteuse;
- traitement de la charpente et réfection des avant-toits et balcons;
- nouvel éclairage sur paliers et couloirs avec dispositif d'automatisation;
- création d'une buanderie dans le sous-sol;
- nouvelles boîtes aux lettres;
- rénovation de la cage d'escalier;
- révision des portes palières et de communication;
- création d'un chauffage central gaz et distribution dans l'immeuble;
- création d'une production d'eau chaude.

**Surfaces, volumes**

Surface de plancher, selon norme 416 (SP): 1170,50 m<sup>2</sup>

Volume bâti, selon norme 416 (VB): 3480 m<sup>3</sup>

Volume, selon norme 116: 3844 m<sup>3</sup>

**Valeurs statistiques**

Coûts du bâtiment CFC 2 + CFC 5:	3 424 436 francs, montant HT
Francs/m <sup>2</sup> SP 416	2925,55 francs/m <sup>2</sup> , montant HT
Francs/m <sup>3</sup> VB 416	984,05 francs/m <sup>3</sup> , montant HT
Francs/m <sup>3</sup> Volume 116	890,85 francs/m <sup>3</sup> , montant HT

**Adéquation à l'Agenda 21**

Si cette rénovation partielle ne permettra pas de réaliser l'entier de la transition énergétique de l'immeuble vers les énergies renouvelables, elle constitue néanmoins une première étape fort appréciable, avec une diminution de 50% des besoins globaux en chaleur, et la construction d'une centrale photovoltaïque qui produira une électricité verte autoconsommée.

**Conception énergétique**

La production de chaleur sera assurée par une chaudière à gaz naturel à condensation. Cette dernière constitue une solution transitoire dans l'attente du déploiement d'un réseau de chaleur à distance par les Services industriels de Genève (SIG), intégrant une part d'énergie renouvelable dans le quartier des Pâques.

En parallèle, un système de récupération d'énergie sur la ventilation simple flux assurera les besoins d'eau chaude sanitaire grâce à une pompe à chaleur.

*Qualité thermique de l'enveloppe*

Le bâtiment subira une rénovation partielle de son enveloppe thermique qui permettra de diminuer de 50% les besoins d'énergie pour le chauffage.

Les interventions sur l'enveloppe sont les suivantes:

- isolation de la toiture;
- isolation du plafond du sous-sol;
- changement de verres ou remplacement des fenêtres.

**Description des installations techniques***Chauffage et eau chaude*

La production de chaleur pour le chauffage et en appoint pour l'eau chaude sanitaire sera assurée par une chaudière à gaz naturel à condensation.

*Ventilation et aération*

L'immeuble sera équipé d'un système de ventilation simple flux avec récupération d'énergie. Une pompe à chaleur utilisera la chaleur de l'air extrait pour produire environ 60% des besoins d'eau chaude sanitaire.

*Installations sanitaires*

Le projet prévoit le remplacement complet des installations sanitaires, les actuelles étant extrêmement vétustes.

Dans le cadre de la création de la nouvelle chaufferie, la production d'eau chaude sanitaire existante à gaz située dans les combles sera remplacée.

Les nouvelles installations seront exécutées de manière à minimiser les frais de consommation d'eau et d'exploitation.

Il est prévu la pose de compteurs individuels d'eau chaude sanitaire par surface louée.

*Electricité*

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairage direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local, conformément à la norme EN12464-1.

Il est prévu de valoriser l'éclairage naturel afin de réduire les consommations d'énergie par des dispositifs d'automations simples et efficaces du type ECO21 ou ECO 21+.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électriques seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe A++.

*Production locale d'électricité*

Une centrale photovoltaïque sera construite en toiture du bâtiment. D'une puissance de 6 kWc, pour une production d'environ 6000 kWh/an, elle couvrira une surface de près de 32 m<sup>2</sup>. Elle sera composée de panneaux intégrés à la toiture.

L'énergie produite par l'installation solaire sera injectée dans le bâtiment et autoconsommée lorsque la consommation des équipements des communs d'immeuble sera en phase avec la production. L'autoconsommation de ce bâtiment est estimée à environ 60%.

Ce mécanisme permettra de produire localement l'électricité nécessaire au fonctionnement des appareils électriques raccordés sur le compteur de la Ville de Genève, et ainsi économiser l'achat de l'énergie auprès des SIG.

Ce dispositif permettra, d'une part, une consommation locale de l'énergie produite (smartgrid), et, d'autre part, d'amortir plus rapidement la centrale dans la mesure où le kWh acheté auprès des SIG pour les besoins du bâtiment est plus élevé que le prix du kWh solaire produit.

Le surplus de production sera injecté dans le réseau électrique et vendu aux SIG.

Cette réalisation solaire complétera les installations existantes en Ville de Genève, selon le programme décidé par le Conseil administratif le 20 octobre 2004, pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque.

### Estimation des coûts

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
1	<i>Travaux préparatoires</i>		48 520
10	Relevé, études géotechniques		20 520
	101 Relevés	20 520	
11	Déblaiement, préparation du terrain		14 000
	112 Démolitions /débarras	5 000	
	118 Désamiantage	9 000	
15	Adaptation du réseau de conduites existant		14 000
	151 Terrassements		
	155 Eau et gaz (adaptation du réseau)	14 000	
2	<i>Bâtiment</i>		2 412 350
21	Gros œuvre 1		632 640
	211.0 Installation de chantier	35 540	
	211.1 Echafaudages	44 600	
	211.4 Canalisations	32 500	
	211.5 Béton armé, renforcements	123 000	
	211.6 Maçonnerie	233 100	
	211.7 Carbonatation	87 800	
	214 Construction en bois	76 100	
	216 Pierre naturelle/artificielle	69 400	

## Proposition: rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40

22	Gros œuvre 2		375 350
	221.0 Fenêtres en bois	232 100	
	222 Ferblanterie	48 600	
	224 Couverture	42 900	
	225.1 Etanchéité	4 300	
	226 Crépissage de façade	7 450	
	228 Fermetures extérieures protection contre le soleil	40 000	
23	Installations électriques		207 000
	230 Adaptations/démontages	9 000	
	231 Appareils à courant fort	38 000	
	232 Installations de courant fort	91 000	
	233 Lustrierie	25 000	
	236 Installations à courant faible	18 000	
	238 Installations provisoires	5 000	
	239 Installations photovoltaïques	21 000	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (install.)		187 770
	241 Démontages	5 000	
	242.1 Production de chaleur – chaudière gaz	23 210	
	242.2 Production ECS – PAC	50 490	
	242.3 Production ECS – Bouilleur	10 330	
	243 Distribution de chaleur	66 920	
	244 Installations de ventilation	26 820	
	249 Divers	5 000	
25	Installations sanitaires		257 000
	251 Appareils sanitaires courants	64 500	
	252 Appareils sanitaires spéciaux	8 800	
	254 Tuyauterie sanitaire	81 500	
	255 Isolations d'installations sanitaires	9 900	
	256 Unités avec installations sanitaires incorporées	19 300	
	258 Cuisines	50 000	
	259 Divers installations sanitaires	23 000	
27	Aménagements intérieurs 1		430 060
	271 Plâtrerie	237 900	
	272 Ouvrages métalliques	81 420	
	273.0 Portes palières	31 870	
	273.3 Menuiserie courante	66 250	
	275 Système de verrouillage	12 620	
28	Aménagements intérieurs 2		322 530
	281.0 Chapes	17 710	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
	281.6 Carrelages	27 600	
	281.7 Revêtements de sol en bois	45 000	
	284.4 Revêtement de parois en céramique	44 720	
	285.1 Peinture intérieure	168 250	
	286 Assèchement du bâtiment	1 500	
	287 Nettoyage du bâtiment	17 750	
5	<i>Frais secondaires et comptes d'attente</i>		963 487
50	Frais de concours		1 200
	501 Rétribution jury	1 200	
51	Autorisations, taxes		25 000
	511 Autorisations, gabarits, taxes	25 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		16 000
	524 Reproduction de documents, tirages, héliographies	16 000	
56	Autres frais secondaires		8 000
	562 Indemnités de voisins (frais de déménagement)	5 000	
	568 Panneaux publicitaires	2 000	
	569 Divers	1 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		246 087
	583 Réserves pour imprévus (10%)	246 087	
59	Comptes d'attente pour honoraires		667 200
	591 Architectes	445 500	
	592 Ingénieur civil	78 000	
	593 Ingénieur électricien	39 000	
	594 Ingénieur en CV et conditionnement d'air	43 400	
	595 Ingénieur en installations sanitaires	21 300	
	596.4 Acousticien	10 000	
	596.9 Ingénieur désamiantage	10 000	
	597 Ingénieur en sécurité	20 000	
I.	Coût total de la construction (HT)		3 424 400
	Calcul des frais financiers		
	+ TVA 7,7%		263 700
II.	Coût total de l'investissement (TTC)		3 688 100
	+ Prestations du personnel en faveur des invest. (5%)		184 400
III.	Sous-total		3 872 500

Proposition: rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40

	+ Intérêts intercalaires 1,5%, durée 15+6mois	50 800
IV.	Coût total de l'opération (TTC)	3 923 300
	A déduire les crédits d'études votés	
	Le 14 novembre 2001 PR-121	70 000
	Le 11 décembre 2010 PR-808/6	330 000
V.	Total du crédit demandé (TTC)	3 523 300

**Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2019-2030 (p. 48)**

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 012.099.06 du 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030, pour un montant de 3 550 000 francs, avec date de dépôt prévue en 2018.

**Fixation des loyers après travaux**

Les loyers après travaux seront arrêtés dans le respect des exigences de la loi sur les démolitions, rénovations et transformations de maisons d'habitation. Ainsi fixés, ces loyers serviront de loyers de référence pour l'application des dispositions du règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève, du 18 février 2009.

**Budget de fonctionnement**

La réalisation de ces travaux ne devrait avoir des conséquences que très marginales sur le budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Les loyers resteront en effet soumis au règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5%, se montera à 58 900 francs.

**Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de juin 2018 et ne comprennent aucune variation.

**Autorisation de construire**

La requête en autorisation de construire a été déposée le 11 juillet 2018 sous la référence DD 111732/1. Elle a été accordée en date du 15 janvier 2019 (FAO).

**Délai de réalisation**

Le chantier pourra démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise en exploitation prévisionnelle est planifiée pour avril 2021, après environ 15 mois de travaux.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale; le service gestionnaire est la Direction du patrimoine bâti.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Rénovation de l'immeuble rue de Zurich 40

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	718 600	18%
Gros œuvre	1 137 900	29%
Second œuvre	810 540	21%
Installations, équipements fixes	701 960	18%
Frais financiers	235 200	6%
Frais secondaires	319 100	8%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>3 923 300</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Gérance immobilière  
municipale

**CHARGES**

30 - Charges de personnel (conciergerie)	5 500	Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	58 900	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>64 400</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens (nouveaux loyers)	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	

<b>Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement</b>	<b>-64 400</b>
---	----------------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	100 000		100 000
<b>2020</b>	1 900 000		1 900 000
<b>2021</b>	1 523 300		1 523 300
<b>Totaux</b>	<b>3 523 300</b>	<b>0</b>	<b>3 523 300</b>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 523 300 francs, destiné à la rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40, parcelle N° 3817, feuille N° 63, commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 523 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 70 000 francs voté le 14 novembre 2001 (PR-121, N° PFI 012.099.01) et le crédit d'étude complémentaire de 330 000 francs voté le 11 décembre 2010 (PR-808/6, N° PFI 012.099.03), soit un total de 3 923 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1347 à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (64 oui).

## **7. Proposition du Conseil administratif du 13 mars 2019 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2017-2018 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1348).**

### **Préambule**

La Fondation d'art dramatique (FAD) gère le Théâtre de la Comédie et le Théâtre de Poche. Elle clôture ses comptes à la saison, c'est-à-dire au 30 juin de chaque année. Une fiduciaire contrôle ses comptes. Il s'agit actuellement de la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA. Sur la base du rapport de cet organe de révision, le conseil de fondation approuve les comptes puis les transmet à la Ville et au Canton.

L'article 6 du statut de la FAD précise que «les comptes de la Fondation doivent chaque année être soumis à l'examen des services du Contrôle financier de la Ville de Genève et être approuvés respectivement par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève ainsi que par le Conseil d'Etat». C'est pourquoi, à la suite de l'approbation des comptes par le Conseil administratif, ce dernier les transmet pour approbation au Conseil municipal.

### **Exposé des motifs**

La saison 2017-2018 est la deuxième saison couverte par la convention de subventionnement signée pour les années 2017 et 2018. Cette convention portait exceptionnellement sur deux ans, afin de pouvoir affiner les prévisions budgétaires concernant la Nouvelle Comédie. Une nouvelle convention portant sur les années 2019 à 2021 sera signée très prochainement. Elle couvrira donc la période durant laquelle la Comédie déménagera dans les nouveaux locaux de la gare des Eaux-Vives et développera fortement ses activités, conformément au programme approuvé par le Conseil municipal dans la proposition PR-1085. L'augmentation des subventions de 2,5 millions de francs approuvée par le Conseil municipal lors du vote du budget 2019 permettra à la Comédie d'entamer cette mutation.

Les comptes de la saison 2017-2018 se soldent par une perte de 270 911 francs, qui est absorbée par le fonds de réserve réglementaire. Le montant de ce fonds de réserve passe ainsi à 1 372 979 francs, y compris les 206 549 francs de la saison 2016-2017 que la FAD a pu conserver à la suite de l'approbation de la proposition PR-1289 par le Conseil municipal. Ce montant sera affecté à la préparation de la Nouvelle Comédie.

Dans le rapport de l'organe de révision, un soin particulier a été apporté quant à la communication de l'avancement du Système de contrôle interne (SCI) déployé par la FAD. Le rapport détaillé précise ainsi chaque domaine d'avancement, ce qui rend sa conclusion sur l'existence du SCI d'autant plus explicite.

La saison 2017-2018 était la première saison des nouveaux directeurs de la Comédie, M<sup>me</sup> Natacha Koutchoumov et M. Denis Maillefer. Ils ont présenté une saison diversifiée sur la grande scène et dans les deux studios, comprenant textes classiques et contemporains, accueils, reprises et créations, mais également des concerts, des conférences, des rencontres ainsi que des expositions. Par ailleurs, l'équipe de la Comédie s'est activement engagée au sein du projet de la Nouvelle Comédie.

Au Poche, la saison 2017-2018 était la troisième saison de M. Mathieu Bertholet, qui a proposé huit créations lors de 150 représentations à Genève. Le programme du Poche a articulé des créations de format classique (Cargo) et des formats plus courts (Sloop), permettant ainsi la découverte de plusieurs textes mis en scène et joués par les mêmes artistes. Le Poche a également proposé des actions de médiation, des rencontres avec les artistes, des ateliers d'écriture ainsi que des activités à l'intention du public scolaire.

La FAD a participé au Groupe d'accompagnement du projet de la Nouvelle Comédie avec les partenaires du projet: l'Association pour la Nouvelle Comédie, le Canton et les départements concernés de la Ville de Genève.

## **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver les comptes de la saison 2017-2018 de la FAD, que vous trouverez en annexe, en votant le projet de délibération suivant:

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article unique.* – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2017-2018 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés.

*Annexes:*

- états financiers de la Fondation incluant les comptes annuels au 30 juin 2018 des théâtres de la Comédie et du Poche ainsi que de l'état-major
- rapport de l'organe de révision sur les comptes 2017-2018
- rapport détaillé de l'organe de révision sur les comptes 2017-2018
- rapport d'activités 2017-2018 de la Fondation
- rapport d'activités 2017-2018 de la Comédie de Genève
- rapport d'activités 2017-2018 du Poche

6470

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

f o n d a t i o n n d'art  
dramatique d e  
G e n è v e

Saison 2017/2018

Etats Financiers



POCHE / GVE  
Théâtre en Vaudois / Théâtre de Comédie

*Approuvés par le bureau du 9 novembre 2018*

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6471

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**Saison 2017/2018**

Les états financiers sont en CHF

Table des matières	Pages
Analyse sommaire du résultat d'exploitation et des fonds propres	2
Etats Financiers FAD, avec comparaison année précédente	3
Etats Financiers Comédie, avec comparaison année précédente	4
Etats Financiers Poche, avec comparaison année précédente	5
Bilan combiné au 30 juin 2018	6
Compte de recettes et dépenses combiné au 30 juin 2018	7
Détail de certaines positions du bilan	8
Détail de certaines positions des produits	10
Détail de certaines positions des charges	11
Détail des produits et charges exceptionnels	13
Tableau des flux de trésorerie	14
Tableau de variation des capitaux	15
Annexes	16
Détail des subventions en nature	23
Etat-Major, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	24
Comédie, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	25
Le Poche, analyse sommaire des écarts par rapport au budget	26
Tableau de bord annuel FAD	27
Tableau de bord annuel Comédie	28
Tableau de bord annuel Poche	31
Budget 2017/2018 combiné	34

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**ANALYSE SOMMAIRE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ET DES  
FONDS PROPRES**

**Saison 2017/2018**

	Complément Comédie versé sur 2017/2018	(42'000)	
	Complément Poche versé sur 2017/2018	(53'000)	
	<b>Etat Major résultat budgeté</b>		<b>(95'000)</b>
	Boni sur frais fonctionnement Etat Major		20'556
	Boni sur subvention Etat		24'500
	Conservation solde 2013/2016 restituable au Canton (lettre du 28.11.2017)		23'754
	Renouvellement direction Comédie		(1'173)
	Accompagnement nouvelle Comédie	(230'098)	
	Reclassement charge accompagnement Comédie	11'880	(218'218)
	<i>EM Manco global</i>		<i>(245'581)</i>
	Comédie résultat budgeté	(220'000)	
	<i>Comédie boni global sur budget</i>	<i>225'951</i>	<i>5'951</i>
	<i>Le Poche manco global sur budget</i>		<i>(31'281)</i>
	<b>Résultat exercice 2017/2018</b>		<b>(270'911)</b>
01.07.2017	Fonds de réserve réglementaire		1'437'341
	Résultat exercice 2017/2018		(270'911)
<b>30.06.2018</b>	<b>Fonds de réserve réglementaire</b>		<b>1'166'430</b>
Selon règlement du	Les subventions contractuelles de la Ville s'étant élevées à		7'997'478
fonds de réserve	<b>le maximum du fonds de réserve est de</b>	<b>18%</b>	<b>1'439'546</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6473

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

ETATS FINANCIERS FAD

BILAN	2017/2018		2017/2018		Ecart		2016/2017	
	Réalisé	%	Budget	%	Budget Réel	Réalisé	%	%
<b>ACTIF</b>								
Trésorerie	5'056'058	85%				4'867'326	84%	
Créances à court terme	63'317	1%				149'750	2%	
Stock	1'104	0%				485	0%	
Actifs de régularisation	277'273	5%				345'230	6%	
Immobilisations corporelles	452'450	8%				455'384	8%	
<b>Total de l'actif</b>	<b>5'850'202</b>	<b>100%</b>				<b>5'818'175</b>	<b>100%</b>	
<b>PASSIF</b>								
Capitaux étrangers à court terme	1'036'727	18%				804'931	14%	
Subventions reçues d'avance	1'225'000	21%				2'611'000	45%	
Subv. non dépensées à restituer à l'échéance du contrat 2013-2017	-	0%				23'754	0%	
Excédent 2016/2017 à restituer au 30 juin	206'549	4%				206'549	4%	
Fonds affectés	2'215'496	38%				734'600	13%	
	<b>4'683'772</b>	<b>81%</b>				<b>4'380'834</b>	<b>76%</b>	
Fonds de réserve règlementaire (capitaux libres)	1'166'430	20%				1'437'341	24%	
	<b>1'166'430</b>	<b>19%</b>				<b>1'437'341</b>	<b>24%</b>	
<b>Total du passif</b>	<b>5'850'202</b>	<b>100%</b>				<b>5'818'175</b>	<b>100%</b>	
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>								
<b>PRODUITS</b>								
Subventions	8'866'931	79%	8'738'074	89%	1%	9'329'692	89%	
Recettes propres	732'365	6%	869'451	9%	-16%	1'033'572	10%	
Dons et sponsors	1'674'899	15%	1'906'000	2%	779%	1'622'995	1%	
Utilisation fonds affectés Kull	-	0%	-	0%	-	-	0%	
<b>Total des Produits</b>	<b>11'274'195</b>	<b>100%</b>	<b>9'798'125</b>	<b>100%</b>	<b>15%</b>	<b>10'525'559</b>	<b>100%</b>	
<b>CHARGES</b>								
Frais de personnel pour spectacles	2'652'735	24%	2'609'127	27%	2%	2'562'936	31%	
Frais de locaux non administratifs	997'906	9%	973'596	10%	2%	992'635	4%	
Frais directs des spectacles et promotion	1'489'304	13%	1'611'955	16%	-8%	1'491'825	18%	
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>5'139'945</b>	<b>46%</b>	<b>5'194'678</b>	<b>53%</b>	<b>-1%</b>	<b>5'047'396</b>	<b>53%</b>	
Frais de personnel administratifs et jetons	3'748'623	33%	3'744'069	37%	0%	3'374'900	36%	
Frais de locaux administratifs	68'410	1%	87'100	1%	-21%	60'299	0%	
Frais d'administration, promotion, divers, et amortissements	1'011'973	9%	1'092'278	11%	-7%	1'077'837	11%	
Frais renouvellement direction Comédie	1'173	0%	-	-	-	88'864	0%	
Transition nouvelle Comédie	132'840	1%	-	-	-	11'880		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>4'963'019</b>	<b>44%</b>	<b>4'923'447</b>	<b>49%</b>	<b>1%</b>	<b>4'613'780</b>	<b>47%</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>10'102'964</b>	<b>90%</b>	<b>10'118'125</b>	<b>102%</b>	<b>0%</b>	<b>9'661'176</b>	<b>101%</b>	
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>1'171'231</b>	<b>10%</b>	<b>(320'000)</b>	<b>-3%</b>	<b>0%</b>	<b>864'383</b>	<b>-1%</b>	
Résultat (charges)/produits hors période	38'754	0%	5'000	-	0%	70'967	-1%	
Dissolution fonds Kull (frais bancaires)	40		-			-	0%	
Attribution au fonds d'investissement travaux et mobilier Poche	10'189	0%	-			-	0%	
Dissolution du fonds d'investissement travaux et mobilier Poche	8'875	0%	-			11'625	0%	
Attribution au fonds affecté nouvelle Comédie	(1'500'000)	-12%	-			(478'000)	0%	
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice avant restitution de l'excédent</b>	<b>(270'911)</b>	<b>-2%</b>	<b>(315'000)</b>	<b>-2%</b>	<b>0%</b>	<b>468'975</b>	<b>-3%</b>	
Excédent de subvention à restituer au 30 juin	-		-			(206'549)		
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>(270'911)</b>					<b>262'426</b>		
Solde à nouveau sub. non dépensées	-		-			-		
<b>Part de subventions non dépensée au 30 juin</b>	<b>(270'911)</b>					<b>262'426</b>		
Fonds de réserve règlementaire au 01.07	1'437'341					1'174'915		
<b>Fonds de réserve règlementaire au 30.06</b>	<b>1'166'430</b>					<b>1'437'341</b>		

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

ETATS FINANCIERS COMEDIE

COMPTES	2017/2018		2017/2018		Ecart Budget Réel	2016/2017	
	Réalisé	%	Budget	%		Réalisé	%
<b>COMPTES D'EXPLOITATION</b>							
<b>PRODUITS</b>							
Subventions	6'608'533	76%	6'322'000	91%	5%	6'319'573	88%
Recettes propres	527'091	6%	525'441	8%	0%	726'632	10%
Dons et sponsors	1'595'000	18%	95'000	1%	1579%	115'935	2%
<b>Total des Produits</b>	<b>8'730'624</b>	<b>100%</b>	<b>6'942'441</b>	<b>100%</b>	<b>26%</b>	<b>7'162'140</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>							
Frais de personnel pour spectacles	1'721'450	20%	1'630'007	23%	6%	1'729'079	24%
Frais de locaux non administratifs	753'460	9%	745'000	11%	1%	753'329	11%
Frais directs des spectacles et promotion	1'119'872	13%	1'261'365	18%	-11%	1'154'454	16%
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>3'594'782</b>	<b>42%</b>	<b>3'636'372</b>	<b>52%</b>	<b>-1%</b>	<b>3'636'862</b>	<b>51%</b>
Frais de personnel administratif	2'745'560	31%	2'712'069	34%	1%	2'402'943	34%
Frais de locaux administratifs	36'209	0%	36'000	1%	1%	36'240	1%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	862'757	10%	783'000	11%	10%	755'823	11%
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3'644'526</b>	<b>41%</b>	<b>3'531'069</b>	<b>46%</b>	<b>3%</b>	<b>3'195'006</b>	<b>46%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>7'239'308</b>	<b>83%</b>	<b>7'167'441</b>	<b>98%</b>	<b>1%</b>	<b>6'831'868</b>	<b>97%</b>
Dissolution fonds Julius Baer	10'189	0%	-	-	-	-	-
Attribution fonds Loterie Romande	(1'500'000)	-17%	-	-	-	-	-
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>1'505</b>	<b>0%</b>	<b>(225'000)</b>	<b>2%</b>	<b>-</b>	<b>330'272</b>	<b>3%</b>
Résultat (charges)/produits exceptionnels et hors période	4'446	0%	5'000	0%	-	2'616	0%
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>5'951</b>	<b>0%</b>	<b>(220'000)</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>	<b>332'888</b>	<b>3%</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6475

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

ETATS FINANCIERS POCHE

	2017/2018		2017/2018		Ecart Budget Réel	2016/2017	
	Réalisé	%	Budget	%		Réalisé	%
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>							
<b>PRODUITS</b>							
Subventions	2'352'518	89%	2'305'796	84%	2%	2'250'891	86%
Recettes propres	205'274	8%	344'010	13%	-40%	306'940	12%
Dons et sponsors	79'899	3%	95'600	3%	-16%	46'360	2%
<b>Total des Produits</b>	<b>2'637'691</b>	<b>100%</b>	<b>2'745'406</b>	<b>100%</b>	<b>-4%</b>	<b>2'604'191</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>							
Frais de personnel pour spectacles	931'285	35%	979'120	31%	-5%	833'857	32%
Frais de locaux non administratifs	244'446	9%	228'596	8%	7%	239'306	9%
Frais directs des spectacles et promotion	369'432	14%	350'590	13%	5%	337'371	13%
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>1'545'163</b>	<b>58%</b>	<b>1'558'306</b>	<b>52%</b>	<b>-1%</b>	<b>1'410'534</b>	<b>54%</b>
Frais de personnel administratif	886'224	34%	878'000	32%	1%	840'399	32%
Frais de locaux administratifs	19'259	1%	39'100	1%	-51%	19'259	1%
Frais d'administration, promotion, divers et amortissements	225'875	9%	270'000	10%	-16%	270'567	10%
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>1'131'358</b>	<b>44%</b>	<b>1'187'100</b>	<b>43%</b>	<b>-5%</b>	<b>1'130'225</b>	<b>43%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2'676'521</b>	<b>102%</b>	<b>2'745'406</b>	<b>95%</b>	<b>-3%</b>	<b>2'540'759</b>	<b>101%</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(38'830)</b>	<b>-2%</b>	<b>-</b>	<b>5%</b>	<b>-</b>	<b>63'432</b>	<b>-1%</b>
Résultat (charges)/produits exceptionnels	(1'326)	0%	-	0%	-	15'174	1%
Attribution au fonds travaux et mobilier	-	0%	-	-	-	-	4%
Attribution au fonds travaux et mobilier	8'875	0%	-	-	-	11'625	0%
<b>Excédent (Déficit) de l'exercice</b>	<b>(31'281)</b>	<b>-2%</b>	<b>-</b>	<b>5%</b>	<b>-</b>	<b>90'231</b>	<b>0%</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**BILAN**

	Elat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
<b>ACTIF</b>					
<i>Actif circulant</i>					
Trésorerie	4'045'977	776'959	233'122	5'056'058	4'867'326
Créances à court terme	1'739	41'102	20'476	63'317	149'750
Stock	-	-	1'104	1'104	485
Actifs de régularisation	2'101	161'700	113'472	277'273	345'230
<b>Total actif circulant</b>	<b>4'049'817</b>	<b>979'761</b>	<b>368'174</b>	<b>5'397'752</b>	<b>5'362'791</b>
<i>Actif immobilisé</i>					
Immobilisations corporelles	14'944	336'033	101'473	452'450	455'384
<b>Total de l'actif</b>	<b>4'064'761</b>	<b>1'315'794</b>	<b>469'647</b>	<b>5'850'202</b>	<b>5'818'175</b>
<b>PASSIF</b>					
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>					
Dettes à court terme	30'200	283'287	49'916	363'403	140'741
Passifs de régularisation	18'584	172'495	82'138	273'217	343'368
Provisions	2'500	312'644	84'963	400'107	320'822
Ville de Genève subvention reçue d'avance	1'225'000	-	-	1'225'000	2'611'000
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention 2013-2016	-	-	-	-	23'754
Excédent 2016/2017 à restituer au 30 juin	206'549	-	-	206'549	206'549
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>1'482'833</b>	<b>768'426</b>	<b>217'017</b>	<b>2'468'276</b>	<b>3'646'234</b>
<i>Capital des fonds</i>					
Donation Poche	193'121	-	-	193'121	193'161
Nouvelle Comédie	478'000	-	-	478'000	478'000
Fonds Julius Baer, Pédagogie	-	-	-	-	10'189
Fonds Loterie Romande	-	1'500'000	-	1'500'000	-
Fds d'investissement travaux et mobilier Poche	-	-	44'375	44'375	53'250
<b>Total capital des fonds</b>	<b>671'121</b>	<b>1'500'000</b>	<b>44'375</b>	<b>2'215'496</b>	<b>734'600</b>
<i>Capital de l'organisation</i>					
C/c FAD	744'377	(952'632)	208'255	-	-
Fonds de réserve règlementaire	1'166'430	-	-	1'166'430	1'437'341
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>1'910'807</b>	<b>(952'632)</b>	<b>208'255</b>	<b>1'166'430</b>	<b>1'437'341</b>
<b>Total du passif</b>	<b>4'064'761</b>	<b>1'315'794</b>	<b>469'647</b>	<b>5'850'202</b>	<b>5'818'175</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6477

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018 Réalisé	2017/2018 Budget	2016/2017 Réalisé
<b>PRODUITS</b>						
Subvention Ville de Genève	7997478	-	-	7997478	7997478	6772478
Subvention Etat de Genève	24500	-	-	24500	-	1212750
Prestations en nature Ville de Genève	-	489969	165880	655849	658220	669039
Prestations en nature Etat de Genève	-	-	63780	63780	63780	63780
Autres subventions Ville de Genève	-	37916	12238	50154	-	69952
Autres subventions Etat de Genève	-	25750	16450	42200	-	28680
Autres subventions diverses	-	16000	16970	32970	18596	35013
Subventions attribuées aux théâtres	(8116098)	6038898	2'077'200	-	-	-
Subventions Ville de Genève nouvelle Comédie	-	-	-	-	-	478000
<b>Subventions</b>	<b>(94'120)</b>	<b>6'608'533</b>	<b>2'352'518</b>	<b>8'866'931</b>	<b>8'738'074</b>	<b>9'329'692</b>
Recettes entrées	-	332575	92560	425135	579010	455084
Tournées, vente spectacles	-	136757	-	136757	37100	312492
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	48199	61220	109419	226141	212911
Recettes accessoires spectacles	-	9560	51494	61054	27200	53085
Dons, sponsoring	-	1'595'000	79'899	1'674'899	190'600	162'295
<b>Recettes propres</b>	<b>-</b>	<b>2'122'091</b>	<b>285'173</b>	<b>2'407'264</b>	<b>1'060'051</b>	<b>1'195'867</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>(94'120)</b>	<b>8'730'624</b>	<b>2'637'691</b>	<b>11'274'195</b>	<b>9'798'125</b>	<b>10'525'559</b>
<b>CHARGES</b>						
Frais de personnel pour spectacles	-	1'721'450	931285	2'652'735	2'609'127	2'562'936
Frais de locaux non administratifs	-	753460	244446	997906	973596	992635
Frais directs des spectacles	-	862481	222696	1'085177	1'183155	1'115433
Promotion des spectacles	-	257391	146736	404127	428800	376392
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>3'594'782</b>	<b>1'545'163</b>	<b>5'139'945</b>	<b>5'194'678</b>	<b>5'047'396</b>
Frais de personnel administratifs	95287	2'745'560	886224	3'727'071	3'692069	3'342136
Jetons de présence	21552	-	-	21552	52000	32764
Frais de locaux administratifs	12942	36209	19259	68410	87100	60299
Frais de lancement de saison	-	240948	70432	311380	362000	364291
Frais techniques	-	79810	26872	106682	95500	99526
Frais d'administration	52424	247940	96398	396762	435778	422670
Charges (Produits) financières nettes	-	9672	1888	11560	8000	9177
Frais renouvellement direction Comédie	1173	-	-	1173	-	8864
Transition nouvelle Comédie	1200	131640	-	132840	-	11880
Amortissements	2557	152747	30285	185589	191000	182173
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>187'135</b>	<b>3'644'526</b>	<b>1'131'358</b>	<b>4'963'019</b>	<b>4'923'447</b>	<b>4'613'780</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>187'135</b>	<b>7'239'308</b>	<b>2'676'521</b>	<b>10'102'964</b>	<b>10'118'125</b>	<b>9'661'176</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(281'255)</b>	<b>1'491'316</b>	<b>(38'830)</b>	<b>1'171'231</b>	<b>(320'000)</b>	<b>864'383</b>
Resultat (charges)/produits hors période	35634	4446	(1'326)	38754	5000	70967
Dissolution fonds Julius Baer	-	10189	-	10189	-	-
Dissolution fonds Kull (frais bancaires)	40	-	-	40	-	-
Utilisation fds d'investissement travaux et mobilier Poche	-	-	8875	8875	-	11625
Attribution fonds Loterie Romande	-	(1'500'000)	-	(1'500'000)	-	-
Attribution aux fonds affectés nouvelle Comédie	-	-	-	-	-	(478'000)
<b>Excédent (Déficit)</b>	<b>(245'581)</b>	<b>5'951</b>	<b>(31'281)</b>	<b>(270'911)</b>	<b>(315'000)</b>	<b>468'975</b>
Excédent de subvention à restituer au 30 juin	-	-	-	-	-	(206'549)
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(270'911)</b>	<b>-</b>	<b>262'426</b>
Fonds de réserve réglementaire au 1er juillet	-	-	-	1437341	-	1174915
<b>Fonds de réserve réglementaire au 30 juin</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'166'430</b>	<b>-</b>	<b>1'437'341</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DU BILAN**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
Caisse	(13)	14'435	14'308	28'730	28'435
CCP c/c	-	65'090	167'098	232'188	333'089
UBS c/c	-	697'434	51'716	749'150	683'467
BCGe c/c	3'852'869	-	-	3'852'869	3'629'174
BCGe c/c donation Poche	193'121	-	-	193'121	193'161
<b>Trésorerie</b>	<b>4'045'977</b>	<b>776'959</b>	<b>233'122</b>	<b>5'056'058</b>	<b>4'867'326</b>
Débiteurs	-	34'975	19'678	54'653	134'752
Avance SP	-	-	-	-	232
Avances diverses	-	6'127	667	6'794	13'027
C/C Ville de Genève subvention à recevoir	1'739	-	-	1'739	1'739
FOP	-	-	131	131	-
<b>Créances à court terme</b>	<b>1'739</b>	<b>41'102</b>	<b>20'476</b>	<b>63'317</b>	<b>149'750</b>
<b>Stock - Inventaire bar</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'104</b>	<b>1'104</b>	<b>485</b>
Produits à recevoir	-	-	-	-	35'184
Frais payés d'avance	920	161'700	113'472	276'092	309'820
OCAS	1'181	-	-	1'181	226
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>2'101</b>	<b>161'700</b>	<b>113'472</b>	<b>277'273</b>	<b>345'230</b>
Aménagements	-	48'334	5'949	54'283	99'387
Mobilier & Machines de bureau	7'673	82'217	5'568	95'458	48'145
Sites internet	-	25'097	-	25'097	9'940
Matériel technique	-	180'385	20'647	201'032	211'081
Véhicules	-	-	10'600	10'600	16'380
Travaux Caecilia (Comédie)	1	-	-	-	1
Travaux changement de direction	-	-	58'709	58'709	-
Nouvelle Comédie équipement informatiques	7'270	-	-	7'270	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14'944</b>	<b>336'033</b>	<b>101'473</b>	<b>452'450</b>	<b>455'384</b>
Fournisseurs	-	141'185	14'248	155'433	(2'095)
Créanciers	29'800	-	91	29'891	68'153
Caisses AVS	-	73'876	8'027	81'903	3'556
Impôt à la source	-	-	-	-	10'316
Artes et Comedia	400	44'405	11'450	56'255	46'042
LPP	-	23'821	16'100	39'921	14'769
<b>Dettes à court terme</b>	<b>30'200</b>	<b>283'287</b>	<b>49'916</b>	<b>363'403</b>	<b>140'741</b>
Recettes encaissées d'avance	-	99'881	8'316	108'197	149'313
Provision pour frais à payer	14'236	72'614	33'565	120'415	140'460
Provision pour frais à payer spectacles	-	-	257	257	12'600
Provision pour TVA à payer	4'348	-	-	4'348	995
Fondation Leenaards	-	-	40'000	40'000	40'000
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>18'584</b>	<b>172'495</b>	<b>82'138</b>	<b>273'217</b>	<b>343'368</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6479

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
Provision pour vacances non prises	2'500	269'450	84'963	356'913	310'871
Autres provisions	-	43'194	-	43'194	9'951
<b>Provisions</b>	<b>2'500</b>	<b>312'644</b>	<b>84'963</b>	<b>400'107</b>	<b>320'822</b>
Comédie c/c	952'632	(952'632)	-	-	-
Poche c/c	(208'255)	-	208'255	-	-
<b>C/c FAD</b>	<b>744'377</b>	<b>(952'632)</b>	<b>208'255</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Solde au 1er juillet	193'161	-	-	193'161	193'202
Intérêts (frais) financiers de l'exercice	(40)	-	-	(40)	(41)
<b>Donation Poche</b>	<b>193'121</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>193'121</b>	<b>193'161</b>
Nouvelle Comédie équipements informatiques investissem	7'270	-	-	7'270	-
Fonds disponible nouvelle Comédie PR-1085	470'730	-	-	470'730	478'000
<b>Nouvelle Comédie</b>	<b>478'000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>478'000</b>	<b>478'000</b>
Solde au 1er juillet	-	-	-	-	10'189
<b>Fonds Julius Baer, Pédagogie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10'189</b>
Solde au 1er juillet	-	1'500'000	-	1'500'000	-
<b>Fonds Loterie Romande</b>	<b>-</b>	<b>1'500'000</b>	<b>-</b>	<b>1'500'000</b>	<b>-</b>
Excédent de produits (charges) de l'exercice, avant restitution de l'excédent	(245'581)	5'951	(31'281)	(270'911)	468'975
<b>Excédent de produits (charges) de l'exercice</b>	<b>(245'581)</b>	<b>5'951</b>	<b>(31'281)</b>	<b>(270'911)</b>	<b>468'975</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES PRODUITS**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
Subvention Ville de Genève	7997'478	-	-	7997'478	6772'478
Subvention Etat de Genève	24'500	-	-	24'500	1'212'750
Prestations en nature Ville de Genève	-	489'969	165'880	655'849	669'039
Prestations en nature Etat de Genève	-	-	63'780	63'780	63'780
Subventions FAD	(8'116'098)	6'038'898	2'072'200	-	-
<b>Subventions</b>	<b>(94'120)</b>	<b>6'528'867</b>	<b>2'306'860</b>	<b>8'741'607</b>	<b>8'718'047</b>
Ville de Genève, autres, Colporteurs	-	37'916	5'988	43'904	6'250
Ville de Genève, Dept. de la culture-billets	-	-	6'250	6'250	63'702
<b>Autres subventions Ville de Genève</b>	<b>-</b>	<b>37'916</b>	<b>12'238</b>	<b>50'154</b>	<b>69'952</b>
Ville de Genève, DCS, nouvelle Comédie (PR-1085)	-	-	-	-	478'000
<b>Subventions complémentaires Ville de Genève</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>478'000</b>
Etat de Genève, DIP	-	25'750	16'450	42'200	28'680
<b>Autres subventions Etat de Genève</b>	<b>-</b>	<b>25'750</b>	<b>16'450</b>	<b>42'200</b>	<b>28'680</b>
<b>Autres subventions FAD</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres subventions</b>	<b>-</b>	<b>16'000</b>	<b>16'970</b>	<b>32'970</b>	<b>35'013</b>
<b>Total des Subventions</b>	<b>(94'120)</b>	<b>6'608'533</b>	<b>2'352'518</b>	<b>8'866'931</b>	<b>9'329'692</b>
Abonnements	-	98'300	26'575	124'875	140'886
Billets	-	213'815	63'185	277'000	294'488
Vente représentations	-	-	2'800	2'800	2'850
Scolaire	-	20'460	-	20'460	16'860
<b>Recettes entrées</b>	<b>-</b>	<b>332'575</b>	<b>92'560</b>	<b>425'135</b>	<b>455'084</b>
<b>Tournées/ vente spectacles</b>	<b>-</b>	<b>136'757</b>	<b>-</b>	<b>136'757</b>	<b>312'492</b>
Coproductions	-	40'952	54'220	95'172	201'911
Location personnel et matériel	-	7'247	-	7'247	-
Echange de public	-	-	7'000	7'000	11'000
<b>Autres recettes spectacles</b>	<b>-</b>	<b>48'199</b>	<b>61'220</b>	<b>109'419</b>	<b>212'911</b>
Location costumes	-	-	-	-	-
Divers Impôt source	-	1'366	866	2'232	3'183
Vente de livres	-	3'662	2'994	6'656	6'881
Vente cassettes et affiches	-	-	-	-	927
Vente Programmes, annonceurs	-	-	11'810	11'810	5'295
Contreprésentations (nature) - Colonne Morris	-	-	(1'064)	(1'064)	(1'596)
Recettes Bar	-	-	36'888	36'888	30'002
Produits divers	-	4'532	-	4'532	8'393
<b>Recettes accessoires spectacles</b>	<b>-</b>	<b>9'560</b>	<b>51'494</b>	<b>61'054</b>	<b>53'085</b>
Pro Helvetia	-	15'000	3'500	18'500	30'000
Fondation Leenards	-	80'000	40'000	120'000	110'000
HEAD (boucherie Job)	-	-	-	-	5'935
Sponsoring	-	1'500'000	36'399	1'536'399	163'600
<b>Dons, sponsoring</b>	<b>-</b>	<b>1'595'000</b>	<b>79'899</b>	<b>1'674'899</b>	<b>162'295</b>
<b>Total des recettes propres</b>	<b>-</b>	<b>2'122'091</b>	<b>285'173</b>	<b>2'407'264</b>	<b>1'195'867</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6481

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
<b>FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>					
Frais de personnel artistique	-	1'077'364	571'054	1'648'418	1'607'015
Frais de personnel technique salle	-	102'805	70'514	173'319	147'001
Frais de personnel technique production	-	225'097	93'336	318'433	353'535
Charges sociales et défraiements	-	316'184	196'381	512'565	455'385
<b>Frais de personnel pour spectacles</b>	-	<b>1'721'450</b>	<b>931'285</b>	<b>2'652'735</b>	<b>2'562'936</b>
Matériel et frais spectacles	-	194'243	70'632	264'875	306'046
Frais de coproduction	-	141'774	62'716	204'490	119'635
Frais d'accueils	-	457'184	44'788	501'972	568'563
Droits d'auteurs, feu, Rodrigue	-	69'280	25'067	94'347	100'527
Bar	-	-	19'493	19'493	20'662
<b>Frais directs des spectacles</b>	-	<b>862'481</b>	<b>222'696</b>	<b>1'085'177</b>	<b>1'115'433</b>
Frais de réception	-	-	18'145	18'145	16'030
Création image	-	32'543	30'166	62'709	47'660
Affiches, affichage	-	70'287	13'700	83'987	87'592
Publicité et photos	-	86'989	50'479	137'468	129'022
Programmes, tracts et doc.	-	67'154	27'274	94'428	82'111
Frais de port, divers	-	418	6'972	7'390	13'977
<b>Promotion des spectacles</b>	-	<b>257'391</b>	<b>146'736</b>	<b>404'127</b>	<b>376'392</b>
<b>TOTAL FRAIS DIRECTS DES SPECTACLES</b>	-	<b>2'841'322</b>	<b>1'300'717</b>	<b>4'142'039</b>	<b>4'054'761</b>
Loyers - charges chauffage salle de répétitions, dépôts	-	146'995	11'883	158'878	168'214
Prestations en nature	-	489'969	228'596	718'565	731'133
Aménagements et entretiens	-	85'968	5'895	91'863	78'317
Electricité, eau et gaz	-	66'737	17'331	84'068	75'270
<b>Frais de locaux</b>	-	<b>789'669</b>	<b>263'705</b>	<b>1'053'374</b>	<b>1'052'934</b>
moins frais de locaux administratifs (estimation)	-	(36'209)	(19'259)	(55'468)	(60'299)
<b>Frais de locaux non administratifs</b>	-	<b>753'460</b>	<b>244'446</b>	<b>997'906</b>	<b>992'635</b>
<b>TOTAL FRAIS DES SPECTACLES</b>	-	<b>3'594'782</b>	<b>1'545'163</b>	<b>5'139'945</b>	<b>5'047'396</b>

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### DETAIL DE CERTAINES POSITIONS DES CHARGES

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
<b>FRAIS GENERAUX</b>					
Salaires administratifs	78'226	1'092'355	571'355	1'741'936	1'529'851
Salaires techniques	-	868'721	120'908	989'629	992'854
Salaires d'entretien	-	33'019	13'720	46'739	42'660
Salaires Billeterie	-	139'927	-	139'927	135'277
Salaires Comédie 2020	-	88'486	-	88'486	-
Frais divers de personnel	(1'700)	21'137	3'664	23'101	23'882
Charges sociales	18'761	481'563	176'577	676'901	617'612
Charges sociales Comédie 2020	-	20'352	-	20'352	-
<b>Frais de personnel administratifs</b>	<b>95'287</b>	<b>2'745'560</b>	<b>886'224</b>	<b>3'727'071</b>	<b>3'342'136</b>
Indemnités Présidence	2'350	-	-	2'350	9'675
Jetons de présence Bureau & Conseil	18'100	-	-	18'100	20'500
Charges sociales	1'102	-	-	1'102	2'589
<b>Jetons de présence</b>	<b>21'552</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21'552</b>	<b>32'764</b>
<b>Frais de locaux administratifs (estimation)</b>	<b>12'942</b>	<b>36'209</b>	<b>19'259</b>	<b>68'410</b>	<b>60'299</b>
Publicité, affiches, annonces	-	240'948	21'808	262'756	281'258
Publication L'autruche	-	-	-	-	1'410
Publication H. Loichemol	-	-	-	-	15'710
Graphisme, photos	-	-	10'500	10'500	17'450
Impression dépliant	-	-	25'633	25'633	34'768
Frais de port	-	-	7'784	7'784	9'714
Lancement saison - conférence de presse	-	-	4'707	4'707	3'981
<b>Frais de lancement de saison, promotion</b>	<b>-</b>	<b>240'948</b>	<b>70'432</b>	<b>311'380</b>	<b>364'291</b>
<b>Frais techniques</b>	<b>-</b>	<b>79'810</b>	<b>26'872</b>	<b>106'682</b>	<b>99'526</b>
Frais de bureau	4'224	17'712	5'214	27'150	23'268
Frais de billetterie	-	-	8'125	8'125	5'617
Informatique	631	31'935	6'249	38'815	58'170
Entretien machines de bureau	-	13'763	-	13'763	13'637
Frais de photocopieuse	-	-	3'591	3'591	10'072
Frais d'impression	-	-	2'138	2'138	10'465
Abonnements, cotisations	-	31'483	11'297	42'780	48'435
Frais de port et télécommunication	962	31'332	13'646	45'940	45'265
Prospection et réception	5'140	75'346	14'643	95'129	85'614
Honoraires fiduciaires	39'365	28'080	15'280	82'725	79'496
Autres honoraires	861	1'186	-	2'047	7'463
Assurances et divers	1'241	13'747	12'942	27'930	26'596
Achats livres	-	3'356	3'273	6'629	8'572
<b>Frais d'administration</b>	<b>52'424</b>	<b>247'940</b>	<b>96'398</b>	<b>396'762</b>	<b>422'670</b>
<b>Frais renouvellement direction théâtres</b>	<b>1'173</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'173</b>	<b>88'864</b>
Honoraires feuille de route nouvelle Comédie	1'200	131'640	-	132'840	11'880
<b>Accompagnement nouvelle Comédie</b>	<b>1'200</b>	<b>131'640</b>	<b>-</b>	<b>132'840</b>	<b>11'880</b>
Amortissements sur investissements	2'557	152'747	30'285	185'589	182'173
<b>Amortissements</b>	<b>2'557</b>	<b>152'747</b>	<b>30'285</b>	<b>185'589</b>	<b>182'173</b>
<b>TOTAL DES FRAIS GENERAUX</b>	<b>187'135</b>	<b>3'634'854</b>	<b>1'129'470</b>	<b>4'951'459</b>	<b>4'604'603</b>
Frais financiers	-	9'672	1'539	11'211	9'328
Intérêts financiers	-	-	64	64	-
Différence de change	-	-	285	285	(151)
<b>Charges financières nettes</b>	<b>-</b>	<b>9'672</b>	<b>1'888</b>	<b>11'560</b>	<b>9'177</b>
<b>Total Frais de fonctionnement</b>	<b>187'135</b>	<b>3'644'526</b>	<b>1'131'358</b>	<b>4'963'019</b>	<b>4'613'780</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6483

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**DETAIL DU RESULTAT HORS PERIODE ET EXCEPTIONNEL**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018	2016/2017
<b>Détail produits(charges) sur exercices antérieurs</b>					
<b>Produits</b>					
Conservation solde 2013/2016	23'754	-	-	23'754	53'177
Ajustement TVA 2015/2016	-	-	-	-	2'166
H. Loichemol reprise portable	-	-	-	-	900
Dissolution subvention travaux aménagements nvelle direction	-	-	-	-	16'500
Remboursements charges artistes F (Scène Gestion)	-	-	1'050	1'050	-
Extourne provision Durand partitions OPCS	-	8'000	-	8'000	-
Extourne provision amende	-	-	198	198	-
Autres produits	-	413	112	525	170
Annulation charge transition Nouvelle Comédie Etat Major	11'880	-	-	11'880	-
<b>Total</b>	<b>35'634</b>	<b>8'413</b>	<b>1'360</b>	<b>45'407</b>	<b>72'913</b>
<b>Charges</b>					
Commune de Chêne-Bougeries location locaux	-	-	-	-	(450)
SSA, droits spectacle 2016-2017	-	(202)	-	(202)	-
Foyer Handicap, frais oubliés par fournisseur	-	(1'773)	-	(1'773)	-
Ajustement c/c six payment et billetterie	-	(392)	-	(392)	-
Provision pour débiteur douteux	-	(1'600)	-	(1'600)	-
Factures communication	-	-	(1'945)	(1'945)	-
Facture décors - machine à fumée	-	-	(458)	(458)	-
Autres charges	-	-	(501)	(501)	(1'681)
<b>Total charges</b>	<b>-</b>	<b>(3'967)</b>	<b>(2'904)</b>	<b>(6'871)</b>	<b>(2'131)</b>
<b>Total Produits (charges) sur exercices antérieurs</b>	<b>35'634</b>	<b>4'446</b>	<b>(1'544)</b>	<b>38'536</b>	<b>70'782</b>
Excédent, dons	-	-	218	218	185
<b>Resultat (charges)/produits hors période</b>	<b>35'634</b>	<b>4'446</b>	<b>(1'326)</b>	<b>38'754</b>	<b>70'967</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

<b>Exploitation</b>	<b>2017/2018</b>	<b>2016/2017</b>
Bénéfice (perte) d'exploitation	(270'911)	468'975
Amortissements	185'589	182'173
Utilisation / attribution fonds d'investissement travaux et mobilier Poche	(8'875)	(28'165)
Utilisation / attribution fonds Kull (yc. intérêts)	(40)	-
Utilisation / attribution fonds Julius Baer	(10'189)	-
Utilisation / attribution fonds LORO	1'500'000	-
<b>CASH FLOW</b>	<b>1'395'574</b>	<b>622'983</b>
(Augmentation) Diminution des actifs circulants (hors trésorerie)	153'771	(13'344)
Augmentation (Diminution) des capitaux étrangers à court terme	(1'177'957)	2'360'536
	<b>(1'024'186)</b>	<b>2'347'192</b>
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>371'387</b>	<b>2'970'175</b>
Investissements de l'exercice	(182'655)	(129'881)
Subventions d'investissements reçues	-	478'000
<b>Investissements de l'exercice</b>	<b>(182'655)</b>	<b>348'119</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITES</b>	<b>188'732</b>	<b>3'318'293</b>
Liquidités au début d'exercice	(4'867'326)	(1'549'033)
Liquidités en fin d'exercice	5'056'058	4'867'326
Variation des liquidités (comme ci-dessus)	188'732	3'318'293

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6485

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS 2017/2018

	01.01.2017	Attributions	Utilisations	Transferts	30.06.2018
<i>Donation Poche</i>					
Donation Poche (règlement du 26.03.2011)	193'161	-	(40)	-	193'121
<i>Nouvelle Comédie</i>					
Disponible - Equipements informatiques (lettre Ville du 09.05.2017- PR-1085)	478'000	-	-	(7'270)	470'730
Investissements - Equipements informatiques (lettre Ville du 09.05.2017- PR-1085)	-	-	-	7'270	7'270
<i>Fonds Julius Baer</i>					
Fonds Julius Baer	10'189	-	(10'189)	-	-
<i>Travaux et mobilier Poche</i>					
Travaux et mobilier Poche	53'250	-	(8'875)	-	44'375
<i>Fonds Loterie Romande</i>					
Fonds Loterie Romande "Comédie 2020"	-	1'500'000	-	-	1'500'000
<b>Total capital des fonds</b>	<b>734'600</b>	<b>1'500'000</b>	<b>(19'104)</b>	<b>-</b>	<b>2'215'496</b>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS 2016/2017

	01.07.2016	Attributions	Utilisations	Transferts	30.06.2017
<i>Donation Poche</i>					
Donation Poche (règlement du 26.03.2011)	193'202	-	(41)	-	193'161
<i>Nouvelle Comédie</i>					
Equipements informatiques (lettre Ville du 09.05.2017- PR-1085)	-	478'000	-	-	478'000
<i>Fonds Julius Baer</i>					
Fonds Julius Baer	10'189	-	-	-	10'189
<i>Travaux et mobilier Poche</i>					
Travaux et mobilier Poche	81'375	-	(28'125)	-	53'250
<b>Total capital des fonds</b>	<b>284'766</b>	<b>478'000</b>	<b>(28'166)</b>	<b>-</b>	<b>734'600</b>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION 2017/2018

	01.07.2017	Attributions	Utilisations	Transferts	30.06.2018
Fonds de réserve réglementaire	1'437'341	-	-	-	1'437'341
Part de subvention non dépensée 2013-2016	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2017/2018	-	(270'911)	-	-	(270'911)
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>1'437'341</b>	<b>(270'911)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'166'430</b>

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION 2016/2017

	01.07.2016	Attributions	Utilisations	Transferts	30.06.2017
Fonds de réserve réglementaire	1'157'720	-	-	279'621	1'437'341
Part de subvention non dépensée 2013-2016	17'195	-	-	(17'195)	-
Résultat de l'exercice 2016/2017	-	262'426	-	(262'426)	-
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>1'174'915</b>	<b>262'426</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'437'341</b>

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### ANNEXE

#### 1. Organisation

La fondation d'Art Dramatique de Genève est une fondation d'intérêt communal public créée par la Ville de Genève. Ses statuts ont été adoptés par le Conseil Municipal le 28 mars 1979 et approuvés par le Grand Conseil le 14 mars 1980. Ils ont été amendés le 15 octobre 2008 par le Conseil municipal et approuvés le 25 juin 2009 par le Grand Conseil.

La fondation a pour but d'assurer l'exploitation des théâtres qui lui sont confiés, principalement en y organisant des représentations d'art dramatique.

La fondation n'ayant pas été dotée d'un capital de dotation lors de sa création, le Conseil Municipal a accepté un règlement du fonds de réserve le 30 juin 1985. Ce règlement, approuvé par le Conseil d'État le 7 novembre 1985, précise que la FAD a l'obligation, en cas d'excédent des produits sur les charges, de constituer un fonds de réserve dont le montant maximum peut atteindre 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'État de Genève.

La lettre de la Ville de Genève du 28 septembre 2017 confirme l'interprétation du règlement selon laquelle le fonds de réserve n'est pas affecté.

Fonds de réserve :

	CHF 2017/2018		CHF 2016/2017	
TOTAL DES SUBVENTIONS ORDINAIRES	<i>7'997'478</i>		<i>7'985'228</i>	
	<i>1'439'546</i>	18%	<i>1'437'341</i>	18%
TOTAL DU FONDS DE RESERVE AU 01.06	1'437'341		1'157'720	
SOLDE NON DEPENSE 2013/2016	-		17'195	
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT RETROCESSION	(270'911)		468'975	
	<i>1'166'430</i>		<i>1'643'890</i>	
EXCEDENT AU 30.06	-		206'549	

#### 2. Liste des membres

Le conseil est formé par autant de membres qu'il y a de partis politiques représentés au Conseil municipal de la Ville de Genève, plus huit autres membres.

Au 30 juin 2018, le conseil de fondation est composé des membres suivants :

Thomas Boyer	Président
Gerard Deshusses	Vice-président
Thomas Putallaz	Secrétaire
Vincent Babel	Membre
Marie-Agnes Bertinat	Membre
Aline Delacretaz	Membre
Stéphane Dubois-dit-Bonclaude	Membre
Annick Ettlin	Membre
Pierre-Alain Girard	Membre
Sami Kanaan	Membre
Virginie Keller	Membre
Martine Koelliker	Membre
Antoine Maulini	Membre
Daniel Pastore	Membre
Daniel Wolf	Membre

La fondation est engagée par la signature collective à deux du Président, du Vice-président ou du Secrétaire. Les membres du conseil de fondation n'ont pas la signature.

# SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

## Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6487

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

### 3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

Pour la saison 2017/2018, comme l'année précédente, la moyenne annuelle des emplois à plein temps pour l'ensemble de la Fondation (y compris les théâtres) était comprise entre 50 et 250 collaborateurs.

### 4. Responsables de la tenue de la comptabilité

Chaque théâtre tient la comptabilité pour son activité. BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA Corratierie 26, Genève, tient la comptabilité de l'État-Major et établit les comptes combinés.

### 5. Organe de révision

L'organe de révision est la fiduciaire Société fiduciaire d'Expertise et de Révision S.A. Genève. Elle a été nommée pour le contrôle des comptes dès la saison 2016/2017.

### 6. Liste des indemnités versées aux membres du Conseil de Fondation

Les jetons de présence versés aux membres du conseil, du bureau et des commissions durant l'exercice ont été les suivants :

	2017/2018	2016/2017
Thomas Boyer	6'300	27'075
Gerard Deshusses	4'850	15'400
Thomas Putallaz	2'400	1'700
Ariane Arlotti	-	1'200
Marie-Agnès Bertinat	1'100	900
Vincent Babel	700	2'200
Annick Ettlin	1'200	-
Antoine Maulini	800	-
Daniel Pastore	1'400	1'300
Marie Pierre Theubet	300	10'300
Daniel Wolf	2'600	4'800
<i>Experts Comédie</i>		
Nicole Gautier	-	7'000
Dominique Catton	-	7'000
Myriam Prongue	-	7'000
Thomas Ostermeier	-	7'000
<b>Total jetons distribués</b>	<b>21'650</b>	<b>92'875</b>
<i>dont Bureau, Conseil, hors séance</i>	<i>20'450</i>	<i>30'175</i>
<i>Renouvellement direction Comédie</i>	<i>1'200</i>	<i>62'700</i>

Les jetons de présence dus aux fonctionnaires sont versés aux autorités de tutelle.

### 7. Théâtres gérés

La FAD gère le théâtre de la Comédie de Genève-Centre Dramatique et le théâtre Le Poche.

### 8. Convention de subventionnement

Une convention de subventionnement avec la Ville de Genève a été signée le 19 décembre 2017, portant sur les années 2017 et 2018 (saisons 2016/2017 et 2017/2018). La convention prévoit une subvention annuelle de CHF 5'547'478 de la Ville de Genève ainsi qu'une subvention annuelle de CHF 2'450'000, également versée par la Ville et provenant du fonds de régulation en faveur de la FAD alimenté par le Canton dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches (LRT).

Au terme de la convention de subventionnement 2013-2016, la FAD avait conservé, conformément à l'article 21, la part de l'excédent lui revenant (CHF 17'199). En outre, la Ville de Genève avait autorisé la FAD dans son courrier du 7 novembre 2017 à conserver la part de subvention non dépensée qui lui était restituable, soit un montant de CHF 53'177.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

L'Etat de Genève a autorisé la FAD dans son courrier du 28 novembre 2017 à conserver la part de subvention non dépensée qui lui était restituable, soit un montant de CHF 23'754.

#### 9. Principes comptables

##### 9.1. Principes comptables appliqués

Les comptes sont établis conformément aux Swiss GAAP RPC (Recommandations relatives à la présentation des comptes), en particulier la SWISS GAAP RPC 21.

Ils répondent par ailleurs aux principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Le règlement de la Ville de Genève régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195) a été appliqué.

La FAD a affilié le personnel artistique à la fondation de prévoyance Artes & Comoedia d'une part, et le personnel administratif à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) d'autre part. Ces fondations sont organisées selon le système de la primauté des cotisations, l'employeur ne dispose pas d'une réserve de contributions futures, et la situation de couverture des caisses n'était pas connue au 30 juin 2018.

##### 9.2. Donation Poche

Il s'agit de la donation faite par les époux Kull en faveur du Poche en 2002.

##### 9.3. Coproduction

Depuis l'exercice 2007-2008, seuls les produits et charges propres aux théâtres figurent dans les comptes de recettes et dépenses de la FAD.

##### 9.4. Subventions en nature

Conformément à la lettre de la Ville de Genève du 20 avril 2017, et, selon le souhait du Contrôle financier de la Ville de Genève, les prestations en nature ont été comptabilisées au compte de résultat depuis la saison 2016/2017.

#### 10. Exonération fiscale cantonale et fédérale

Par sa lettre du 30 mai 2011, l'administration fiscale cantonale confirme que la FAD est au bénéfice d'une exonération légale des impôts cantonaux et communaux, ainsi que de l'impôt immobilier complémentaire, ne nécessitant pas de décision spéciale du département des finances.

#### 11. Leasing

	2017/2018	2016/2017
État-major	Néant	Néant
Comédie	Néant	Néant
Poche		
- centrale téléphonique	Néant	Néant

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6489

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

## 12. Analyse des risques

Les directeurs des théâtres ont présenté la mise à jour de la cartographie des risques et les modifications relatives aux contrôles périodiques pour la dernière fois lors de la séance du Conseil du 24 avril 2017.

## 13. Prestations à titre gratuit, invitations

### Comédie

	Nbre spectacles		Nbre invitation
INVITATIONS PREMIERES - 1 personne Personne qui " font l'opinion " .	50	14	700
INVITATIONS <i>PROMOTIONNELLES</i> Actions spéciales et codes avantages	120	14	1'680
INVITATIONS POUR 2 - 2 personnes 200 contacts, essentiellement formés de professionnels	400	2	800
INVITATIONS PARTENAIRES Partenaires avec lesquels nous avons une convention, ils reçoivent un certain nombre d'invitations en échange des avantages dont ils nous font bénéficier	600		600
INVITATIONS PRODUCTIONS OU COPRODUCTIONS Pour environ 10 artistes - 4 invitations/pers. et aux diffuseurs invités	40 20	9 9	540
INVITATIONS PERSONNEL COMEDIE - 2 personnes Au personnel fixe et intermittent des productions et 1 personne pour les accueils	140 70	9 5	1'260 350
INVITATIONS PERMANENTES FAD, officiel, presse, CECPO/CECCO et accomp.classes	50	14	700
INVITATIONS ACCOMPAGNANTS			35
INVITATIONS ENVOYEEES			6'665
INVITATIONS UTILISEES Entrées libres Festival Commedia			3'682 1'525 5'207

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

<u>Poche</u>	Nbre invitations	Nbre spectacles	
INVITATIONS PREMIERES - 1 personne	80	10	800
Equipe artistique du spectacle (2 par personne)			
Personnel permanent et temporaire (2 par personne)			
Liste invités Poche			
INVITATIONS SPECTACLES - 1 personne	100	10	1'000
Equipe artistique du spectacle (2 par personne)			
Personnel permanent et temporaire (2 par personne)			
Public professionnel			
Public cible selon la thématique du spectacle			
INVITATIONS PARTENAIRES - 1 personne	190	10	1'900
Partenaires médias (y compris concours et offres spéciales)			
Partenaires professionnels (accueil, coproductions, UTR)			
INVITATIONS PERMANENTES - 2 personnes	180	10	1'800
Personnel permanent à offrir (1 par personne)			
Liste invités Poche (y compris officiel, politique)			
<b>INVITATIONS ENVOYEEES</b>			<u>5'500</u>
<b>INVITATIONS UTILISEES</b>			2'475
parmi toutes les catégories ci-dessus.			

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6491

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**14. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations sont présentées à leur valeur d'acquisition sous déduction des amortissements. Les amortissements annuels sont linéaires, calculés sur la valeur d'acquisition selon les taux présentés ci-dessous, basés sur la période d'utilisation estimée.

Est qualifié d'investissement tout achat :

- Pour l'Etat-Major, d'un bien de plus de CHF 5'000.- (par objet ou groupe d'objet)
- Pour la Comédie, d'un bien de plus de CHF 5'000.- (par objet ou groupe d'objet)
- Pour Poche/GVE, d'un bien de plus de CHF 2'000.- (par objet ou groupe d'objet)

Conformément au règlement des investissements de la FAD du 18 juin 2018, les décisions d'investissement sont approuvées par le bureau de la FAD sur présentation par les directions de :

- La justification de l'investissement
- Deux offres et un prix catalogue
- Un plan d'amortissement.

Les taux

Aménagements	12.50%	Matériel technique et décors	20%
Mobilier et machines de bureau (informatique)	25%	Véhicules	20%
Site internet	25%		

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (CHF)**

	30.06.2017	Acquisitions 17/18	Amortissements 17/18	30.06.2018
Etat-Major	2	-	-	2
Comédie	92'131	-	(43'796)	48'335
Poche	77'706		(13'049)	64'657
<b>AMENAGEMENTS</b>	<b>169'839</b>	<b>-</b>	<b>(56'845)</b>	<b>112'994</b>
Etat-Major	-	10'228	(2'557)	7'671
Comédie	47'074	58'812	(23'667)	82'219
Poche	1'071	5'382	(885)	5'568
<b>MOBILIER ET MACHINES DE BUREAU</b>	<b>48'145</b>	<b>74'422</b>	<b>(27'109)</b>	<b>95'458</b>
Comédie	9'940	25'097	(9'940)	25'097
<b>SITE INTERNET</b>	<b>9'940</b>	<b>25'097</b>	<b>(9'940)</b>	<b>25'097</b>
Comédie	187'215	68'512	(75'343)	180'384
Poche	23'864	7'355	(10'572)	20'647
<b>MATERIEL TECHNIQUE</b>	<b>211'079</b>	<b>75'867</b>	<b>(85'915)</b>	<b>201'031</b>
Poche	16'380	-	(5'780)	10'600
<b>VEHICULES</b>	<b>16'380</b>	<b>-</b>	<b>(5'780)</b>	<b>10'600</b>
Etat-Major	1	-	-	1
<b>TRAVAUX CAECILIA</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
Etat-Major	-	7'270	-	7'270
<b>NOUVELLE COMEDIE</b>	<b>-</b>	<b>7'270</b>	<b>-</b>	<b>7'270</b>
<b>total</b>	<b>455'384</b>	<b>182'656</b>	<b>(185'589)</b>	<b>452'450</b>

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)**  
**Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD**

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**15. Honoraires versés à l'organe de révision (CHF TTC)**

	2017/2018	2016/2017
Prestations en matière de révision	26'460	33'300
	26'460	33'300

**16. Explications relatives aux postes extraordinaires uniques ou hors période du compte de résultat**

Les éléments extraordinaires sont détaillés précédemment, à la suite du compte de résultat.

**17. Événements importants survenus après la date du bilan**

Néant

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6493

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**DETAIL DES PRESTATIONS EN NATURE ACCORDEES PAR LA VILLE ET L'ETAT DE GENEVE**

Saison				2017/2018 CHF	2016/2017 CHF
<b>Prestations accordées par la Ville de Genève</b>					
(loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève du 07.10.1993)					
	m2	Comédie	Poche	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>VILLE DE GENEVE</b>					
<b>Théâtre de la Comédie</b>					
Salle de spectacle et locaux administration Bd. des Philosophes 5	2'356	394'937	-	394'937	395'290
Loyer et chauffage					
Loyer sortie de secours 5-7 rue de Carouge		<i>Payé par théâtre</i>			
Loyer et chauffage			-	-	-
Dépôt décors à Châtelaine Avenue de Châtelaine 43, bâtiment H Selon contrat du 16.12.1999	480	51'960	-	51'960	51'960
<i>Hangar à Meyrin Rue Adrien Stoessel 26</i>		<i>Payé par théâtre</i>			
			-	-	-
<i>Salle Caecilia Rue Schaub Rue des voisins</i>		<i>Payé par théâtre</i>			
			-	-	-
Salle de répétition de l'Usine, prestation non facturée estimée à CHF 2700 par la Ville de Genève		-		-	-
Buvette du théâtre Bd des philosophes 6. Selon convention du 01.10.2012	171	43'072		43'072	43'072
Exonération de taxe pour affichages		-		-	12'215
<b>Théâtre de Poche</b>					
Salle de spectacle et locaux administration Rue du Cheval Blanc 7/Rue de la Boulangerie 4 selon contrat 12.11.2002	445		129'844	129'844	129'844
Local, selon contrat 12.01.1995 Ch. de la Muraille 9-11	242		34'972	34'972	34'972
Local de répétition, selon contrat du 07.05.1992 Chemin des Pontets 33	450		-	-	-
Colonnes Morris : Affichage			1'064	1'064	1'596
<b>ETAT DE GENEVE</b>					
<b>Local de répétitions</b>					
Selon contrat du 01.01.2015 Chemin des Pontets 33	450		63'780	63'780	63'780
Commune de Chêne-Bougeries		-		-	-
<b>TOTAUX</b>		489'969	229'660	<b>719'629</b>	<b>732'729</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS / BUDGET**

	Dépenses 2017/2018	Budget 2017/2018	Boni (Manco) si budget		Dépenses 2016-2017	Budget 2016-2017
<b>ETAT-MAJOR</b>						
Frais de Personnel	95'287	102'000	6'713	6'713	98'794	102'000
Indemnité Président et Vice-président	2'350	8'000	5'650		9'675	8'000
Jetons de présence	18'100	40'000	21'900		20'500	40'000
Charges sociales s/jetons présence, Présidence et Vice-présidence	1'102	4'000	2'898	30'448	2'589	4'000
Honoraires fiduciaire	33'425	14'000	(19'425)		25'164	14'200
Honoraires organe de révision	5'940	8'000	2'060		8'000	8'000
Autres honoraires	861	-	(861)	(18'226)	-	-
Frais de locaux	12'942	12'000	(942)		4'800	4'800
Frais de bureau	6'713	11'278	4'565		11'450	13'200
Frais réception	5'140	6'000	860		6'033	6'000
Divers et imprévus	305	-	(305)	4'178	800	15'278
Amortissements	2'557	-	(2'557)			
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>184'722</b>	<b>205'278</b>	<b>20'556</b>	<b>23'113</b>	<b>187'805</b>	<b>215'478</b>

Boni (Manco) sur frais fonctionnement	20'556
Boni (Manco) sur subvention Etat GE	24'500
Conservation solde 2013/2016 restituable au Canton (lettre du 28.11.2017)	23'754
Attribution excédent 2016/2017 (suite votation refus baisse 1%)	(95'000)
Renouvellement direction Comédie	(1'173)
Accompagnement nouvelle Comédie	(230'098)
Annulation facture nouvelle Comédie	11'880
<b>Boni (Manco) d'exploitation</b>	<b>(245'581)</b>
Résultat Le Poche	(31'281)
Résultat Comédie	5'951
	<b>(270'911)</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6495

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS  
COMPTE/BUDGET**

	Réalisé			Budget			
	Dépenses CHF	Recettes CHF	Déficit CHF	Déficit CHF	Ecarts Boni (manco) CHF	Dépenses CHF	Recettes CHF
<b>COMÉDIE</b>							
Lettre au Père	(66'650)	18'431	(48'219)	(58'080)	9'861	(70'950)	12'870
Cassandra	(202'742)	92'030	(110'712)	(128'700)	17'988	(225'000)	96'300
Soulever la politique	(159'541)	12'313	(147'228)	(134'638)	(12'590)	(163'618)	28'980
F()jammes	(104'869)	40'179	(64'690)	(84'606)	19'916	(116'806)	32'200
Le Voyage de OC	(53'528)	16'730	(36'798)	(50'563)	13'765	(79'313)	28'750
La Dernière bande	(80'398)	43'849	(36'549)	(66'630)	30'081	(98'830)	32'200
La Vase	(89'738)	7'318	(82'420)	(82'039)	(381)	(110'789)	28'750
Ma Barbara	(34'363)	15'132	(19'231)	(33'842)	14'611	(51'092)	17'250
Défaut de fabrication	(350'509)	41'883	(308'626)	(299'730)	(8'896)	(317'280)	17'550
le Mariage de Figaro	(734'167)	137'573	(596'594)	(610'618)	14'024	(720'099)	109'481
Unitile	(5'564)	3'116	(50'448)	(65'000)	14'552	(65'000)	-
Lampedusa	(145'464)	14'578	(130'886)	(145'209)	14'323	(158'079)	12'870
Luxe, Calme	(130'355)	29'616	(100'739)	(104'175)	3'436	(138'675)	34'500
Migrrr. Les Visages cachés	(410'574)	121'620	(288'954)	(275'138)	(13'816)	(416'858)	141'720
Le Poisson combattant	(38'374)	10'115	(28'259)	(31'963)	3'704	(38'983)	7'020
Festival Commedia	(44'225)	31'189	(13'036)	(15'000)	1'964	(45'000)	30'000
EPS	(99'390)	17'707	(81'683)	(65'000)	(16'683)	(65'000)	-
Tournées	(42'871)	49'008	6'137	(10'000)	16'137	(10'000)	-
<b>Total</b>	<b>(2'841'322)</b>	<b>702'387</b>	<b>(2'138'935)</b>	<b>(2'260'931)</b>	<b>121'996</b>	<b>(2'891'372)</b>	<b>630'441</b>
Budget	(2'891'372)	630'441	(2'260'931)				
Boni (Manco) s/ budget spectacles	50'050	71'946	121'996				
Boni (Manco) s/ subvention FAD			228'898				
Boni (Manco) s/ dons et sponsoring			1'500'000				
Boni (Manco) s/ variation du capital des fonds			(1'500'000)				
Boni (Manco) s/ budget frais généraux et amortissements			(113'457)				
Boni (Manco) s/ budget frais locaux et subventions en nature			(10'491)				
Boni (Manco) s/ budget recettes access.			(440)				
Boni (Manco) s/ résultat exceptionnel			(554)				
Boni global s/budget			225'951				
		Réalisé 2017/2018 CHF		Budget 2017/2018 CHF		Ecarts Boni(manco) CHF	
Subvention FAD		6'038'898		5'810'000		228'898	
Autres subventions Etat et Ville GE		63'666		-		63'666	
Subvention en nature		489'969		492'000		(2'031)	
Autres subventions SP		16'000		20'000		(4'000)	
Recettes spectacles		469'332		452'440		16'892	
Coproductions		48'199		63'001		(14'802)	
Sponsoring spectacles		95'000		95'000		-	
Recettes accessoires et diverses		9'560		10'000		(440)	
Dons et sponsoring hors spectacles		1'500'000		-		1'500'000	
<b>Total des produits</b>		<b>8'730'624</b>		<b>6'942'441</b>		<b>1'788'183</b>	
Frais d'exploitation des spectacles		(2'841'322)		(2'891'372)		50'050	
Frais de locaux non administratifs		(753'460)		(745'000)		(8'460)	
Frais de fonctionnement		(3'491'779)		(3'372'069)		(119'710)	
Amortissements		(152'747)		(159'000)		6'253	
<b>Total des charges</b>		<b>(7'239'308)</b>		<b>(7'167'441)</b>		<b>(71'867)</b>	
Résultat charges et produits exceptionnels		4'446		5'000		(554)	
Variation du capital des fonds - hors spectacles		(1'500'000)		-		(1'500'000)	
Variation du capital des fonds - spectacles		10'189		-		10'189	
<b>Boni (Manco) sur budget</b>		<b>5'951</b>		<b>(220'000)</b>		<b>225'951</b>	

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### ANALYSE SOMMAIRE DES ECARTS COMPTES/BUDGET

	Réalisé			Budget			
	Dépenses CHF	Recettes CHF	Déficit CHF	Ecart			Recettes CHF
				Déficit CHF	Boni (manco) CHF	Dépenses CHF	
<b>LE POCHE</b>							
PROLOGUE & SLOOP4	343'204	(100'163)	243'041	200'375	(42'666)	330'195	(129'820)
SLOOPS	428'746	(80'461)	348'285	343'520	(4'765)	447'970	(104'450)
BOIS IMPERIAUX	237'942	(62'322)	175'620	124'205	(51'415)	280'495	(156'290)
CHANGE L'ETAT	212'311	(19'251)	193'060	193'195	135	225'245	(32'050)
COMITE LECTURE/EV. SPECIAUX /COLP	78'514	(54'782)	23'732	28'805	5'073	45'805	(17'000)
<b>Total</b>	<b>1'300'717</b>	<b>(316'979)</b>	<b>983'738</b>	<b>890'100</b>	<b>(93'638)</b>	<b>1'329'710</b>	<b>(439'610)</b>
Budget	1'329'710	(439'610)	890'100				
Boni (Manco) s/ budget spectacles	28'993	(122'631)	(93'639)				
Boni (Manco) s/ subvention en nature			(340)				
Boni (Manco) s/ produit différé sub. Investissement			8'875				
Boni (Manco) s/ budget frais fonctionnement			54'027				
Boni (Manco) s/ budget frais locaux non admin			(15'850)				
Boni (Manco) s/ budget recettes diverses			15'257				
Boni (Manco) s/ amortissements			1'715				
Boni (Manco) s/ budget résultat charges et produits exceptionnels			(1'326)				
Boni global s/budget			(31'281)				
				Réalisé 2017/2018 CHF		Budget 2017/2018 CHF	Ecart Boni(manco) CHF
Subvention FAD				2'077'200		2'077'200	-
Subvention en nature				229'660		230'000	(340)
Autres subventions Etat et Ville				28'688		-	28'688
Autres subventions				96'869		95'600	1'269
Recettes spectacles				93'313		164'870	(71'557)
Coproductions				61'220		163'140	(101'920)
Recettes diverses				13'853		(1'404)	15'257
Recettes bar				36'888		16'000	20'888
<b>Total des produits</b>				<b>2'637'691</b>		<b>2'745'406</b>	<b>(107'715)</b>
Frais d'exploitation des spectacles				(1'300'717)		(1'329'710)	28'993
Frais de locaux non administratifs				(244'446)		(228'596)	(15'850)
Frais de fonctionnement				(1'101'073)		(1'155'100)	54'027
Amortissements				(30'285)		(32'000)	1'715
Dissolution fonds d'investissement				-		-	-
Utilisation du fonds d'investissement				8'875		-	8'875
<b>Total des charges</b>				<b>(2'667'646)</b>		<b>(2'745'406)</b>	<b>77'760</b>
Résultat charges et produits exceptionnels				(1'326)		-	(1'326)
<b>Boni (Manco) sur budget</b>				<b>(31'281)</b>		<b>-</b>	<b>(31'281)</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6497

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

Etat-Major

2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
-----------	-----------	-----------	-----------

**Ratios**

Part des subventions de Ville	subvention Ville/total recettes	61.59%	61.99%	76.24%	77.49%
Part des subventions de l'Etat	subvention Etat/total recettes	23.99%	24.43%	12.40%	1.16%
Part des subventions	subvention /total recettes	84.65%	85.76%	88.31%	78.36%

Subvention Ville	5'547'478	5'547'478	6'772'478	7'997'478
Subvention Ville, en nature	694'222	666'388	669'039	655'849
Subvention Ville, autres	121'799	101'598	69'952	50'154
Subvention Ville Nouvelle Comédie	-	-	478'000	-
	<b>6'363'499</b>	<b>6'315'464</b>	<b>7'989'469</b>	<b>8'703'481</b>
Subvention Etat	2'450'000	2'437'750	1'212'750	24'500
Subvention Etat, en nature	31'890	63'780	63'780	63'780
Subvention Etat, autres	34'335	13'585	28'680	42'200
	<b>2'516'225</b>	<b>2'515'115</b>	<b>1'305'210</b>	<b>130'480</b>
<b>Total</b>	<b>8'879'724</b>	<b>8'830'579</b>	<b>9'294'679</b>	<b>8'833'961</b>
Autres subventions diverses	96'500	67'612	35'013	32'970
Autres subventions en nature	-	6'472	-	-
Rectes propres	1'493'199	1'319'259	1'195'867	2'407'264
Dissolution provision	20'000	71'000	-	-
<b>Total recettes</b>	<b>10'489'423</b>	<b>10'294'922</b>	<b>10'525'559</b>	<b>11'274'195</b>

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**Tableau de bord de La  
Comédie**

<b>Activités</b>		<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
<b>Créations</b>	Créations en production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	6	4	4
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	4	1	3
<b>Accueils</b>	Spectacles en accueil	3	5	6
<b>Reprises</b>	Spectacles en reprise		1	3
	Total des spectacles	13	11	16
<b>Coproductions</b>	Coproductions genevoises	1	2	1
	Coproductions suisses ou internationales	5	1	2
<b>Représentations à Genève</b>	Représentations de créations y.c. reprises	103	85	83
	Représentations de spectacles accueillis	16	20	32
	Représentations hors les murs	21	2	10
	Représentations hors-scène (payantes et libres)	33	25	24
	Total des soirées	173	132	149
<b>Représentations en tournée</b>	Représentations hors Genève de spectacles créés par l'institution	37	29	26
	Représentations de coproductions en tournée	34	8	16

#### Public scolaire

<b>Elèves venus avec leur classe</b>	Elèves du primaire ayant assisté aux spectacles	-	-	-
	Elèves du CO ayant assisté aux spectacles	477	464	164
	Elèves du PO ayant assisté aux spectacles	874	1'222	1'882
	Autre (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises,...)	-	-	-
	Total des élèves	1'351	1'686	2'046
<b>Visites scolaires DIP</b>	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	135	218	252

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6499

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**Tableau de bord de La  
Comédie**

<b>Public/billetterie</b>		<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
<b>Abonnements</b>	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	635	693	701
<b>Nombre de places</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de fréquentation (jauge)	33'921	30'358	35'744
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre de spectateurs / jauge	59.38%	63.28%	56.80%
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets d'abonnement Adultes	4'149	4'837	4'450
<b>Billets adultes plein tarif</b>	Billets individuels (L..F.)	4'417	3'951	3'680
<b>Billets à prix réduit</b>	Billets enfants et étudiants (L..F.)	1'362	2'448	2'780
	Billets 20 ans / 20 francs (CHF 10.-)	140	295	267
	Billets AVS / AI / chômeurs (L..F.)	1'488	1'187	1'269
	Autres : professionnels, mouvements aînés, groupes, gigogne	1'941	2'581	2'651
<b>Billets scolaires</b>	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	1'351	329	280
<b>Invitations</b>	Billets gratuits	5'677	3'911	5'207
<b>Total</b>	Total des billets	20'525	19'539	20'584

**Ressources humaines**

<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	24	25.4	26.6
	Nombre de personnes	29	30	31
<b>Personnel intermittent de production</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	786	754	779
	Nombre artisans, techniciens et autres	39	57	41
<b>Personnel temporaire (hors intermittent)</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	18	-	-
	Nombre de personnes	1	-	-
<b>Stagiaires et jeunes-diplômés</b>	Nombre de semaines par année	-	2	7
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	-	21	1

**Finances**

<b>Charges de production</b>	Charges de production + coproduction + accueil	4'006'505	3'636'862	3'594'782
<b>Charges de fonctionnement</b>	Personnel fixe + frais fixes + communication + amortissements	3'171'244	3'195'005	3'644'526
<b>Recettes de billetterie</b>	Produits liés directement à la vente de billets	346'419	347'997	332'575
<b>Recettes de coproduction et tournées</b>	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	296'213	361'993	184'956
<b>Autres recettes</b>	Recettes propres divers + dons + fondations	127'882	105'192	119'195
<b>Subventions liées à la convention</b>	Subventions Ville + Etat reversées par la FAD y.c. subventions en nature	6'595'571	6'349'573	6'608'533
<b>Charges totales</b>	Charges de production et de fonctionnement	7'177'749	6'831'867	7'239'308
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres+subv. Ville et Etat +recettes de coproducteur	7'366'085	7'164'755	7'245'259
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net	188'335	-332'888	5'951
<b>Part d'autofinancement</b>	(Billetterie +recettes propres+ coproduction + tournées) /recettes totales	10%	11%	9%
<b>Part des charges de production</b>	(Charges de production + de coproduction + accueil) / charges totales	56%	53%	50%
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de fonctionnement / charges totales	44%	47%	50%

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### Tableau de bord de La Comédie

#### Agenda 21 et accès à la culture

**Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture**

**Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable**

#### Réalisation des objectifs

		2015/2016	2016/2017	2017/2018
<b>Objectif 1: Développer des saisons théâtrales qui mêlent créations en particulier avec des artistes actifs à Genève, accueils régionaux et internationaux</b>				
<b>Nombre de spectacles</b>	Créations	5	5	7
	Accueils régionaux	1	1	1
	Accueils internationaux	2	5	5
<b>Nombre de représentations</b>	Représentations de créations, de reprises et d'accueils	124	132	125
<b>Nombre de spectateurs</b>	Total des spectateurs ayant assisté aux représentations	20'525	19'539	20'584
<b>Part des créations/ensemble de la programmation</b>	(Nombre de représentations "prod + coprod."):total des représentations	60%	65.91%	74.40%
<b>Nombre de comédiens résident en Suisse ou dans le Grand Genève</b>	Comédiens engagés sur les productions + coproductions	89%	66.67%	79.17%
commentaires : seules sont comptées ici les représentations théâtrales données sur la Grande Scène ou aux Studios. L'objectif du nombre de spectacles par genre est une moyenne sur 4 ans.				
<b>Objectif 2: Développer les tournées en Suisse (excepté décentralisation aggro.) et à l'étranger</b>				
<b>Nombre de représentations en tournée</b>	Représentations de spectacles créés et de coproductions hors du Grand Genève	35	29	26
<b>Nbre de lieux d'accueil des productions (production déléguée)</b>	Théâtres suisses et internationaux ayant accueilli une création	5	13	7
<b>Nbre de lieux d'accueil des coproductions (produites par le partenaire)</b>	Théâtres suisses et internationaux ayant accueilli une coproduction	3	2	4
commentaires :				
<b>Objectif 3: Développer les activités de médiation publiques et scolaires, ainsi que la formation professionnelle</b>				
<b>Nombre d'élèves du DIP ayant assisté aux spectacles</b>		1'351	1'686	2'046
<b>Nbre d'ateliers présentés aux écoles</b>		50	74	105
<b>Nbre d'activités proposées en médiation publique</b>	Conférences, rencontres, publications, attachés culturels	10	27	31
<b>Organisation de ou participation à des mesures de formation professionnelle</b>	nbre de jours de stage et cours donnés aux comédiens professionnels ou apprenants (comédiens + metteurs en scène)	84	2	0
commentaires :				
<b>Objectif 4 : Développer l'offre hors les murs dans le Grand Genève</b>				
<b>Nbre de représentations hors les murs proposées</b>	tes représentations qui n'ont pas eu lieu à la Comédie, hors tournée	38	2	10
<b>Nbre de lieux hors les murs</b>		21	1	1
commentaires :				

# SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

## Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6501

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**TABLEAU DE BORD LE POCHE**

		Statistiques 2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Activités</b>				
<b>Créations</b>	Création, production + coproduction où le théâtre a été producteur délégué	8	6	8
	Créations en coprod. où le théâtre n'a pas été producteur délégué	1	-	2
<b>Accueils</b>	Spectacles en accueil	2	2	-
<b>Reprises</b>	Spectacles en reprise	-	-	-
Total des spectacles		11	8	
<b>Coproductions</b>	Coproductions suisses ou internationales	4	2	4
<b>Spectacles en tournée</b>	Spectacles en tournée	2	4	4
<b>Représentations à Genève</b>	Représentations de créations	126	101	150
	Représentations de spectacles accueillis	12	15	0
	Manifestations hors-scène (rencontres, forums, événements, ateliers, répétitions ouvertes...)	36	40	45
	Total des manifestations	174	156	195
<b>Tournée</b>	Lieux de diffusion	2	4	9
	Représentations des créations et coproductions en tournée (progression sur 3 ans)	41	20	42

**Public scolaire**

<b>Elèves venus avec leur classe</b>	Elèves SEC 1 ayant assisté aux spectacles	82	19	12
	Elèves SEC 2 ayant assisté aux spectacles	388	271	175
	Autres (accompagnants, écoles privées, Université, écoles françaises...)	22	4	107
	Total des élèves et étudiants	492	294	294
<b>Visites scolaires DIP</b>	Elèves du DIP accueillis ou visités dans le cadre d'opérations de médiation	150	491	532
<b>Nombre d'activités pédagogiques réalisées</b>	Liste des activités à joindre en annexe	5	21	15

**Public/billetterie**

		Statistiques 2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Abonnés</b>	Abonnements ou carte de réduction souscrits pour la saison	321	206	167
<b>Nombre de places</b>	Nombre total de sièges utilisés pour calculer le taux de fréquentation (jauge)	15'118	13'569	nc
<b>Taux de fréquentation</b>	Nombre de spectateurs / jauge	60%	57%	nc
<b>Billets d'abonnement</b>	Billets d'abonnement	1'870	1'648	1'670
<b>Billets adultes plein tarif</b>	Billets individuels (35 CHF), y.c. représentations aînées	615	1'063	815
	Billets étudiants (15 CHF)	291	311	339
	Billets 20 ans/20 francs	61	61	49
	Billets AVS/AI/chômeurs	269	299	211
	Autre : professionnels, mouvement des aînés, groupes, gigogne	3'107	1'834	1'567
<b>Billets scolaires</b>	Total des billets des séances scolaires (accompagnateurs inclus)	581	290	187
<b>Invitations</b>	Billets gratuits	2'307	2'268	2'475
<b>Total</b>	Total des billets	9'101	7'774	7'313

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

#### TABLEAU DE BORD LE POCHE

		Statistiques 2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Ressources humaines</b>				
<b>Personnel fixe</b>	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	7.9	7.7	7.7
	Nombre de personnes	11	11	11
<b>Personnel intermittent de production</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	466	418	544
	Nombre artisans, technicien et autres	53	47	55
	Nombre de comédiens (total du nbre de comédiens par texte)	16	15	20
<b>Personnel temporaire (hors intermittent)</b>	Nombre de semaines par année (vacances comprises)	83	81	94
	Nombre de personnes	16	16	20
<b>Stagiaires et apprentis</b>	Nombre de semaines par année	11	-	6
	Nb de personnes (civilistes, apprentis, stages HETSR, stages chômage...)	3	-	2
<b>Metteur(s) en scène</b>	Nombre de metteur(s) en scène résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	6	6	7
<b>Comédien(ne)s</b>	Nombre de comédien(ne)s résidents en Suisse ou Grand Genève engagés par le Poche	12	13	18

<b>Finances</b>				
<b>Charges de production</b>	Charges de production+coproduction+accueil	1'414'847	1'410'534	1'545'163
<b>Charges de fonctionnement</b>	Charges totales - charges de production	1'171'705	1'130'225	1'131'358
<b>Recettes de billetterie</b>	Produits liés directement à la vente de billets	94'470	107'086	92'560
<b>Recettes de coproduction et tournées</b>	Part versée par les coproducteurs si organisme producteur principal et vente de représentations	114'200	163'410	61'220
<b>Autres recettes</b>	Recettes propres divers + dons + fondations	38'507	52'804	69'755
<b>Subvention liées à la convention</b>	Subvention Ville + Etat reversées par la FAD, y.c. subv. en nature	2'411'820	2'280'891	2'414'155
<b>Charges totales</b>	Charges totales y.c. amortissements	2'667'927	2'529'134	2'667'646
<b>Recettes totales</b>	Recettes propres +subv Ville et Etat + recettes de coproducteur	2'658'997	2'604'191	2'637'690
<b>Résultat d'exploitation</b>	Résultat net	(8'930)	75'057	29'956
<b>Part d'autofinancement</b>	Recettes propres + coproduction + tournées / recettes totales	9%	12%	8%
<b>Part des charges de fonctionnement</b>	Charges de production / charges totales	44%	45%	42%
<b>Part des charges de production</b>	Charges de fonctionnement / charges totales	53%	56%	58%

# SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

## Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6503

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

### TABLEAU DE BORD LE POCHE

	Statistiques 2015-2016	2016-2017	2017-2018
<b>Agenda 21 et accès à la culture</b>			
Actions entreprises pour favoriser l'accès à la culture			
Actions entreprises pour respecter les principes du développement durable			
<b>Réalisation des objectifs</b>			
	valeurs cibles	2016-2017	2017-2018
<b>Objectif 1: Créations et productions</b>			
Nombre de représentations	120	116	150
Nombre de productions déléguées	4 - 5	6	8
Nombre de collaborations avec d'autres institutions/Cies	2	5	4
<b>Commentaires:</b> Cette saison 2017-2018, POCHE /GVE a collaboré avec le Rideau de Bruxelles, La Bâtie festival de Genève, L'Ecole de Danse de Genève, le Collectif Das Plateau (France). Le réseau du POCHE /GVE s'est agrandi, et nos relations se sont intensifiées. Elles s'inscrivent dans la durée. Les partenaires sur notre projet spécifique sont rares mais ils sont fidèles et engagés. Nous pouvons encore en trouver plus et intensifier nos réseaux et relations régionales (particulièrement) et à			
<b>Objectif 2: Engagement</b>			
Créateurs locaux impliqués (tous créateurs confondus)	75%	87%	78
Nombre de semaines de travail acteurs	160	184	241
Accueils: un cinquième des titres proposés par saison	18% soit 2/11	25% soit 2/8	0%
<b>Commentaires:</b> Notre engagement pour la profession locale se marque par la durée des contrats longs par rapport à la moyenne, à l'engagement de très nombreux créateurs locaux (son, lumière, scén., costumés), à un engagement sur les fonds alloués à ces corps de métier. Une implication locale comme celle du POCHE (une quasi totalité de créations /maison//) implique en conséquence une diminution (drastique) des accueils. Cet engagement nous semble plus important que l'accueil de spectacles, d'autant plus que notre mission spécifique rend les possibles accueils très rare, au vu de notre exigence artistique et de notre souhait de ne pas sombrer dans l'échange de spectacles.			
<b>Objectif 3: Ecritures contemporaines et auteur-e-s vivants</b>			
Auteur-e-s présentés	7	8	10
Nombre de textes en création romande	6	6	9
Auteur-e-s intervenant dans la saison (dramaturges, animateurs d'ateliers, rencontres, forums...)	7	15	18
<b>Commentaires:</b> Notre engagement et notre honnêteté sur ce point ne fait nul doute.			
<b>Objectif 4: Diffusion</b>			
Lieux de diffusion/tournée	6	4	8
Nombre de spectacles en tournée	3	4	4
Dates de tournée	30	20	42
<b>Commentaires:</b> Notre volonté de proposer à des compagnies (MxM, cri-X) en vue de s'intéresser à des auteurs porte ses fruits, ces spectacles ont de nombreuses dates de tournée. Parallèlement, nos relations avec des institutions et des lieux commencent à nous donner un réseau de diffusion et de coproduction stable, qu'il s'agit néanmoins d'intensifier et d'étoffer. Particulièrement sur le plan local, où le nombre de salles est exponentiel, mais malheureusement encore trop peu enclin à programmer une production locale et préfère un accueil étranger (moins chère) ou une demi-production /maison//.			
<b>Objectif 5: Médiation</b>			
Nombre de classes rencontrées (en classe ou au POCHE) progression à 15 sur 3 ans	5	22	20
Public scolaire au POCHE, nombre d'élèves	450	328	345
Ateliers mis en place pour les enseignant-e-s	2	-	-
<b>Commentaires:</b> Malgré la difficulté d'intéresser des publics scolaires aux auteurs contemporains, nous accueillons de plus en plus de classes et le nombre d'ateliers pour les élèves est en très nette augmentation. Mais, ce sont surtout nos chiffres sur les publics non-captifs dont nous sommes très fiers (grâce, entre autres, aux BILLETS SUSPENDUS). Face à la pléthore de l'offre envers les enseignants, et par des institutions mieux placées que nous, nous avons préféré nous engager sur des champs plus spécifiques et plus proches de nos prérogatives (associations proches des sujets des textes contemporains).			
<b>Objectif 6: Communication et nouveaux publics</b>			
Ateliers tous publics et professionnels proposés	10	20	17
Rencontres tous publics, répétitions ouvertes et actions médiations	20	37	61
Nombre de spectateurs pour les événements parallèles	600	620	740
Nombre de spectateurs: chiffre 15-16 (progression de 15% par saison)	9'101	7'924	7'313

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

Fondation d'Art Dramatique  
Genève

**BUDGET 2017/2018**

	Etat-Major	Comédie	Poche	2017/2018
<b>PRODUITS</b>				
Subvention Ville de Genève	7'997'478	-	-	7'997'478
Subvention Etat de Genève	-	-	-	-
Prestations en nature Ville de Genève	-	492'000	166'220	658'220
Prestations en nature Etat de Genève	-	-	63'780	63'780
Autres subventions diverses	-	20'000	(1'404)	18'596
Subventions exploitation attribuées aux théâtres	(7'792'200)	5'768'000	2'024'200	-
FAD attribution excédent	(95'000)	42'000	53'000	-
<b>Subventions</b>	<b>110'278</b>	<b>6'322'000</b>	<b>2'305'796</b>	<b>8'738'074</b>
Recettes entrées	-	415'340	163'670	579'010
Tournées, vente spectacles	-	37'100	-	37'100
Autres recettes des spectacles, coproductions	-	63'001	163'140	226'141
Recettes accessoires spectacles	-	10'000	17'200	27'200
Dons, sponsoring	-	95'000	95'600	190'600
<b>Recettes directes des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>620'441</b>	<b>439'610</b>	<b>1'060'051</b>
<b>Total des Produits</b>	<b>110'278</b>	<b>6'942'441</b>	<b>2'745'406</b>	<b>9'798'125</b>
<b>CHARGES</b>				
Frais de personnel pour spectacles	-	1'630'007	979'120	2'609'127
Frais de locaux non administratifs	-	745'000	228'596	973'596
Frais directs des spectacles	-	966'365	216'790	1'183'155
Promotion des spectacles	-	295'000	133'800	428'800
<b>Frais directs des spectacles</b>	<b>-</b>	<b>3'636'372</b>	<b>1'558'306</b>	<b>5'194'678</b>
Frais de personnel administratif	102'000	2'712'069	878'000	3'692'069
Jetons de présence et indemnité Présidence	52'000	-	-	52'000
Frais de locaux administratifs	12'000	36'000	39'100	87'100
Frais de lancement de saison	-	280'000	82'000	362'000
Frais techniques	-	67'500	28'000	95'500
Frais d'administration	39'278	268'500	128'000	435'778
Intérêts financiers	-	8'000	-	8'000
Amortissements	-	159'000	32'000	191'000
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>205'278</b>	<b>3'531'069</b>	<b>1'187'100</b>	<b>4'923'447</b>
<b>Total des charges</b>	<b>205'278</b>	<b>7'167'441</b>	<b>2'745'406</b>	<b>10'118'125</b>
<b>CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels	-	5'000	-	5'000
(Charges) exceptionnelles	-	-	-	-
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>5'000</b>	<b>-</b>	<b>5'000</b>
<b>Excédent (Déficit) d'exploitation</b>	<b>(95'000)</b>	<b>(220'000)</b>	<b>-</b>	<b>(315'000)</b>



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

***Fondation d'art dramatique de Genève***

***Genève***

Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels de l'exercice 2017-2018

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de révision  
au Conseil de fondation de la  
**Fondation d'art dramatique de Genève – Genève**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la *Fondation d'art dramatique de Genève*, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice 2017/2018 arrêté au 30 juin 2018.

Ces états financiers correspondent au cumul :

- des comptes de l'Etat-Major de la Fondation,
- des comptes du Théâtre « La Comédie de Genève »,
- des comptes du Théâtre « Le Poche, Théâtre en Vieille-Ville »,

déduction faite du retraitement des opérations entre ces trois entités.

**Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice 2017/2018 arrêté au 30 juin 2018, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse, aux statuts et aux règlements de la Ville de Genève

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

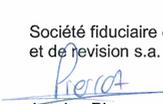
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

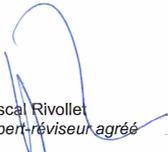
Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 novembre 2018

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision s.a.

  
Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

  
Pascal Rivollet  
Expert-réviseur agréé

Annexe : états financiers 2017-2018 (bilan, compte d'exploitation, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe).



*Rapport détaillé sur les comptes annuels 2017/2018*  
*Fondation d'art dramatique de Genève*

Au Conseil de fondation de la  
Fondation d'art dramatique de Genève

### Rapport détaillé relatif à la révision de l'exercice 2017/2018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation d'art dramatique de Genève (ci-après « la Fondation ») pour l'exercice clôturant le 30 juin 2018, selon notre lettre de mission du 12 avril 2017.

Le mandat que vous nous avez confié porte sur un contrôle ordinaire tel que prévu par l'annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195). Ce cadre réglementaire implique d'appliquer par analogie les dispositions du droit des sociétés anonymes et plus particulièrement celles relatives au contrôle ordinaire décrites à l'article 728 du CO. Ainsi, nous devons adresser au Conseil de fondation un rapport d'audit détaillé. L'objectif de ce rapport est de vous informer de nos constatations relatives :

- à l'exécution de notre audit ;
- au résultat de notre audit et à la présentation des comptes ;
- à l'existence d'un système de contrôle interne (SCI).

Un audit des comptes annuels ainsi qu'une vérification de l'existence du SCI ne comportent pas de recherche systématique d'actes délictueux ou d'autres violations de la loi. Si ceux-ci ne pouvaient pas être découverts, nous ne saurions en être tenus pour responsables.

Nous vous avons remis notre rapport de révision en date du 19 novembre 2018, dans lequel nous constatons l'existence d'un système de contrôle interne, tel que défini selon les prescriptions du Conseil de fondation et recommandons l'approbation des comptes annuels 2017/2018.

Nous saisissons l'opportunité qui nous est donnée pour remercier la Direction de la fondation ainsi que ses collaborateurs pour leur support durant la conduite de nos travaux.

Genève, le 19 novembre 2018

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision SA

Antoine Pierroz  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Pascal Rivollet  
Expert-réviseur agréé

## Table des matières

1	Résumé .....	4
2	Exécution de l'audit .....	5
3	Différences d'audit .....	9
4	Constatations relatives à la présentation des comptes .....	10
5	Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI) .....	11
6	Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle .....	14

1 **Résumé**  
**Principales constatations concernant les comptes annuels 2017/2018**

**Statut de l'audit et  
opinion d'audit**

Les comptes annuels ont été établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC.  
Nos travaux d'audit sont terminés.  
Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité signée par les membres du Conseil de fondation de la Fondation.  
Nous avons remis notre rapport sur les comptes annuels, daté du 19 novembre 2018, sans réserve.

**Rapport sur l'existence du SCI**

Nous avons achevé nos travaux d'audit relatifs à l'existence du système de contrôle interne (SCI).  
Nous avons obtenu la déclaration d'intégralité concernant le SCI.  
Comme indiqué dans notre rapport de révision sur les comptes annuels 2017/2018, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels.

**Différence d'audit**

Aucune différence d'audit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes annuels n'a été détectée.  
Quelques ajustements de faible importance ont été proposés dans le cadre de l'audit et comptabilisés.

**Constatation**

Nous n'avons pas constaté de faiblesses de contrôle qui auraient pu affecter significativement l'audit des états financiers.

## 2 Exécution de l'audit

## Principales constatations concernant les comptes annuels 2017/2018

**Cadre légal, normes d'audit appliquées et référentiel comptable**

La Fondation, de droit public, est régie par ses statuts qui renvoient à la Loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05) et à son règlement (RAC – B 6 05 01), et pour ce qu'elle ne prévoirait pas, par le code civil (art. 80ss).

Depuis l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), la Ville de Genève a repris la supervision de la Fondation et l'octroi des subventions dans leur globalité. La Fondation est donc soumise au Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195). L'annexe de ce règlement précise, notamment, que les entités subventionnées pour plus de CHF 5 millions par an doivent soumettre leurs comptes annuels, présentés selon un référentiel comptable reconnu, à un contrôle ordinaire défini au sens des articles 727 et suivants du Code des Obligations, et documenter de manière générale son système de contrôle interne pour ses principaux domaines d'activité.

A noter que la LAC a été modifiée le 3 juin 2016 et que cette dernière prévoit également le contrôle ordinaire selon les articles 727 et suivants CO. En outre, l'article 103 prévoit que les fondations de droit public soient soumises aux règles du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2). Nous avons obtenu la confirmation du service de surveillance des communes que ce nouveau référentiel comptable serait applicable dès l'exercice 2018/2019.

Les comptes annuels sont soumis chaque année au contrôle financier de la Ville de Genève pour examen et approuvés par le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Genève.

Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent que nous planifions et exécutions notre audit afin d'être en mesure d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable. En outre, la NAS 890 détermine le cadre des éléments que le réviseur doit examiner afin de pouvoir donner une opinion quant à l'existence du système de contrôle interne tel que défini par le Conseil de fondation concernant l'établissement des comptes annuels.

Notre rapport est établi conformément à l'article 728b du code des obligations et à la NAS 260 appliqués par analogie.

Le référentiel comptable appliqué par la Fondation pour les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2018 est les Swiss GAAP RPC.

**Approche d'audit et points d'audit particuliers**

En premier lieu, nous élaborons une stratégie et une planification d'audit sur la base d'une approche orientée risque.

Dans ce cadre, nous cherchons à identifier les faits, opérations et pratiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers. Pour ce faire, nous procédons à une appréciation de l'activité déployée par la Fondation et de son environnement afin de pouvoir apprécier les risques auxquels l'institution est exposée et juger de leur impact sur les états financiers.

Pourtant, nos travaux s'orientent sur ces domaines de risques présentant des points d'audit particuliers.

# SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

## Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6513

En tenant compte de ces éléments, nous définissons nos objectifs et établissons un programme d'audit sur la base de notre évaluation des risques. Hormis les points d'audits particuliers, ce programme fixe pour les autres postes significatifs des états financiers l'approche d'audit (orientée résultats ou processus), la nature et l'étendue des vérifications à effectuer (circularisations, réconciliations, pièces justificatives, contrôles analytiques).

Concernant l'année 2017/2018, nous avons considéré que les domaines d'audit demandant une attention particulière étaient les suivants :

- Revue globale de la présentation des comptes annuels en lien avec le cadre réglementaire → approche orientée résultats

Nous avons analysé la présentation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes Swiss GAAP RPC et particulièrement la norme 21 « Etablissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif ».

- Revue de l'aide financière de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève, de la restitution de l'excédent de résultat, respectivement du mouvement du fonds de réserve statutaire → approche orientée résultats

Il existe une problématique d'interprétation des règles de restitution de l'excédent de résultat depuis l'exercice 2017/2018.

En effet, le Règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève, approuvé par le Conseil d'Etat le 7 novembre 1985, précise à l'article 1 que le fonds de réserve ne peut dépasser plus de 18% des dernières subventions versées par la Ville et l'Etat de Genève, et à l'article 4 que tout dépassement doit être restitué à la Ville de Genève et à l'Etat de Genève proportionnellement à la participation de chaque collectivité à la dernière subvention attribuée à la Fondation.

La Convention de subventionnement 2017-2018 (pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018), signée le 19 décembre 2017 par la Ville de Genève et la Fondation, soit après le bouclier de la première saison 2016-2017 sous convention, précise à l'article 22 que les règles applicables en matière de restitution de la subvention sont définies aux articles 11 et 12 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195). L'article 11 de ce règlement indique qu'au terme d'un exercice, le Conseil administratif ou le magistrat délégué peut demander la restitution de tout montant de la subvention si les fonds propres de l'organisation dépassent 3 mois de ses dépenses.

La convention de subventionnement signée avec la Ville portant sur 2 ans, il n'est pas précisé si l'excédent de recettes de l'exercice 2016/2017 de CHF 206'549 comptabilisé au passif du bilan au 30 juin 2017 peut être compensé avec la perte de l'exercice.

Ainsi, la base de calcul du fonds de réserve, respectivement du niveau du capital de l'organisation, est différente entre le Règlement du fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique de Genève (maximum 18% de la dernière subvention versée) et la Convention de subventionnement 2017-2018 (maximum 25% des dépenses).

Cette problématique n'étant pas résolue au moment de la remise de notre rapport, la Direction de la Fondation a opté pour le principe de prudence et a décidé de laisser le montant de CHF 206'549 correspondant à l'excédent de subvention 2016/2017 dans les capitaux étrangers, dans l'attente d'une prise de position de la Ville de Genève. La perte de l'exercice 2017/2018 est intégralement portée en diminution du fonds de réserve.

A noter que la Fondation a effectué des démarches auprès du département tuteur en vue d'obtenir la renonciation du remboursement de ce montant.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

attribué en intégralité au fonds affecté nouvelle Comédie présenté au passif du bilan.

- Caractère activable des immobilisations corporelles → approche orientée résultat

En s'inspirant de la Directive en matière de présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et para-étatiques qui recommande un seuil d'activation de CHF 3'000, le Conseil de fondation a formalisé le 14 décembre 2015 un règlement relatif à la comptabilisation des investissements qui fixe, à son article 5, les seuils d'activations de CHF 5'000 pour le Théâtre de la Comédie et de CHF 2'000 pour le Théâtre de Poche (par objet ou groupe d'objets). Suite à notre recommandation faite dans notre rapport détaillé sur les comptes annuels 2016/2017, ce règlement a été amendé le 18 Juin 2018 afin d'harmoniser les catégories d'immobilisations corporelles et les taux d'amortissements y relatifs.

Nous avons compris que l'Etat-major souhaitait également fixer un seuil de matérialité de CHF 5'000 pour ses propres investissements. Une décision du bureau du conseil devrait être prise dans ce sens.

Par ailleurs, chaque théâtre établit un plan d'investissement avec des demandes relatives à des projets, qu'il soumet à l'état-major pour approbation.

Travail effectué :

Nous avons vérifié par sondage le caractère activable des factures fournisseurs comptabilisées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

Nous avons également réalisé un sondage dans le compte d'exploitation (notamment les comptes de frais d'entretien) et appréhendé, pour les factures supérieures aux seuils susmentionnés, le caractère activable des prestations/livraisons de bien effectuées.

- Reconnaissance des revenus → approche orientée processus

Le chiffre d'affaires de la Fondation est composé pour environ 80% de subventions, et pour environ 20% des revenus de ses activités (recettes propres, dons et sponsorings).

Travail effectué :

Nous avons appréhendé les différentes recettes propres de la Fondation et avons procédé à une revue analytique du chiffre d'affaires par rapport au budget et à l'exercice précédent. Dans le cadre de l'analyse du système de contrôle interne, nous avons testé par sondage les procédures d'enregistrement du chiffre d'affaires (activité billetterie).

Nous avons également procédé à une prise de caisse le 26 septembre 2018 au Théâtre de Poche et le 3 octobre 2018 au Théâtre de la Comédie.

Concernant les subventions enregistrées dans les produits, nous nous sommes basés sur les confirmations reçues de l'Etat, respectivement de la Ville de Genève qui a repris l'ensemble du subventionnement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Résultat :

Lors de nos travaux sur la reconnaissance des revenus, nous n'avons pas identifié d'anomalie.

Les contrôles de caisse au Théâtre de la Comédie et au Théâtre de Poche se sont déroulés de manière très satisfaisante grâce à la disponibilité des collaborateurs concernés. Aucune différence n'a été constatée lors des contrôles.

A noter que la Fondation a sollicité la Loterie Romande pour le soutien de divers projets en lien avec le lancement de la nouvelle Comédie. La Fondation a obtenu le 28 mars 2018 un montant de CHF 1'500'000, qu'elle a enregistré dans ses produits, puis qu'elle a

Enfin, nous avons vérifié sur la base des tableaux d'immobilisations que les amortissements étaient correctement comptabilisés, notamment au regard du Règlement relatif à la comptabilisation des investissements édité par le Conseil de fondation.

Résultat :

Nous n'avons pas relevé d'anomalie au sujet des factures fournisseurs enregistrées dans les comptes d'immobilisations corporelles.

Nous avons identifié une facture fournisseurs relative à l'acquisition de 3 terminaux de paiement CHF 5491.60, supérieure au seuil d'activation, qui avait été comptabilisée dans les charges. Nous avons proposé de comptabiliser cette facture dans les immobilisations corporelles, ce qui a été accepté et comptablement enregistré.

- Risque lié aux salaires en matière de saisie et paramétrage dans le logiciel salaire et paiement de la prestation y relative → approche orientée processus.

Travail effectué :

Dans le cadre de la validation de l'existence du système de contrôle interne, nous avons sélectionné plusieurs dossiers du personnel de direction et de collaborateurs de chaque théâtre. Sur la base des contrats de travail, un test a été effectué à propos des données ressorties du contrat de travail, l'intégration de celles-ci dans le

logiciel salaires, la comptabilisation en comptabilité générale et le paiement des prestations y relatives.

Résultat :

Sur la base des tests effectués, aucune anomalie n'a été détectée. Les données ont été correctement intégrées dans le logiciel salaires, le paiement y relatif a été correctement comptabilisé.

La provision pour vacances et heures supplémentaires non prises, comptabilisée au passif du bilan au 30 juin 2018 du Théâtre de la Comédie, n'inclut pas la part du 13<sup>ème</sup> salaire. Tel n'est pas le cas au Théâtre de Poche. Dans la mesure où il s'agit d'une provision non financière, c'est-à-dire qu'aucun paiement de vacances ou heures supplémentaires n'est prévu, et que globalement, la part du 13<sup>ème</sup> salaire non incluse dans la provision du Théâtre de la Comédie n'est pas significatif vis-à-vis de l'engagement comptabilisé dans les comptes de la Fondation au 30 juin 2018, nous n'en avons pas demandé la correction. Nous avons cependant compris que la base de calcul serait uniformisée au 30 juin 2019 pour les deux théâtres, en y incluant la part du 13<sup>ème</sup> salaire.

#### Dates des travaux d'audit

Nos travaux d'audit concernant les comptes annuels 2017/2018 ont été réalisés en septembre/octobre 2018 pour les deux théâtres, et en octobre/novembre 2018 pour l'Etat-major.

## 3 Différences d'audit

**Différences d'audit enregistrées**

Comme indiqué précédemment, aucune différence d'audit matérielle n'a été identifiée. Lors de nos travaux d'audit, nous avons constaté quelques différences non significatives qui ont été communiquées aux directions respectives des théâtres, qui ont choisi de modifier leurs comptes et la présentation des états financiers qui vous a été remise. Nous renonçons à vous présenter ces différences, tant elles paraissent non significatives par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble.

**Informations insuffisantes dans l'annexe ou présentation erronée dans les comptes annuels**

Nous n'avons pas relevé de problème significatif relatif aux informations communiquées dans l'annexe ou à la présentation des états financiers pris dans leur ensemble, conformément au référentiel de présentation Swiss GAAP RPC.

**Caractère significatif en matière d'audit des comptes annuels (NAS 320)**

Du point de vue de l'audit des comptes annuels, on considère que des informations sont significatives si leur omission ou leur exactitude sont susceptibles d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les états financiers. Le caractère significatif dépend de l'importance de l'élément ou de l'erreur évaluée dans les circonstances spécifiques de son omission ou de son exactitude.

Des différences d'audit (anomalies) peuvent résulter (NAS 450) :

- d'une inexactitude dans la collecte ou le traitement des données à partir desquelles les états financiers sont établis
- d'une omission d'un montant ou d'une information à fournir
- d'une estimation comptable incorrecte provenant de l'omission, ou d'une interprétation clairement erronée, de faits
- de jugements de la direction portant sur des estimations comptables que l'auditeur considère non réalistes, ou du choix et de l'application de méthodes comptables qu'il considère inappropriées.

4 Constatations relatives à la présentation des comptes

**Principes comptables significatifs et présentation générale des comptes**

Le référentiel comptable appliqué par la Fondation pour l'établissement de ses états financiers est les Swiss GAAP RPC. Les principes comptables sont détaillés au point 9 de l'annexe aux comptes annuels au 30 juin 2018.

La part de subvention non dépensée de la convention de subventionnement 2013-2016 revenant à la Ville de Genève d'un montant de CHF 53'177 a été enregistrée dans les produits de l'exercice 2016/2017 (résultat hors période) suite à la demande de la Fondation de conserver ce montant pour assurer le financement de la transition vers la nouvelle comédie. Le département de la Culture et du Sport de la Ville de Genève a confirmé ce point dans des correspondances du 28 juin 2017 et du 7 novembre 2017. La part revenant à l'Etat de CHF 23'754 a quant à elle été comptabilisée dans les produits hors période dans les comptes annuels 2017/2018, le Canton s'étant prononcé sur son non remboursement.

**Réserves latentes**

La Fondation nous a confirmé l'absence de réserves latentes dans les comptes annuels clos au 30 juin 2018. Sur la base de notre travail, aucune réserve latente n'a été identifiée.

**Engagements de prévoyance**

La fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève FOP assure le personnel administratif.

La fondation de prévoyance Artes & Comoedia assure le personnel lié aux spectacles.

Toutes deux basées sur un système de primauté de cotisations, elles affichent un taux de couverture supérieur à 100%.

**Parties liées**

Les parties liées se limitent aux opérations enregistrées dans le cadre du but statutaire avec l'Etat et la Ville de Genève s'agissant des subventions de fonctionnement et d'investissement.

**Eléments exceptionnels et/ou non récurrents**

Les éléments exceptionnels et/ou non récurrents sont détaillés dans les états financiers, à la suite du compte d'exploitation.

**Evénements post-clôture**

Aucun événement post-clôture, nécessitant une modification des comptes annuels 2017/2018, n'a été porté à notre connaissance ou identifié.

## 5 Constatations relatives au système de contrôle interne (SCI)

**Exigences légales et normes de révision**

Conformément aux articles 72b et 728a al. 1 chiffre 3 CO du CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890 appliqués par analogie, l'organe de révision doit dès lors se prononcer sur l'existence d'un système de contrôle interne adapté à la mission et à la structure de la Fondation.

L'article 728b CO exige que l'organe de révision commente par écrit dans son rapport détaillé à l'attention du Conseil de fondation ses constatations relatives au système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité de la définition des principes, de la mise en application et du maintien du SCI, alors que l'organe de révision vérifie une fois par an si ce SCI, défini par le Conseil de fondation et mis en place par la Direction, existe réellement. L'organe de révision soumet les constatations faites lors de sa vérification de l'existence du SCI au Conseil de fondation dans le présent rapport.

Les exigences légales sont expliquées dans la MAS 890 qui mentionne que les conditions suivantes sont nécessaires à l'existence du SCI :

- Le SCI est concrétisé et il est vérifiable (c'est-à-dire documenté) ;
- Le SCI est adapté aux risques et à l'activité commerciale (c'est-à-dire que sa conception est adéquate) ;
- Le SCI est connu des collaborateurs responsables ;
- Le SCI défini est appliqué (c'est-à-dire mis en œuvre) ;
- Il existe une sensibilité au contrôle dans l'entreprise.

**Définition et composantes du SCI**

Selon la MAS 890 et la conception largement répandue dans la pratique, un SCI comprend généralement les composantes de contrôle suivantes :

- Environnement de contrôle
  - Les documents qui régissent l'environnement de contrôle sont essentiellement les suivants :
    - Convention de subventionnement 2017/2018 qui fixe à l'art. 12 la mise en place d'un SCI conformément à l'article 7 alinéa 1 du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales
    - Les statuts de la FAD, arrêtés par le Conseil d'Etat le 4 février 2009, qui déterminent à l'art. 11 lettre d le rôle du conseil de fondation qui doit « assurer, de façon efficace et permanente, le contrôle supérieur de la gestion des théâtres »
    - Le règlement intérieur de la FAD adopté par le Conseil de fondation le 2 novembre 1981 qui détermine les compétences et le Conseil, le Bureau et la direction
    - Des cahiers des charges établis pour les principales fonctions de direction des théâtres
    - Un organigramme établi pour chaque théâtre
    - Une liste de signatures autorisées au niveau des théâtres, respectivement celles inscrites au Registre du commerce
    - Le règlement du Fonds de réserve de la FAD, ainsi que plusieurs règlements sur les fonds affectés régisés et validés par le Conseil de fondation
    - Un plan d'investissement quadriennal et un règlement relatif à la comptabilisation des investissements assurant le suivi et la gestion des investissements

**SCI adapté aux risques et à la taille de la Fondation**  
Conformément au Règlement municipal de la Ville de Genève relatif aux conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21 195), la Fondation doit développer un SCI de manière à disposer de procédures adaptées à la taille de l'entité. L'annexe de ce règlement prévoit 6 points de contrôle (référéncés A à F), ainsi qu'une confirmation écrite du Conseil de fondation relative à la conformité des obligations de mise en place du SCI (référéncé G). Nous reprenons ces différents points ci-dessous et les développons brièvement.

**A. Analyse de la séparation des tâches**

Le principe de signature collective à deux est systématiquement appliqué pour engager la Fondation, conformément au Registre du Commerce.

Les fonctions d'exploitation, la comptabilité générale et les personnes pouvant libérer les paiements bancaires sont également différenciées. La Fondation a établi un tableau simplifié d'analyse de séparation des tâches par processus, qui devra le cas échéant, être validé formellement par le conseil de fondation.

**B. Compétences financières liés à la gestion des comptes de liquidités**

Nous avons obtenu une confirmation bancaire à la date de bouclement des comptes annuels pour chaque institution bancaire des théâtres et avons vérifié que les personnes autorisées, membres du conseil de fondation ou de la direction/comptabilité, avaient une signature collective à deux. Certains accès en consultation sont également accordés.  
Enfin, la Fondation a établi un tableau récapitulatif pour l'état-major, respectivement pour les deux théâtres, des compétences financières liées à la gestion des comptes de liquidités.

**C. Cahier des charges**

Des cahiers des charges sont établis au sein des théâtres pour les fonctions de Direction. Nous avons pris connaissance de ces cahiers des charges et n'avons pas de commentaire à formuler les concernant.

- Processus d'évaluation des risques de l'entreprise  
Chaque théâtre a établi une cartographie des risques autour des processus principaux « caisse et liquidités », « billetterie », « salaires et frais de personnel », « fournisseurs et frais de spectacles », « bouclement annuel » et « informatique ». Nous détaillons ci-après les cartographies des risques.

- Systèmes d'information et de communication importants pour l'établissement des comptes annuels

Une charte informatique a été développée relative à la gestion des outils et infrastructures informatiques. La structure informatique est jugée comme standard et elle n'est pas critique au niveau de l'exploitation quotidienne de la Fondation.

- Activités de contrôle

Les activités de contrôles développées pour couvrir les risques identifiés sont documentées. Dans le cadre de notre audit, nous avons pu effectuer des contrôles par sondage de la documentation en lien avec les procédures. Nous renvoyons aux points développés ci-avant (ch.2).

- Surveillance des contrôles  
Les activités de surveillances sont notamment effectuées pour :

- Le suivi des dépenses et recettes par un budget annuel validé par le Conseil de fondation et explication par la direction des théâtres de tout écart de 5% des chiffres réalisés par rapport au budget
- L'établissement d'un plan d'investissement quadriennal
- La présentation des comptes intermédiaires et des états financiers au 30 juin au Conseil de fondation
- La revue périodique de la cartographie des risques par le Conseil de fondation
- La tenue de procès-verbaux du Bureau et du Conseil de fondation

**D. Inventaire des risques – cartographie des risques**

Chaque théâtre a développé une cartographie des risques qui

- présente pour les principaux risques identifiés
- L'appréciation du risque avant le contrôle
- Les mesures de contrôles existantes
- Le responsable des contrôles
- La fréquence des contrôles
- La nature du contrôle (manuel ou automatique)
- La réévaluation du risque après contrôle
- La documentation du contrôle
- L'appréciation globale du contrôle et proposition d'amélioration.

Ces cartographies ont été formellement approuvées par le Conseil de fondation.

**E. Objectifs de maîtrise, risques et contrôles**

Comme indiqué au point D ci-dessus, des mesures de contrôle sont mises en place pour chaque risque identifié, afin d'en réduire l'impact ou la survenance.

**F. Description succincte du système de gestion des risques**

Le Conseil de fondation revoit annuellement la cartographie des risques incluant les mesures de contrôle. Des risques spécifiques peuvent être discutés en cours d'année lors de séance du Conseil de fondation ou du Bureau du conseil.

**G. Information sur les exigences de contrôle interne**

Le Conseil de fondation a attesté formellement qu'il remplissait les obligations en matière de système de contrôle interne et qu'il pouvait mettre à disposition la documentation relative aux exigences SCI.

**Conclusion**

Sur la base de notre audit et conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

6 Autres faits à communiquer aux responsables de la gestion et du contrôle

Indépendance, agrément et services supplémentaires

Nous confirmons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR).  
Nous avons évalué les éventuelles circonstances et relations qui pourraient représenter une menace pour l'indépendance et avons conclu que notre indépendance est garantie au sens des articles 728 CO et 11 LSR.

Fraudes et erreurs

Dans le cadre de la NAS 240, nous n'avons pas identifié d'actes délictueux et d'actions illicites. Le Règlement des signatures prévoit systématiquement un droit de signature collectif à deux.

Violation de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation

Dans le cadre de nos contrôles, nous n'avons pas constaté de violations de la loi, des statuts et du règlement d'organisation. Il n'y a donc pas d'informations à communiquer au sens de l'article 728c alinéa 1 CO.

Collaboration avec d'autres auditeurs ou tiers

Nous avons collaboré avec Monsieur Jean-Paul Triboulet et Madame Jessica Sautier, experts-comptables diplômés, de la société BFB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA. Cette fiduciaire a notamment été chargée par le Conseil de fondation des travaux de tenue de la comptabilité et de bouclage des comptes annuels de l'état-major, de la compilation des deux théâtres et de l'état-major, ainsi que la préparation des états financiers conformément au référentiel de présentation des comptes Swiss GAAP RPC.

Le contrôle financier de la Ville de Genève procède annuellement à une revue des états financiers de la Fondation. Le rapport de contrôle sur les comptes 2016/2017 a été adressé au Conseiller administratif en charge du Département de la culture et du sport de la Ville de Genève le 26 mars 2018. Ce dernier a adressé à la Fondation une correspondance datée du 3 mai, dans laquelle il résume le contrôle. Le Conseil de fondation a répondu à cette correspondance en date du 9 juillet 2018.

Durant la conduite de nos travaux, nous n'avons pas impliqué d'autres réviseurs. Par ailleurs, la Fondation ne dispose pas d'un organe de révision interne.

#### Divergences d'opinion avec la direction de l'entreprise

Nous n'avons pas connaissance de divergences d'opinions avec la Direction (responsables de la gestion et du contrôle) de la Fondation sur des points qui, selon les dispositions de la NAS 280 chiffre 11, pris individuellement ou globalement, pourraient avoir une incidence significative sur les comptes annuels ou notre rapport.

#### Recommandations

La Fondation étant soumise aux prescriptions de la Ville quant à l'étendue de son SCI, notamment à l'annexe 1 du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales, et dans la mesure où elle bénéficie d'une subvention annuelle de plus de CHF 5 millions, elle est tenue de documenter son SCI pour ses principaux domaines d'activités. Il ressort de l'analyse du Service d'audit interne de la Ville de Genève que la Fondation devrait étayer et documenter son SCI s'agissant de la gestion des risques de projets, que ce soit l'administration et/ou la gestion d'un spectacle, ou plus particulièrement pour les années à venir la transition vers la nouvelle Comédie, afin que son SCI corresponde en tous points à cette exigence réglementaire. Nous avons compris que la Fondation allait discuter du contenu et de la formalisation de cette procédure en partenariat avec les directions des théâtres, le Service d'audit interne de la Ville de Genève, et le cas échéant le contrôle interne du Département de la Culture et du Sport.

Le contrôle financier de la Ville de Genève relevait dans son rapport sur les comptes 2014/2015 qu'il existait un risque lié à l'assujettissement à la TVA de certaines prestations, notamment celles liées aux coproductions. L'analogie avec le contrôle TVA datant de 2006 et la conclusion sur le non assujettissement à la TVA de participations minoritaires dans le cadre de coproductions entre le Théâtre de Carouge et d'autres partenaires ne semble répondre que de manière partielle à cette problématique. Nous recommandons donc à la Fondation qu'elle mandate un expert TVA afin qu'il analyse ces diverses problématiques TVA pour les théâtres de la Comédie et du Poche, à l'aune des dernières modifications de la LTTVA intervenues le 4<sup>er</sup> janvier 2018. Cette expertise devrait pouvoir lever tout risque financier en lien avec la TVA qui pourrait avoir un impact significatif sur les comptes de la Fondation. Nous avons compris que le Département de la Culture et du Sport allait mandater prochainement un prestataire pour la réalisation d'une étude TVA plus globale, qui devrait permettre à la Fondation d'apprécier le risque susmentionné.

f n n d a t i o n n d'art  
dramatique d e  
G e n e v e

RAPPORT D'ACTIVITE  
SAISON 2017-2018

Genève, le 26 novembre 2018

## 1. Préambule du Président

Les travaux de la Comédie des Eaux-Vives vont bon train et chacun peut maintenant prendre conscience de ce que sera ce lieu : une véritable fabrique de théâtre au cœur de l'agglomération genevoise. Une autre dimension aussi. Un bâtiment imposant pour un théâtre exigeant, rassembleur et permettant de faire rayonner Genève bien au-delà des frontières régionales. En 2020, le bâtiment sera rendu aux utilisateurs et aux publics. Que de chemin parcouru ! Mais à 18 mois de l'ouverture, le budget de fonctionnement n'est pas encore assuré. La direction de la Comédie et la Fondation d'art dramatique ont fait part aux autorités des besoins financiers liés à la bonne exploitation du théâtre dans ses nouveaux habits. Au moment d'imprimer ces quelques lignes, le sujet est en cours de revue par les autorités de la Ville de Genève. Il est urgent de décider pour préparer l'ouverture de cette nouvelle plateforme dans les meilleures conditions.

En attendant l'inauguration de la Comédie sur son site des Eaux-Vives, le nouveau tandem de direction de la Comédie des Philosophes a achevé sa première année à la tête de l'institution. Deux priorités ont guidé l'activité de Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer et de leurs équipes : l'exploitation du théâtre actuel et la gestion du projet de Comédie des Eaux-Vives. Là aussi, le futur rejoint le présent.

Au théâtre POCHE/GVE, les équipes menées par Mathieu Bertholet poursuivent pour la troisième saison consécutive leur travail au service des textes. Avec la prolongation de son mandat jusqu'à 2022, cette mission unique et exceptionnelle sur la scène théâtrale francophone pourra être poursuivie. Nous nous en réjouissons.

Le théâtre genevois se porte bien. Les publics sont variés. Comme le sont les offres. Dans un monde de plus en plus digital, le théâtre reste un lieu profondément humain à l'intersection du passé, du présent et du futur. Un lieu qui repose avant tout sur la volonté et le travail des femmes et des hommes qui le font vivre au quotidien. Au nom du Conseil de Fondation d'art dramatique, je remercie sincèrement les collaboratrices et collaborateurs des théâtres de la Comédie et le POCHE/GVE pour leur engagement au service des spectateurs et des arts de la scène.

Thomas Boyer  
Président

Genève, le 2 novembre 2018

## 2. Conseil de Fondation

### Membres de la FAD saison 2017-2018

M. Thomas BOYER (PLR), président  
M. Gérard DESHUSSES (PS), vice-président  
M. Sami KANAAN, Conseiller administratif, représentant l'autorité de surveillance  
M. Thomas PUTALLAZ (PDC), membre du Bureau  
M. Daniel WOLF, représentant du Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS), membre du Bureau  
M. Vincent BABEL, représentant du SSRS  
Mme Marie-Agnès BERTINAT (UDC)  
M. Stéphane DUBOIS-DIT-BONCLAUDE, représentant du Canton de Genève, membre du Bureau  
Mme Annick ETTLIN (EàG)  
M. Pierre-Alain GIRARD, représentant du Canton de Genève  
Mme Virginie KELLER, représentante de la Ville de Genève  
Mme Martine KOELLIKER, représentante de la Ville de Genève  
M. Antoine MAULINI (Ve)  
M. Daniel-Dany PASTORE (MCG)

### Démissions:

- Le 21.06.2017 de Mme Marie-Pierre Theubet, représentant les Verts. Le Conseil municipal a nommé M. Antoine Maulini le 17.10.2017 pour lui succéder.
- Le 02.09.2017 de Mme Ariane Arlotti représentant Ensemble à Gauche. Le Conseil municipal a nommé Mme Annick Ettl in en date du 24.04.2017 pour lui succéder.
- Par ailleurs, le Conseil a pris acte le 18 décembre 2017 que Mme Aline Delacretaz, quittera l'Office cantonal de la culture en mars 2018 et que dès cette date elle ne représentera plus le Canton au sein de la FAD. Le Conseil d'Etat n'a à ce jour pas procédé à son remplacement.

### Elections

Lors de sa séance du 9 octobre 2017, le Conseil a reconduit tacitement le mandat de l'ensemble des membres du Bureau pour les saisons 17-18, 18-19 et 19-20 et nommé M. Thomas Putallaz à la fonction de secrétaire.

### Nomination

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil a nommé M. Thomas Putallaz pour représenter la FAD au sein du groupe de travail pour désigner l'exploitant du Restaurant de la nouvelle Comédie.

**SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)**  
**Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD**

<b>3. Gestion de la Fondation</b>
-----------------------------------

Du 28 septembre 2017 au 18 juin 2018, le Conseil s'est réuni à 7 reprises, soit 1séances de plus que l'année précédente, et le Bureau a tenu 9séances, comme l'année précédente.

**A) POLITIQUE GENERALE DE LA FONDATION**

- Le 9 octobre 2017 le Conseil a accepté la demande d'utilisation du solde du Fonds Julius Baer pour financer une partie du Festival Commedia.
- Considérant que M. Mathieu Bertholet a rempli son cahier des charges en proposant au public un concept de spectacle nouveau et des textes d'auteur-e-s vivant-e-s, sur des thématiques diverses, lors de sa séance du 30 octobre 2017 le Conseil a renouvelé son contrat de travail en qualité de directeur artistique de POCHE/GVE jusqu'au 30 juin 2022.
- Par lettre du 7.11.2017 M. Sami Kanaan, Conseiller administratif, a autorisé la FAD à conserver le solde de la convention de subvention 13-16 revenant à la Ville de Genève afin qu'il soit affecté au fonds de réserve réglementaire pour l'accompagnement vers la nouvelle Comédie.
- Par lettre du 28.11.2017 de Mme Emery-Torracinta, Conseillère d'Etat a confirmé à la FAD qu'elle l'autoriserait à conserver le solde de la convention 13-16 revenant au Canton.
- Le 18.12.2018, le Conseil a adopté la convention de subventionnement avec la Ville de Genève pour les années 2017 et 2018. Le Canton, qui n'est plus subventionneur, reste partie prenante jusqu'à la fin du projet de la nouvelle Comédie puisqu'il a participé financièrement à la construction du théâtre.
- Lors de sa séance du 9 avril 2018, le Conseil a pris acte du fait que :
  - ✓ Par courrier du 26.1.2018 Mme Anne Emery Torracinta, Conseillère d'Etat, informe la FAD qu'elle recevra un montant complémentaire de CHF 24'500.- pour l'année 2017.
  - ✓ Par courrier du 16.01.2018 de M. Sami Kanaan, Conseiller administratif, informant que la Ville de Genève appliquera pour l'année 2018 les douzièmes provisionnels sur la base du budget 2017 (CHF 5'547'478.-). La subvention mensuelle attribuée jusqu'au vote du budget 2018 sera de CHF 462'000.-.
  - ✓ Le Bureau a accepté le 22.02.2018 le règlement et tarif de location de la Comédie. Afin de répondre rapidement aux demandes de location du théâtre et pour faciliter le processus de location, le Bureau a délégué la compétence de la location du théâtre à la direction de la Comédie.
- Lors de sa séance du 23 avril 2018, le Conseil a pris acte que la société SFER, organe de révision, attestait dans son rapport aux comptes 16-17, de l'existence d'un système de contrôle interne. A la demande des directions des théâtres, et avec l'accord de SFER, les mises à jour de la cartographie des risques et les processus de contrôle seront présentés ultérieurement au Conseil, dès que les documents auront été révisés et retravaillés.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

6527

- Par ailleurs, le Département de la culture et du sport procèdera à un contrôle des institutions recevant plus d'un million de francs de subvention pour s'assurer qu'elles répondent bien aux exigences du SCI.
- Le Conseil a pris acte le 18 juin que, suite à de nouvelles dispositions comptables cantonales MCH2, entrées en vigueur en janvier 2018 pour les fondations de droit public, la FAD devra se mettre aux normes dès la saison 2018-2019. Ces changements comptables importants engendreront des coûts non budgétés et une charge de travail importante pour les responsables au sein des théâtres. M. Jean-Paul Triboulet, conseiller financier, accompagnera les services comptables dans cette transition.

**B) FINANCES**

Le Conseil a pris acte :

- √ et a assuré le suivi des rapports du Contrôle financier sur les comptes 2015-2016 et 2016 et 2017,
- √ le 20 novembre 2017 des comptes de la saison 2016-2017 des 3 entités et des états financiers de la FAD,
- √ et validé le 18.12.2018 les enveloppes budgétaires pour la saison 2017-2018,

et a accepté le 23 avril 2018 les budgets des 3 entités ainsi que des plans d'investissements quadriennaux des théâtres.

Enfin, le total des investissements réalisés par le POCHE/GVE s'est élevé à CHF 12'737.-, par la Comédie à CHF 152'421.- et par l'état-major à CHF 17'498.-.

**C) IMMOBILIER**

- SALLE DE RÉPÉTITION DU POCHE/GVE, CHEMIN DES PONTETS 33, GRAND-LANCY

Le 18 décembre 2017 le Conseil a pris acte que le Bureau a reçu la personne responsable des institutions et lieux culturels au Service cantonal de la culture le 7 décembre 2017. Elle a confirmé que le bail arrivera à échéance le 31.12.2019.

Le service cantonal de la culture s'est engagé à faire les démarches nécessaires pour que POCHE/GVE puisse utiliser ce lieu jusqu'à la fin de la saison 19-20, soit jusqu'au 30 juin 2020. L'office des bâtiments (OBA) a deux projets, mais ne s'est pas encore déterminé sur lequel : soit le bâtiment est conservé et remis en état avec la surélévation, ce qui aura pour conséquence une modification de la hauteur des plafonds ne permettant plus au POCHE/GVE d'utiliser ce lieu pour ses répétitions, soit le bâtiment est démoli en vue de reconstruire des logements. Dans les deux cas le théâtre devra déménager. Des solutions, temporaires ou pérennes, de relogement, conformément à la LRT culture, devront être apportées par le Canton.

Concernant l'utilisation de l'actuelle salle de répétition, l'Office cantonal de la culture demandera à l'OBA de confirmer par écrit que la sécurité des utilisateurs reste garantie jusqu'à la fin du bail.

## SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)

### Proposition: comptes 2017-2018 de la FAD

#### - COMÉDIE, RÉAMÉNAGEMENT DE LA GRANDE SALLE

Lors de sa séance du 9 avril le Conseil a accepté que la grande salle de la Comédie soit aménagée de gradins dès la saison 2018-2019. Ce changement a pour but de combler des besoins actuels, répondre aux demandes la profession et de marquer la période de mutation vers la nouvelle Comédie. Ce matériel sera réutilisé dans le nouveau théâtre.

#### - NOUVELLE COMÉDIE

##### **Transition Comédie 2020**

Le 9 octobre 2017, le Conseil a octroyé un montant CHF 432'000.- à la Comédie de Genève pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020 afin d'accompagner la direction dans l'important travail de mutation vers la nouvelle institution.

Une partie de cette somme est destinée à financer divers mandats et expertises externes (élaboration d'une feuille de route de la transformation, analyse des besoins en RH, profil du/de la futur-e responsable RH et organigramme général, stratégie philanthropie). L'autre partie est prévue pour financer les suppléances de la direction administrative et financière et le responsable technique particulièrement impliqués de par leur fonction dans le projet de transition.

Par courrier du 28.03.2018 la Loterie Romande a répondu favorablement à la demande de soutien financier de la direction de la Comédie et a accepté d'apporter une contribution pour accompagner les événements artistiques liés à la transition vers la nouvelle Comédie. Ce montant permettra de financer 4 événements prévus avant l'ouverture du théâtre.

Par ailleurs, les représentants de la FAD au sein du Comité de pilotage et du groupe de travail pour la promotion et communication pour la nouvelle Comédie ont participé à 8 séances durant cette saison.

##### **Budget pour la nouvelle Comédie**

Le 18 juin 2018, le Conseil a pris acte que, suite à l'entretien que le président et le vice-président ont eu avec M. Sami Kanaan, Conseiller administratif, le 31 mai 2018, une augmentation de CHF 2,5 mios du budget pour la nouvelle Comédie sera présentée au Conseil municipal dans le cadre du budget 2019.

##### **Gouvernance**

La Ville de Genève confiera prochainement un mandat pour définir notamment les missions de la nouvelle fondation.

##### **Restaurant de la nouvelle Comédie**

Le groupe travail, constitué de la direction de la Comédie, d'un représentant de la FAD, travaille sous la responsabilité la direction de la Comédie. Il est chargé de l'établissement d'un cahier des charges, du lancement de l'appel d'offre, de l'évaluation des offres, des auditions et de la désignation de l'exploitant.

##### **Acquisitions informatiques et bureautique pour équiper la nouvelle Comédie (PR-1085)**

Une première étude d'intégration du WIFI et de la DECT a été effectuée en mai 2018.

#### 4. Quelques informations

##### État-major

Son but principal est de mettre à disposition des théâtres les moyens, et d'en vérifier l'utilisation, afin que ceux-ci puissent atteindre les objectifs que les directions se sont fixés, et ce, dans le cadre des orientations définies par les autorités subventionnantes (Ville/État).

##### Information

La FAD a pour vocation de recevoir, rechercher et élaborer les informations utiles d'une part à la vie des théâtres et, d'autre part, à en assurer le suivi par les autorités subventionnantes. Il s'agit donc d'un rôle de collecte, de contrôle, d'élaboration, de tri, d'aiguillage ainsi que de décision. Autant qu'il soit possible de l'évaluer, ce rôle a été assumé dans le respect des calendriers et procédures, de sorte que les acteurs partenaires de la Fondation ont pu disposer des indications qui leur étaient nécessaires dans des délais satisfaisants.

##### Conseiller financier et organe de révision de la fondation

M. Triboulet, conseiller financier de la fondation, a participé à 3 séances du Conseil et à 2 du Bureau.

Depuis mai 2017, c'est la fiduciaire SFER qui effectue la vérification de notre comptabilité. M. Pascal Rivollet, expert-comptable diplômé, ainsi que son équipe de révision ont consacré 3 jours dans les locaux du théâtre de la Comédie, 3 jours dans ceux de POCHE/GVE et ceux de l'État-major ont été contrôlés durant le mois de d'octobre 2018.

##### Quelques indicateurs dans le cadre du développement durable

Les déchets produits sont triés : on peut les évaluer pour la saison 16-17 à environ 60 litres de papier.

Equipements utilisés : imprimante/photocopieur/scanner Sharp, PC Asus, Le coût des appareils comprend la taxe éco de recyclage.



Direction NKDM  
 Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer  
 Boulevard des Philosophes 6  
 1205 Genève, Suisse  
 T. +41 22 320 50 00

## Rapport d'activité 17-18 Comédie de Genève.

« Commencer à écrire notre histoire »

### Artistique

---

1. Suivi et encadrement de la production de notre prédécesseur Hervé Loichemol.
2. Préparation de la saison 18-19, 19-20 et 20-21. Productions déléguées, coproductions, accueils
3. Conception de la nouvelle identité visuelle (communications, logo)
4. Conception du ton NKDM (rédaction de textes)
5. Présence sur diverses plateformes professionnelles et festivals pour être identifiés auprès des partenaires et mettre en place les futures coproductions.
6. Lien suivi avec artistes internationaux et locaux.
7. Recherche active d'un profil de direction de production.

### Structuration entreprise et RH

---

1. Prise de fonction et rencontre avec chaque membre de l'équipe.
2. Décision de créer un comité de pilotage comédie 2020.
3. Démarrage de la structuration de la nouvelle comédie 2020 grâce au copil Comédie 2020.
4. Restructuration partielle du pôle technique.
5. Mise en place de réunions par pôles.

### Recherche de fonds

---

1. Obtention de deux partenariats (une fondation genevoise et Loro)
2. Démarrage d'une structuration d'une stratégie de philanthropie (Me Bottege)
3. Travail quotidien auprès des politiques, partenaires culturels et médias pour communiquer sur la nécessaire montée en puissance en vue de notre démenagement.

### Suivi chantier

---

1. Rendre possible notre présence au COPIL
2. Rencontres avec les interlocuteurs (Ville, architectes)
3. Recherche de points de comparaisons avec des institutions européennes (anticipation)
4. Obtention d'une grande part de nos demandes techniques et structurelles.
5. Vigilance et suivi



## 2017-2018\_SAISON DRÜÜÜ

**19 novembre 2018**

### ÉQUIPE

**direction** Mathieu Bertholet  
**administration** Veronica Byrde  
**attaché de direction & diffusion** Thibault Genton  
**production** Nyan Storey / Clémentine Chapuis  
**presse & communication** Julia Schaad  
**publics & communication web** Iris Meierhans  
**comptabilité** Chantal Maillard  
**billetterie** Emilie Collin  
**secrétariat & réception** Clémentine Chapuis / Gaelle Velluz  
**technique** Philippe Bégneu  
**adjoint technique** Stéphane Charrier  
**bar** Cédric Riffaud et Nina D'Angiolella  
**graphisme** Pablo Lavalley - oficio

POCHE /GVE  
THÉÂTRE /Vieille-Ville  
Rue du Cheval-Blanc 7  
1204 Genève

**\_\_ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017****SAISON\_DRüüü /vue d'ensemble**

Après trois saisons, POCHE /GVE a une **identité propre** : autant artistiquement qu'auprès du public local et dans le milieu suprarégional. Nous avons mis en place des structures de productions propres : les SLOOPS et les CARGOS, la commande passée aux metteuses en scène, la priorité donnée aux textes au travers du COMITE DE SPECTATRICES, et nous avons pu trouver des partenaires institutionnelles et des compagnies pour réaliser ce travail. Nous pouvons encore asseoir ce travail plus largement en trouvant plus de partenaires dans la durée et en élargissant tant géographiquement qu'en nombre ces collaborations. L'ouverture amorcée durant cette SAISON\_DRüüü vers la Suisse allemande marque un premier pas important dans cette direction.

L'**identité visuelle** s'est affinée, précisée et est devenue un repère dans la ville. Nos affiches comme nos messages dans les TPG, laissent une trace et se font remarquer : la demande d'affiches //pour chez soi// a très largement augmenté.

Les **billets suspendus** ont pris leur envol et sont un succès sur le plan de l'implication de la part de nos spectatrices (plus de 122 billets pour la saison 17\_18).

Nos **ateliers**, labo du contemporain, labo critique et atelier du vendredi remportent un succès grandissant et génère de nouvelles fidélités avec les spectatrices pour les saisons à venir.

**Artistiquement**, cette SAISON\_DRüüü fut belle : les rencontres entre les textes, les metteuses en scène et les actrices ont produit des spectacles puissants qui laissent des marques comme Fred Jacot Guillarmod dans KRACH ou le dispositif troublant de Das Plateau pour BOIS IMPERIAUX.

**Professionnellement**, avec le SLOOP\_5 nous avons pu engager 8 actrices pour une durée relativement longue (12 semaines) pour la création et les représentations de trois pièces. Un plaisir d'avoir autant d'actrices aussi longtemps dans la maison, en travail, qui nous a donné l'envie d'agrandir l'expérience durant la quatrième saison.

Cette troisième saison a aussi été marquée par le retour de La Bâtie au POCHE et a permis au public de faire connaissance avec le directeur du POCHE en tant que metteur en scène de 4.48 PSYCHOSE de Sarah Kane.

L'**équipe** du POCHE est aujourd'hui très solide. Nous travaillons toutes ensemble au même projet, rendant l'écriture contemporaine, les auteures vivantes et les créatrices émergentes accessibles au plus grand nombre. La remise à niveau de l'outil POCHE est aujourd'hui terminée et nous permet de mettre en œuvre notre façon de fabriquer du théâtre de la meilleure des manières.

Le **public** n'a malheureusement pas encore significativement grandi. Par contre, il est plus jeune, beaucoup plus diversifié, et surtout extrêmement fidèle. Les différentes propositions d'entrées (ateliers, billets suspendus, intro du dirlo...) dans le texte contemporain nous ont permis de casser des barrières et de rencontrer de nombreuses nouvelles spectatrices. Et même s'il s'agit de gagner

une spectatrice à la fois et que c'est un travail lent, nous en sentons les effets réjouissants dans la mixité joyeuse de nos salles.

Au-delà de ces éléments disparates, nous sommes heureuses de maintenir le cap et de faire, de saison en saison du POCHE /GVE le seul théâtre non seulement engagé vers la parité, mais concrètement dans les actes. Sur trois saisons, plus de la moitié des auteures, des metteuses en scènes et des actrices sont des femmes. Au-delà de cela, plus de la moitié des personnages principaux ont été des femmes. Non content de nous engager pour la parité, nous nous engageons également, plus que toutes autres institutions, sur l'émergence : plus de la moitié des auteures et des metteuses en scène en sont à leurs trois premières créations lorsque le public peut les découvrir au POCHE (voir tableau statistiques en annexes). Et, au sommet de ces engagements pour la visibilité de la relève et l'égalité, l'absolue majorité des productions du POCHE est du théâtre fait au POCHE, avec des actrices et des créatrices locales. Notons encore dans ce même sens qu'il n'y a eu aucun spectacle en accueil durant la SAISON\_Drũũ, marquant plus encore notre attention aux artistes de notre région.

Cette saison a aussi été très dense en activités et propositions, avec près de 150 représentations, soit près de trente séances de plus que les années précédentes.

Ces prises de risques ont sans doute aussi des conséquences sur la fréquentation, mais autant le soutien à la relève que la place faite à l'égalité (et très souvent, relève féminine...) nous semble plus important !

#### **SLOOP\_4 murmures**

Le SLOOP\_4 murmures a commencé avec un spectacle très attirant pour les spectatrices ; texte qui avait entièrement séduit le COMITE DE LECTURE, LES VOIES SAUVAGES ont ouvert la saison. Le public a pu découvrir un acteur belge, Cédric Juliens, un auteur belge, Régis Duqué et un co-auteur-alpiniste, Dominique de Staercke qui a escaladé tous les 4000 mètres des Alpes. L'aventure a plu. Tout comme la chute d'un immeuble d'un employé victime de la pression d'entreprise dans KRACH. Rencontre réussie entre l'acteur suisse Fred Jacot et la metteuse en scène belge Selma Alaoui pour un spectacle qui a laissé beaucoup de spectatrices sans le souffle. Cédric Djedje tenait une partition plus fine dans VOTRE REGARD dirigé par Guillaume Béguin, qui désirait depuis longtemps travailler avec cet acteur. Les trois acteurs se sont retrouvés pour ERRATIQUES, pièce et auteur suisse allemand couverts de prix en Allemagne, mais qui a eu beaucoup de peine à trouver son public chez nous. Armand Deladoey, sans doute fasciné par l'écriture, a eu de la peine à le rendre concret et à y inviter le public : une des rares rencontres qui n'a pas eu lieu au POCHE durant ces trois saisons.

L'ensemble de ce SLOOP, et ces textes aux tonalités très sombres n'ont sans doute pas marqué un début de saison dans la joie. Mais, les textes montés ont respectés absolument les choix du COMITE DE LECTURE (textes sortis respectivement 2<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>). Néanmoins, nous en notons les conséquences et avons débuté la quatrième saison de manière plus légère et essayons de pondérer les choix du comité d'une autre manière.

Par contre, Cédric Bonfils, auteur de VOTRE REGARD et Philippe Malone, auteur de KRACH ont été extrêmement disponibles et sont intervenus dans les classes et auprès des publics avec beaucoup de plaisir et de succès. Les rencontres ont été fructueuses et les publics //préparés// ont d'autant plus apprécié les spectacles.

L'intervention scénographique de Sylvie Kleiber et de Victor Roy, qui a servi aussi pour 4.48 PSYCHOSE dans la mise en scène de Mathieu Bertholet pour La Bâtie, était puissante, juste pour les quatre textes, et extrêmement variable et flexible grâce au dispositif d'éclairage conçu par les deux artistes.

L'ensemble de ce SLOOP a été créé dans une forme de coproduction et de collaboration idéales avec le Théâtre du Rideau à Bruxelles : échanges d'acteur (Cédric Juliens), de metteuses en scène (Régis Duqué et Selma Alaoui), choix commun des textes, l'ensemble de ce sloop fera la réouverture après chantier du Théâtre du Rideau du 15 au 21 septembre 2019.

#### SLOOP\_5 machine du réel

Ce cinquième SLOOP fut une de nos plus grosses machines (surpassant le SLOOP 1, et présageant notre premier ENSEMBLE) : nombre d'actrices engagées, durée d'engagement, nombre de rôles... Ce mastodonte a été nommé à juste titre // machines du réel //. Trois auteures, trois textes qui s'amuse de la réalité, la réinterprètent, réinventent, interrogent, inventent et imaginent à leur gré. Trois spectacles, le rouge, le vert et le sombre moite. Ouvert par le texte romand de la saison ARLETTE d'Antoinette Rychner a permis au public de découvrir le travail de Pascale Güdel. Spectacle surréaliste, baigné de rouge, il a emmené tout le monde dans les Franches-Montagnes et les méandres de la mémoire d'Arlette. Belle prouesse de la jeune metteuse en scène, de dompter à la fois ce groupe d'actrices à forte tête et ce texte vagabond, qui a été publié aux Solitaires Intempestifs à l'occasion de sa création au POCHE. Dans le vert, MOULE ROBERT du québécois Martin Bellemare dirigé par Joan Mompert a noté l'entrée de ce metteur en scène en gloire local sur le plateau du POCHE. La rencontre a été caustique, enlevée et déjantée comme nous pouvions l'attendre. Deuxième texte québécois de la saison, VOITURE AMERICAINE de Catherine Léger sous la direction de Fabrice Gorgerat a troublé, positivement, le public : l'ambiance moite, tendue, trouble et sombre de ce monde post-apocalyptique, tenue par la poésie de l'auteure et le travail du metteur en scène avec les actrices ont convaincu.

Ce SLOOP, porté par les costumes de Paola Mulone devait se passer de décor. Pari tenu avec Fabrice Gorgerat ! Par contre, les deux autres metteuses en scène ont tenu à leurs accessoires, qui ont pris de plus en plus de place ; compréhensible face à des textes complexes pour se rassurer. Comme à l'accoutumée, les intégrales de ce SLOOP ont rencontré un large succès et ont permis, une fois de plus, de se réjouir du talent des actrices et de la force d'une costumière inventive !

### BOIS IMPERIAUX

Après la collaboration réussie avec MxM sur Ctrl-X de Pauline Peyrade, nous avons proposé un deuxième texte de cette auteure au collectif français Das Plateau. Dispositif scénique fascinant fait de jeux de miroirs malins, de vidéos belles et subtiles et de lumières troublantes, l'objet est devenu un des succès artistiques de la saison promis à une longue carrière (tout comme Ctrl-X qui a encore tourné tout au long de cette saison 17\_18 à travers la France). L'écriture de Pauline dérange déjà sur le papier : les codes du théâtre, la machine de la mise en scène mais aussi et surtout nos représentations du monde, et plus spécifiquement, notre vision des jeunes femmes. Spectacle troublant, dérangeant, il a laissé une sensation de malaise et d'interrogations chez nombre de spectatrices. Une réussite cathartique absolue. Rencontre réussie entre un texte, un collectif de création ! Le collectif français a relevé le défi de créer le spectacle chez nous, avec des actrices locales participant ainsi à l'**engagement** du POCHE pour la profession locale et la rencontre entre les gens et le passage de barrières.

Cette production, en particulier à cause de son aspect transfrontalier, ce qui signifie surtout des différences de systèmes de production et d'emploi, et celle qui est sortie le plus significativement de notre planification budgétaire. Nous essayons d'en tirer tous les enseignements afin d'anticiper les écueils lors de prochaines collaborations avec des compagnies étrangères.

La production tournera durant la saison 18\_19, entre autres au Carreau du Temple à Paris, et au Lieu Unique de Nantes, lieux de bonne renommée qui permettent d'espérer d'autres dates encore (à noter que les dates au Carreau du Temple sont des dates réservées aux professionnelles, organisées à l'initiative du Collectif Das Plateau).

### CHANGE L'ETAT D'AGGREGATION DE TON CHAGRIN...

Premier travail de mise en scène d'Anna Van Brée au POCHE, elle s'est attaquée pour son arrivée sur notre plateau à l'auteure suisse-allemande Katja Brunner, auteure très jeune (à peine 25 ans), couronnée de succès dans les pays germaniques, avec deux ou trois pièces jouées par saison depuis quatre ans. C'était ici la première occasion pour le public francophone de découvrir son travail. Texte sombre si l'on en croit le pitch : un enfant de 12 ans qui se suicide ; autant l'auteure que la metteuse en scène ont réussi à en faire un spectacle solaire : les actrices y sont aussi pour beaucoup ! Chœur de femmes puissantes avec Barbara Baker, Marika Dreistadt et Judith Goudal, la poésie absurde, délirante, hétéroclite et foisonnante de Katja Brunner a trouvé des porte-voix justes avec ces actrices. Contrepoint plastique sous le plateau du POCHE Salou Sadras //incarnait// l'enfant mort. Nous avons constaté avec plaisir, et un peu de surprise, que cette auteure et son texte ont su se faire entendre du public genevois, que cet humour sombre trouvait ici aussi des oreilles attentives.

## STÜCKLABOR

Premier théâtre romand a embarquer dans l'aventure, POCHE /GVE est devenu partenaire du THEATER BASEL et du Konzert Theater Bern au travers du projet Stück Labor. Projet de collaborations entre théâtres, Stück Labor donne l'opportunité à des auteures émergentes de travailler dans un théâtre pendant une saison, d'y écrire une pièce de commande mise en scène la saison suivante, avec l'accompagnement à la fois de l'équipe du théâtre et de l'équipe de Stück Labor, au travers d'échanges, de rencontres et d'ateliers organisés pour tous les auteures Stück Labor d'une saison. De plus, les textes sont publiés dans Theater der Zeit, revue mensuelle allemande de théâtre, assurant ainsi une belle visibilité aux auteures (et au POCHE). Opportunité pour le POCHE de s'ouvrir à la Suisse Allemande, d'échanger et d'interroger nos habitudes de production (comme nous le faisons déjà avec les SLOOPS par exemple), nous avons débuté cette collaboration en accueillant Marina Skalova, qui a donc été notre DRAMATURGE DE SAISON pour la SAISON\_DRüüü, et en présentant au public francophone deux auteures suisses-allemandes pour la première fois, qui ont été bénéficiaires du programme Stück Labor dans le passé : Wolfram Höll et Katja Brunner (dont le texte CHANGE L'ETAT... a été son texte de commande Stück Labor pour le Theater Luzern).

Ce coup d'envoi est une belle ouverture qui nous a permis d'entrer en relation plus intense avec la Suisse allemande et que nous prolongeons dans notre quatrième saison en accueillant Sarah Jane Moloney et créant le premier ENSEMBLE de Genève.

## MEDIATION

Les BILLETS SUSPENDUS ont marqué un changement radical dans notre principe de médiation : au travers de la relation initiée entre les spectatrices du POCHE qui offrent des billets pour d'autres spectatrices, nous avons pu faire découvrir le POCHE /GVE à de nombreuses //nouvelles// spectatrices et les liens créés grâce aux billets suspendus avec des associations sont durables (parce que généreux et honnêtes – des spectatrices invités par d'autres spectatrices, simplement et accompagnés par un théâtre). Les histoires sont belles : les spectatrices venues une première fois qui demandent spontanément à venir voir un second spectacle, ou celles qui ont commencé par un billet suspendu, puis une répétition ouverte, puis une intro de dirlo...

Les nombreux moyens de faire connaissance avec les écritures et les auteures vivantes ont brisé de nombreuses inhibitions. Nous avons créé de nouvelles relations entre des spectatrices et notre théâtre et/ou le contemporain. Nos LABOS, critique ou du contemporain nous ont réellement amené de nouvelles têtes, et ces relations aussi ne sont pas éphémères. Nous avons de nombreuses habituées du mardi, pas seulement à cause de l'entrée à 15 CHF, mais aussi et surtout à cause de l'INTRO DU DIRLO. Tous ces moyens de médiation sont dû en majorité au travail acharné et absolue adéquation avec notre projet de notre chargée des publics. Son engagement, comme celui de toute l'équipe du POCHE pour un théâtre contemporain accessible soit ici salués !

#### COMMUNICATION

Notre identité visuelle est aujourd'hui établie, comprise, appréciée et même copiée. Après les difficultés des débuts, nous tenons notre ligne et sommes lisibles, notre message compréhensible, nos supports et nos moyens de production fonctionnent. Il s'agit aujourd'hui de travailler sur notre visibilité à l'étranger, de renforcer notre présence dans des médias en forte diminution d'espace, d'affirmer nos engagements et nos différences plus clairement et plus haut. Nous devons être plus vigilantes sur le suivi et la surveillance de la communication autour de notre travail (supports secondaires, rapports et bilans extérieurs...). Nous ne devons plus pouvoir être oubliées dans une conversation, un débat ou jury traitant de sujets ou de causes sur lequel POCHE /GVE s'engage depuis le début... Stück Labor est une première étape dans cette direction. Mais il s'agit surtout, et malheureusement à notre goût, de rapprocher l'identité du théâtre à celle de son directeur et de le rendre plus présent...

#### PUBLICS

Après le succès de 4.48 Psychose dans La Bâtie en prologue de saison, nous aurions espéré un décollage significatif de nos chiffres de spectatrices. Malheureusement, l'âpreté du premier SLOOP a coupé cet élan. Nous avons tenus sur le reste de la saison de bons chiffres, mais nous pouvons, et souhaitons faire mieux. L'un après l'autre, fidéliser de nouvelles spectatrices au travers des nombreuses mesures de médiation.

Nous espérons aussi que la rénovation générale du milieu théâtral genevois apporte une nouvelle visibilité au théâtre et un engouement général.

mAthieu Bertholet

novembre 2018

**8. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 937 000 francs destiné à l'étude de la mise en conformité de l'installation de production de froid et de l'assainissement technique des deux patinoires du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1349).**

### **Introduction**

Cette étude s'inscrit dans le cadre du développement du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), et plus particulièrement au niveau du plan localisé de quartier (PLQ N° 29989 Les Vernets).

Actuellement, le centre sportif des Vernets est surtout entouré d'activités industrielles et artisanales (La Praille) et de zones d'habitation de moyenne densité. A terme, le projet d'urbanisation du PAV va modifier l'affectation des zones environnantes.

La caserne militaire actuelle va être remplacée par des immeubles d'habitation (environ 1500 logements). Cette modification d'affectation nous impose le changement de la production de froid des patinoires des Vernets; la production de froid actuelle est basée sur l'usage d'ammoniac pour les circuits primaires et secondaires. Cet assainissement est demandé par le Service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA) dans son courrier du mois d'octobre 2016.

### **Contexte et historique de l'opération**

#### *Patinoire intérieure*

- |               |   |
|---------------|---|
| Novembre 1958 | Inauguration de la patinoire.   |
| 1993-1994     | Travaux essentiellement sur la sécurité du public (déplacement de la machinerie du froid (ammoniac) dans une zone confinée à l'extérieur du bâtiment) pour un crédit voté de 13 662 108 francs. |
| 2008-2009     | Travaux pour le remplacement des gradins latéraux, des loges techniques, de l'éclairage et des aérothermes pour un crédit voté de 11 211 760 francs.  |
|               | Travaux complémentaires pour le remplacement de l'éclairage, la création de deux loges VIP et la construction d'un nouveau rink pour un crédit voté de 2 111 000 francs.                        |

Proposition: étude pour travaux d'entretien  
des patinoires du centre sportif des Vernets

- 2011-2012 Aménagement de nouveaux lounges VIP pour un crédit voté de 3 319 000 francs.  
Aménagement des salons-tribunes VIP provisoires pour un crédit voté de 2 677 000 francs.  
Rénovation des vestiaires pour un crédit voté de 1 468 000 francs.

#### *Patinoire extérieure*

- 1967 Mise en service de la patinoire, sans couverture.
- 1984 Inauguration de la construction de la couverture de la patinoire en incluant le bâtiment administratif, le garage et les ateliers pour un crédit voté de 1 680 000 francs.
- 1985 Réfection complète de la piste pour un crédit voté de 740 000 francs.
- 1998-1999 Travaux de sécurité, remplacement du chronométrage et de la sonorisation de la piste, pose de vélum pour un crédit voté de 1 934 000 francs.

#### **Exposé des motifs**

Dans le cadre du dossier sur le projet d'urbanisation du PAV, le SERMA du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a mandaté le bureau d'ingénieur Inexis pour réviser les risques majeurs dans la zone du centre sportif des Vernets.

Il est apparu dans ce rapport qu'avec la construction d'un nouveau quartier d'habitation (1500 logements) sur l'emplacement de la caserne des Vernets, les patinoires des Vernets ne répondaient plus aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM).

Dès lors, le SERMA nous a notifié en date des 20 octobre 2016 et 17 janvier 2019 que si nous voulions continuer à exploiter nos patinoires, il fallait que nous changions de fluide frigorigène. En effet, les 7500 kg d'ammoniac (NH<sub>3</sub>) utilisés pour produire du froid n'étaient plus compatibles avec la construction de logements à proximité.

Cet état de fait nous impose d'entreprendre la rénovation complète des deux pistes ainsi que de toutes leurs installations frigorigènes.

Aujourd'hui, la production de froid est assurée grâce à une installation de réfrigération utilisant l'ammoniac comme fluide frigorigène principal qui circule

dans deux circuits fermés et indépendants. Dans les dalles des patinoires, les conduites sont noyées dans la masse des dalles en béton.

L'ammoniac n'étant plus un fluide utilisable dans de telles quantités, nous devons reprendre tout le système de refroidissement ainsi que les dalles des deux pistes. Ces travaux permettront d'améliorer l'exploitation des patinoires et de limiter l'impact sur l'environnement.

Dans le cadre de ces importants travaux, nous profiterons de répondre aux nouvelles exigences émises par la ligue suisse de hockey sur glace pour les patinoires de ligues nationales, à savoir la mise en place d'un rink absorbant (fixation dans la dalle du rink actuel).

### **Obligations de sécurité**

Plusieurs options d'assainissement sont possibles pour cette mise en conformité. Ce crédit d'étude va nous orienter vers la suppression ou la réduction significative de la quantité d'ammoniac.

### **Description de l'ouvrage**

Au centre sportif des Vernets, le système de refroidissement actuel est en détente directe et assure la circulation d'ammoniac dans un réseau de tuyaux équivalent à environ 54 km dans lesquels l'ammoniac s'évapore.

Actuellement, la quantité d'ammoniac nécessaire au refroidissement est de 7,5 tonnes, dont environ 4 tonnes pour la patinoire intérieure et de 3,5 tonnes pour la patinoire extérieure.

La Ville de Genève est soumise à l'OPAM dont le seuil quantitatif maximum de l'emploi de l'ammoniac est de 2 tonnes.

### **Programme et descriptif des travaux**

En fonction des options retenues, les travaux pourront être réalisés en trois étapes principales:

- Mise hors service en vue de la transformation ou du remplacement de l'installation de production de froid actuelle, évacuation de l'ammoniac ou circonscription de celui-ci au seul réseau primaire et installation d'une production de froid provisoire.

Proposition: étude pour travaux d'entretien  
des patinoires du centre sportif des Vernets

- Transformation de la patinoire intérieure:
  - démontage et repose des gradins provisoires (échafaudages – zone VIP);
  - démolition de la dalle existante;
  - création d'une nouvelle dalle avec l'intégration du nouveau réseau frigorifique de distribution;
  - dépose du rink absorbant;
  - repose du rink avec des nouvelles fixations directement intégrées dans la nouvelle dalle.
- Transformation de la patinoire extérieure:
  - démontage du rink;
  - création d'une nouvelle dalle avec l'intégration du réseau frigorifique de distribution sur la dalle existante;
  - remplacement des fermetures tout autour de la patinoire (pour des raisons climatiques);
  - remplacement des luminaires;
  - installation d'un système de ventilation;
  - pose d'un nouveau rink absorbant;
  - démontage du vélum et réfection de la toiture.

### **Concept énergétique**

Les aspects énergétiques et techniques associés à ce projet sont importants et plusieurs variantes de substitution partielle ou totale à l'ammoniac seront analysées dans le cadre de cette étude.

Le concept énergétique sera développé par les mandataires au cours de la phase de l'étude, en collaboration avec le Service de l'énergie (ENE). Il sera présenté lors de la demande de crédit de réalisation.

### **Description des installations techniques existantes**

#### *Centrale frigorifique*

Disposée dans un local en béton étanche, on y trouve les équipements suivants:

- cinq compresseurs de la marque Sabroe: deux compresseurs (N<sup>os</sup> 1 et 2) dédiés à la piste intérieure, deux compresseurs (N<sup>os</sup> 4 et 5) dédiés à la piste extérieure et un compresseur (N<sup>o</sup> 3) qui peut être commuté d'une piste à l'autre;

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: étude pour travaux d'entretien  
des patinoires du centre sportif des Vernets

- deux accumulateurs pour l'ammoniac: un d'environ 4,5 tonnes pour la piste intérieure et un d'environ 3,5 tonnes pour la piste extérieure;
- quatre pompes ammoniac: deux pour chaque piste (une en fonction et une de remplacement en cas de panne) servant à envoyer l'ammoniac dans les pistes;
- deux échangeurs à plaque: un échangeur pour chaque piste permettant de transformer l'ammoniac de son état gazeux à son état liquide afin de le stocker dans les accumulateurs;
- deux pompes à eau: servant au circuit de refroidissement des échangeurs à plaque. Une en fonction et une en réserve. Fait circuler de l'eau glycolée à travers les tours de refroidissement pour refroidir les échangeurs et ainsi permettre le passage de l'ammoniac de l'état gazeux à l'état liquide;
- tableaux électriques pour la commande des pompes à eau et des tours de refroidissement.

*Hors centrale*

- la salle des commandes: y sont regroupés tous les tableaux électriques de la centrale ainsi que l'automate de contrôle et le logiciel de pilotage de la centrale;
- les tours de refroidissement: tour de refroidissement de type fermée. L'eau glycolée qui circule dans les tours est refroidie selon deux moyens: ventilation forcée et écoulement d'eau par pulvérisation.

**Estimation sommaire du coût de l'opération**

Le montant total de l'opération est à ce jour estimé à 11 000 000 de francs TTC.

**Coût de l'étude**

Le coût total du crédit d'étude comprend les honoraires des mandataires pour les prestations de la phase étude du projet (phase 3 SIA [Société suisse des ingénieurs et des architectes]), soit les phases 4.31 avant-projet, 4.32 projet de l'ouvrage et 4.33 procédure de demande d'autorisation et de la phase 4 partielle, appel d'offres.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir) 6543  
 Proposition: étude pour travaux d'entretien  
 des patinoires du centre sportif des Vernets

<i>CFC</i>	<i>Libellé</i>	<i>Fr.</i>
1	Travaux préparatoires	60 000
	<i>100 Relevés et sondages</i>	<i>60 000</i>
5	Frais secondaires et comptes d'attente	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	40 000
	<i>524 Reproduction de documents, tirages, héliographies</i>	<i>40 000</i>
59	Comptes d'attente pour honoraires	770 000
	<i>591 Architecte</i>	<i>160 000</i>
	<i>592 Ingénieur civil</i>	<i>190 000</i>
	<i>593 Ingénieur électricien</i>	<i>50 000</i>
	<i>594 Ingénieur en CV</i>	<i>70 000</i>
	<i>596 Spécialistes:</i>	
	<i>Ingénieur en production de froid</i>	<i>280 000</i>
	<i>Géomètre</i>	<i>20 000</i>
I.	Coût total du crédit d'étude (HT)	870 000
	+ TVA 7,7%, 66 990 francs arrondi à	<u>67 000</u>
II.	Total du crédit d'étude demandé (TTC)	937 000

**Référence au 14<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2019-2030 (p. 51)**

Cette étude est inscrite, en qualité de projet actif, dans le 14<sup>e</sup> PFI 2019-2030 sous le N° 050.012.81 pour un montant de 1 000 000 de francs, avec une date de dépôt prévue en 2019. Le crédit de réalisation n'est à ce jour pas inscrit.

**Budget de fonctionnement**

Le développement de cette étude, rendu possible par le vote du présent crédit, permettra de définir l'impact annuel qu'engendrerait cette nouvelle mise en exploitation sur le budget de fonctionnement du Service des sports.

**Charge financière**

Si l'étude est suivie de la réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en une annuité.

**Délais de réalisation**

S'en suivra environ une année d'étude afin de pouvoir déposer une demande de crédit de construction à la fin de l'année 2020.

Cette planification permettrait d'envisager une ouverture de chantier au printemps 2022. La durée des travaux est estimée à deux ans et demi, portant à l'horizon fin 2024 la mise en exploitation.

Toutes les mesures nécessaires afin que les travaux n'interrompent pas la saison du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) seront envisagées. Il est par contre possible que les premiers matchs de la saison doivent être joués à l'extérieur.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire du crédit d'étude est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service des sports.

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
 Proposition: étude pour travaux d'entretien  
 des patinoires du centre sportif des Vernets

6545

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
 planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Etude de la mise en conformité de l'installation de production de froid et de l'assainissement des deux patinoires au centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Travaux préparatoires	60 000	6%
Honoraires	770 000	82%
Frais financiers (TVA)	67 000	7%
Autres: Frais secondaires	40 000	5%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>937 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

**CHARGES**

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**      **0**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2019</b>	50 000	0	50 000
<b>2020</b>	500 000		500 000
<b>2021</b>	387 000		387 000
<b>Totaux</b>	<b>937 000</b>	<b>0</b>	<b>937 000</b>

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: étude pour travaux d'entretien  
des patinoires du centre sportif des Vernets

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 937 000 francs destiné à l'étude de la mise en conformité de l'installation de production de froid et de l'assainissement des deux patinoires du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 937 000 francs.

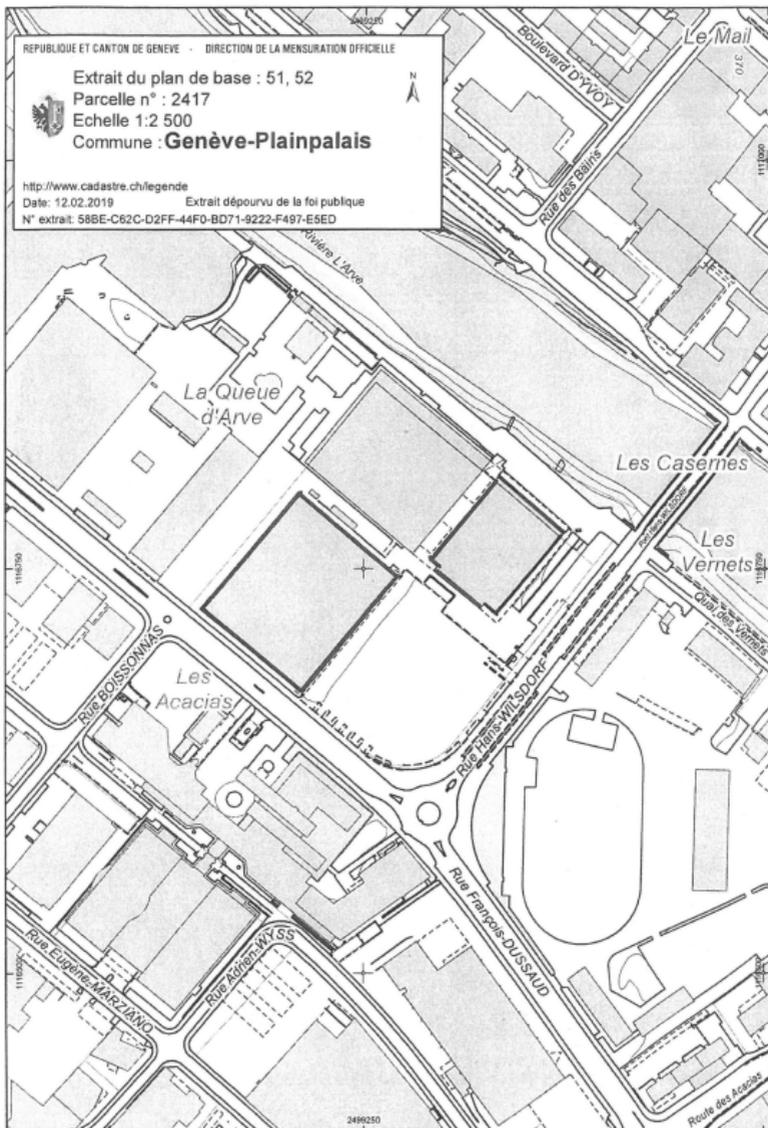
*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en une annuité.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*Annexe:* plan d'ensemble

SÉANCE DU 16 AVRIL 2019 (soir)  
Proposition: étude pour travaux d'entretien  
des patinoires du centre sportif des Vernets

6547



Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition PR-1349 à la commission des sports est accepté par 66 oui contre 1 non.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

### **9. Proposition du Conseil administratif du 3 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 158 000 francs destiné à étoffer la prestation liée à l'entretien des toilettes publiques (PR-1352).**

#### **Exposé des motifs**

Dès le 11 février 2019, 11 nettoyeurs de l'entreprise Onet SA sur 14 employés, occupés au nettoyage des WC publics de la Ville de Genève, se sont mis en grève pour une amélioration de leurs conditions de travail et de salaires, et le respect de leurs droits. Selon le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), cette grève fait suite à plusieurs mois de tentatives inabouties de négociations avec Onet SA sur divers points litigieux (horaires, LPP, rythmes, équipements, etc.).

Onet SA a remporté le marché public du nettoyage des WC publics en 2008, 2013 et 2017. L'actuel contrat porte sur un montant estimé à 1 million de francs par année qui dépend des deux variables d'ajustement que sont les demandes de prestations formulées par la Ville et de la capacité d'Onet SA d'y répondre (car seules celles réellement effectuées sont payées). Concrètement, le Service logistique et manifestations (LOM) dispose d'un budget pour l'année 2019 de 888 000 francs pour la prestation de nettoyage des toilettes publiques, auto-nettoyantes non comprises, et de 34 600 francs pour celles installées dans les manifestations. En 2018, le LOM a dépensé respectivement 925 241,27 francs et 12 061,93 francs, soit une somme totale de 937 303,20 francs. Ce dernier montant est inférieur de 80 250,50 francs par rapport à l'exercice 2017, principalement en raison du fait que les contrôles effectués, grâce au nouvel outil de géolocalisation des véhicules par géopositionnement par satellite (GPS), ont démontré que certains nettoyages annoncés par Onet SA ne pouvaient pas avoir été effectués. Les factures ont donc été ajustées en faveur de la Ville de Genève afin qu'elles correspondent à l'activité réellement effectuée.

Le mercredi 13 février 2019, dans le cadre d'une manifestation devant le Palais Eynard, les grévistes et le SIT ont remis au Conseil administratif une lettre ouverte demandant à ce dernier d'intervenir dans ce conflit. Le maire, M. Sami Kanaan, a reçu cette lettre et s'est engagé au nom du Conseil administratif à réunir les parties en conflit afin de rétablir le dialogue et assurer un climat favorable à une négociation vers un accord acceptable pour toutes les parties. Deux séances ont ensuite eu lieu pendant la semaine de vacances scolaires, les 18 et 21 février 2019, au Palais Eynard, sous l'égide du Conseil administratif, représenté lors de la première séance par MM. Barazzone et Kanaan, et par M. Kanaan lors de la deuxième. A ces deux occasions, le Conseil administratif a clairement manifesté sa volonté que ce conflit social se termine rapidement et positivement.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

Des séances bilatérales directes entre les parties en conflit ont également eu lieu cette semaine-là, et parallèlement le Conseil administratif a pris une décision par voie circulaire le 20 février 2019 afin d'enjoindre à Onet SA de renoncer à toute mesure pouvant être assimilée à une volonté de briser la grève ou de sanctionner les grévistes.

Le vendredi 22 février, le SIT informait qu'une convergence avait pu avoir lieu sur la plupart des points litigieux, sauf celui du temps de travail, à savoir la revendication des grévistes de voir remonter leur temps de travail moyen hebdomadaire de 32 heures à au moins 40, idéalement 43 heures (plein temps dans la branche du nettoyage). Cette revendication devait permettre aux grévistes d'avoir un salaire décent.

Onet SA a fait savoir que le contrat la liant à la Ville pour le nettoyage des WC publics ne lui permettait pas de financer une telle augmentation du temps de travail en l'état et que ces temps de travail partiels étaient déjà indiqués au moment de la soumission dans le cadre de l'appel d'offres effectué dans le cadre des règles d'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Les deux parties se sont donc mises d'accord pour demander à la Ville d'augmenter le volume de travail confié à Onet SA, avec l'engagement de l'entreprise de consacrer tout ce supplément de revenus à l'augmentation des temps de travail des grévistes. A ce stade, le SIT demandait que cette augmentation soit d'au moins 120 000 francs par année, ce qui permettait de remonter à 40 heures ceux ayant un horaire de 32 heures, et à 43 heures ceux ayant un horaire de 40 heures. Pour remonter tous les travailleurs concernés à 43 heures, le montant nécessaire a été chiffré à 158 000 francs par le SIT.

Par la suite, des discussions internes ont eu lieu avec les départements principalement concernés, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) au département des finances et du logement (DFL) pour les aspects liés aux AIMP et le LOM au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) pour les questions opérationnelles, afin d'évaluer les possibilités d'entrer en matière sur cette demande.

On peut relever que, durant cette période, les grévistes et le SIT n'ont pas activé les mécanismes usuels de médiation face à un conflit de travail (Chambre des relations collectives de travail (CRCT) ou Commission paritaire du nettoyage) car la situation des grévistes n'est pas en violation avec le cadre formel existant, convention collective de travail (CCT) incluse (si l'on exclut les incidents ponctuels liés au conflit proprement dit, comme le recours à une agence temporaire pour remplacer les grévistes, initiative vite arrêtée sur intervention de l'inspection paritaire). Il faut également préciser que le SIT ne souhaitait pas que la Ville résilie avec effet préventif le contrat de mandat envers Onet SA,

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

sachant que l'effet direct serait le licenciement avec effet immédiat des travailleurs concernés pour motifs économiques.

### **Proposition**

Afin de trouver une issue à cette crise et de faciliter un accord entre Onet SA et les grévistes, le Conseil administratif a décidé dans un premier temps, le mercredi 27 mars, d'accepter le principe du dépôt d'une proposition au Conseil municipal portant sur un crédit extraordinaire de 120 000 francs, destiné à étoffer la prestation liée à l'entretien des toilettes publiques et à permettre ainsi au personnel d'Onet SA de travailler avec des temps de travail augmentés, ce qui leur assurera des salaires décents. Cette proposition était en discussion depuis la semaine précédente. Parallèlement à l'annonce de cette proposition, le SIT a fait savoir que le montant requis pour passer tous les travailleurs à plein temps (43 heures hebdomadaires) serait de 158 000 francs. Le Conseil administratif a donc décidé lors de sa séance du mercredi 3 avril d'augmenter d'autant le montant demandé dans cette proposition.

L'augmentation du budget disponible découle du vote de ce crédit extraordinaire qui permettra d'intensifier le nettoyage des WC publics. Des demandes de nettoyage seront formulées en ce sens par le LOM, principalement durant la saison estivale et pour des toilettes publiques très fréquentées.

L'annonce du Conseil administratif a permis au SIT et à Onet SA de rédiger la première version d'un accord complet de sortie de crise.

### **Estimation des coûts**

Le coût annuel supplémentaire de cette prestation étoffée est évalué à 158 000 francs.

### **Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le LOM.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**Tableaux récapitulatifs des coûts de fonctionnement et  
planification des dépenses (en francs)**

**Objet: Entretien des toilettes publiques**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
	158 000	100%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>158 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service logistique et manifestations

**CHARGES**

31 – Biens, services et autres charges d'exploitation	158 000	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>158 000</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** - 158 000

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 158 000 francs destiné à étoffer la prestation liée à l'entretien des toilettes publiques.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 31, politique publique 72, Traitement des eaux usées.

**Le président.** Ce document vous est parvenu par messagerie électronique. Je vous propose de voter le principe du vote de cet objet sur le siège, c'est-à-dire sans renvoyer la proposition en commission. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, le principe du vote sur le siège est accepté par 56 oui contre 7 non (3 abstentions).

### *Préconsultation*

**M. Sami Kanaan, maire.** Je remercie d'ores et déjà ce Conseil d'avoir accepté le principe du vote sur le siège et saisis cette occasion pour remercier également la commission des finances de m'avoir reçu au début du mois, de mémoire le 3 avril, pour une présentation anticipée des enjeux de cette proposition avant qu'elle soit traitée en séance plénière. Comme vous l'aurez compris, cet objet vise à sortir d'un conflit social très douloureux dans le domaine du nettoyage de

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

nos toilettes publiques. Je crois que nous sommes toutes et tous conscients de la difficulté du marché économique du nettoyage privé, qui est particulièrement concurrentiel et dont les travailleuses et les travailleurs sont de manière générale très peu payés et souvent employés à temps partiel, voire très partiel. Par conséquent, ces personnes doivent souvent cumuler plusieurs temps partiels pour pouvoir subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, ce qui n'est pas du tout souhaitable à tous points de vue.

A l'époque, l'entreprise Onet SA avait obtenu ce marché dans les règles et elle a fait un travail satisfaisant pour ce qui regarde le mandat attribué en tant que tel. Cela étant, plusieurs éléments ont causé le point de départ de ce conflit, le plus important des reproches formulés visant les temps partiels des travailleurs et donc les salaires nets particulièrement bas, compte tenu du fait que les salaires sont déjà bas dans cette branche professionnelle. La grève a donc commencé... (*M. Pagani parle au bureau du Conseil municipal.*) Je ne sais pas si mon collègue Rémy Pagani peut éventuellement laisser... Monsieur Pagani? (*Rires.*) Voilà, je comprends... (*Commentaire de M. Pagani.*) Vous pouvez sortir, merci. (*Rires.*) Reprenons donc, sur cet enjeu essentiel. Le conflit social s'est malheureusement aggravé et une grève a été lancée. Vous savez cela, je ne vais pas refaire tout l'historique. Le Conseil administratif est donc avant tout intervenu pour rétablir le dialogue entre les parties, d'un côté les grévistes représentés par leur syndicat, et de l'autre côté l'entreprise, ce qui a pu se faire durant la semaine de vacances scolaires. Assez rapidement, une bonne nouvelle est apparue, à savoir qu'aussi bien le syndicat que l'entreprise ont reconnu qu'un accord pourrait régler la plupart des points litigieux, comme la régularité des plans de travail, les enjeux de prévoyance professionnelle ou encore d'horaires effectifs.

Toutefois, la revendication principale concernant le retour à des horaires à plein temps, équivalant à 43 heures dans la branche du nettoyage, devait encore être discutée. C'est là que les deux parties se sont tournées vers la Ville de Genève, afin de pouvoir trouver une solution définitive à ce conflit. Vous l'aurez compris à la vue des chiffres contenus dans cette proposition: pour augmenter le temps de travail de tous les travailleurs concernés et atteindre le plein temps hebdomadaire avec une mensualisation des salaires et une régularisation des temps de travail – ce qui est en soi une bonne nouvelle –, des moyens supplémentaires permettant de mener la prestation de manière plus approfondie étaient nécessaires. Cet aménagement est d'autant plus souhaitable que les toilettes publiques sont particulièrement sollicitées en été et que c'est donc durant cette période que la prestation mérite d'être renforcée, au bénéfice de la population résidente, des visiteurs et visiteuses et des touristes de notre cité.

Pour toutes ces raisons, que j'ai eu l'occasion d'expliquer préalablement en commission des finances, le Conseil administratif a décidé de vous proposer ici ce crédit extraordinaire de 158 000 francs, qui permet donc de résoudre ce conflit

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

social dans de bonnes conditions. Vous savez que l'annonce de cette proposition a d'ores et déjà permis de suspendre la grève, les grévistes ayant repris le travail, dans l'espoir qu'un accord puisse être formalisé entre les grévistes représentés par le syndicat et l'entreprise. Sa mise en œuvre dépend désormais du vote du Conseil municipal ce soir, raison pour laquelle je vous serais très reconnaissant de le voter sur le siège. Je vous remercie. *(Applaudissements du public présent dans la salle.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Mesdames et Messieurs présents dans le public, je vous ai expliqué en début de séance que les personnes qui suivent nos travaux ici ne doivent pas faire de bruit. Le règlement du Conseil municipal le veut ainsi, c'est pourquoi je souhaite vivement que vous le respectiez, comme nous le faisons – ou en tout cas comme nous tentons de le faire. *(Rires.)* Cela étant dit, je passe au vote de l'entrée en matière.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition PR-1352 est acceptée par 47 oui contre 2 non (3 abstentions).**

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce conflit comportait effectivement une problématique importante pour laquelle le Conseil administratif a mis un bon moment à réagir, dans un premier temps avec une proposition de 120 000 francs. C'est très bien que ce nouveau crédit permette de régler cette situation; cela étant, bien que de nombreuses discussions aient déjà eu lieu au sein de la commission des finances, j'avoue que j'aurais quand même préféré que la proposition retourne faire encore un petit tour en commission. En effet, résoudre ce conflit par un crédit a pour conséquence d'ouvrir une boîte de Pandore. Il faut bien garder à l'esprit que si la lutte des travailleurs est totalement légitime, on ne peut pas intervenir avec un crédit à chaque fois qu'une telle problématique est soulevée, afin d'augmenter le temps de travail du personnel...

Je ne connais pas les détails du contrat, mais finalement l'arrangement proposé ici consisterait, de manière caricaturale peut-être, à nettoyer les toilettes publiques quatre fois dans la semaine au lieu de trois, de manière à remplir le plein temps. D'accord, nous réglerons ça de cette façon, mais j'attire tout de même l'attention de ce Municipal quant à l'éventuelle utilité de retourner une nouvelle fois en commission, car je ne voudrais pas que demain dans d'autres secteurs, ou peut-être même dans ce secteur mais à d'autres endroits, une problématique similaire surgisse. En effet, il est bien joli que la Ville de Genève ait les moyens d'allouer ces 158 000 francs, et plus encore, mais ce sont les contribuables qui payent en réalité. Est-ce que cette prestation supplémentaire est nécessaire du point de vue de la Ville, des contribuables et des usagers? Est-ce que l'augmentation du temps de travail de ces travailleurs permettra réellement de régler le conflit?

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

La problématique à laquelle nous faisons face ici résulte d'abord d'une convention collective de travail (CCT) quelque peu indigne dans la mesure où le salaire à l'heure qu'elle fixe est dramatiquement bas, à tel point que je ne pense pas qu'il permette à une famille de vivre, même à temps plein. Ce crédit sert donc de paravent facile qu'on applique pour régler la situation, sans pour autant améliorer la convention collective où il y a à peine un sou de plus. Les salaires restent miséreux et les travailleurs restent des travailleurs pauvres. Nous au Mouvement citoyens genevois, nous ne voulons pas de ça.

Par conséquent, nous attirons l'attention de ce Conseil municipal qui, en souhaitant voter ce crédit sur le siège, ouvre une boîte de Pandore, avec pour conséquence que d'autres cas du même type seront présentés à cette municipalité demain sans qu'on puisse pour autant y répondre, car si on commence ainsi, nous n'arrêtons plus. Je le redis encore une fois: prudence, prudence, la queue du chat balance. (*Rires.*) Etant donné qu'il nous faut faire face à cette situation et que nous n'avons pas le choix, nous voterons ce crédit, mais du bout des lèvres, non pas pour pénaliser les travailleurs, mais bien pour les raisons que je viens d'expliquer.

**M. Vincent Schaller** (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, pour les mêmes raisons que celles avancées par M. Sormanni, le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas en faveur de ce nouveau crédit budgétaire. (*Ndlr: M. Schaller s'exprime au nom de l'UDC alors qu'il est actuellement hors parti.*) La proposition du Conseil administratif étudiée attentivement en commission des finances n'a aucun fondement. Dans cette affaire d'entretien de toilettes publiques, nous avons d'un côté la proposition de M<sup>me</sup> Maria Pérez contenue dans le projet de délibération PRD-220, que nous aborderons peut-être plus en avant dans la session, qui espère donner un statut de fonctionnaire à tous les collaborateurs de la société Onet SA. Cela étant, l'Union démocratique du centre ne l'acceptera pas, bien qu'il ait le mérite de la clarté et de la cohérence. De l'autre côté, nous avons cette proposition du Conseil administratif, qui demande à notre Conseil municipal de voter un crédit de 158 000 francs pour compléter les salaires d'une société privée.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je m'adresse en particulier à ceux qui ont fait quelques études de droit, cette opération n'a à l'évidence aucun fondement, il n'existe en effet aucune base légale justifiant ce versement. L'entreprise Onet SA est une société privée, qui fait partie d'un groupe international, avec des actionnaires français; par quel miracle est-il donc possible d'arriver à la conclusion qu'il revient au contribuable de la Ville de Genève de compléter les salaires des collaborateurs de cette entreprise française? Je rappelle que cette société a remporté un marché public de la Ville de Genève,

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

dont les conditions précises ont été prédéterminées par le Conseil administratif lui-même. Je rappelle également, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que d'autres sociétés ont postulé pour ce marché public mais ont été recalées, la Ville de Genève ayant choisi Onet SA. Tous ces éléments, essentiellement le fait qu'Onet SA soit une société privée ayant remporté un marché public, n'auraient cependant aucune importance ici, raison pour laquelle on pourrait compléter sur plusieurs années de suite les salaires des employés d'une société privée, sans base juridique? Bien sûr que non.

Si les conditions de travail des collaborateurs d'Onet SA sont aujourd'hui jugées indignes par le Conseil administratif, il revient à la Ville de Genève de casser le contrat passé avec cette entreprise, d'éventuellement même le résilier pour non-respect de la CCT, puis d'organiser un nouvel appel d'offres avec des exigences renforcées en matière de conditions salariales. Il est complètement extravagant de rediscuter les conditions de l'appel d'offres au coup par coup, afin de régler les problèmes internes d'une entreprise privée. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si nous arrivons à de telles aberrations c'est bien sûr parce que, et vous le savez tous, nous patageons dans un cadre imposé de libre circulation des services et de libre circulation des travailleurs. Cette problématique dépasse largement le cadre de la Ville de Genève. Une société étrangère exploite ses collaborateurs, ne respecte pas la CCT et applique des conditions de travail qui sont loin de ce que nous estimons admissible en Suisse. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas au contribuable de payer la facture.

Il se trouve qu'il n'y a pas si longtemps, dans le cadre d'une énorme opération d'enfumage, M<sup>me</sup> Salerno, avec l'aide de la Fédération des entreprises romandes (FER), nous a proposé la création d'un Fonds de responsabilité solidaire pour les marchés publics de la Ville de Genève. Dans sa grande faiblesse, notre Conseil municipal a accepté d'y verser 300 000 francs. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voici donc l'occasion idéale de tester ce fonds d'indemnisation. Si la société Onet SA a violé la convention collective, si elle est aujourd'hui dans l'incapacité de faire face à ses obligations et si le fonds de M<sup>me</sup> Salerno sert véritablement à quelque chose, nous réglerons alors cette affaire en y prélevant les 158 000 francs, pour autant bien sûr que les conditions de ce prélèvement soient remplies. Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je proposerai donc un amendement dans ce sens.

#### *Projet d'amendement*

*Article premier.* – Rappel: le Fonds de responsabilité solidaire créé par la Ville de Genève a pour but de garantir à tous les travailleur-euse-s employé-e-s par des entreprises adjudicataires de marchés publics de la Ville de Genève le respect

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

effectif et immédiat des conditions de travail prévues par la loi et les conventions collectives en cas de manquement de leurs employeurs à leurs obligations.

*Art. 2.* – Le Conseil administratif est autorisé à prélever dans le Fonds de responsabilité solidaire un montant de 158 000 francs destiné à étoffer la prestation de la Ville de Genève liée à l'entretien des toilettes publiques.

*Art. 3.* – Le Conseil administratif vérifiera au préalable que les conditions réglementaires pour le prélèvement prévu à l'article 2 sont remplies.

**M. Pascal Holenweg (S).** A notre sens, la proposition du Conseil administratif est à la fois indispensable et insuffisante. Elle est indispensable pour sortir d'un conflit de travail et permettre à ceux qui nettoient les toilettes publiques de la Ville de Genève de vivre de leur travail. Ca n'est pas parce que l'entreprise Onet SA aurait violé la CCT que le problème se pose, mais bien parce que cette convention en elle-même pose des salaires largement insuffisants pour vivre de son travail, si ce dernier n'est pas un plein temps. Même dans le cadre d'une activité à plein temps, le salaire garanti par la CCT est largement inférieur au salaire que toucheraient les nettoyeurs des toilettes publiques s'ils étaient employés par la Ville de Genève plutôt que par une société privée. La première raison justifiant la proposition du Conseil administratif est donc celle de l'urgence: l'urgence de sortir d'un conflit de travail, l'urgence de permettre à des gens qui travaillent tout de même pour la Ville de Genève, sans être employés par la Ville de Genève, de vivre de leur travail. On ne vit pas à Genève avec un salaire de 3000 francs ou de 3200 francs par mois pour un poste à temps partiel.

Au départ, il nous semble plutôt contradictoire de réclamer une augmentation du temps de travail alors que, historiquement, nous sommes plutôt partisans de sa diminution. Cependant, ici le problème qui se pose est celui de la rémunération du travail, des conditions de travail, de la réponse à donner ici et maintenant à un conflit qui a duré presque deux mois et dans lequel des gens qui travaillent pour nettoyer des locaux et des installations de la Ville de Genève ne touchent qu'un salaire insuffisant pour les faire vivre correctement, cela dans une des villes les plus riches du monde et dans l'une des communes les plus riches de Suisse. Il n'est pas acceptable qu'en ville de Genève des gens touchent 3200 francs par mois pour nettoyer nos toilettes publiques. Face à l'urgence, le seul moyen de répondre à cette situation était d'augmenter leur temps de travail et ainsi leur bas salaire. Cela posé, le vote du crédit extraordinaire se justifie, car il répond à cette urgence et est donc indispensable, bien qu'il ne permette pas de régler le problème de fond, c'est-à-dire le problème de la sous-traitance et de l'externalisation d'un certain nombre de tâches qui devraient être accomplies par des employés de la Ville de Genève, parce qu'elles sont accomplies pour la Ville de Genève et pour sa population. Cette externalisation s'est toujours justifiée, non pas pour

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

des raisons d'efficacité ou de principe, mais pour des raisons de pure économie, autrement dit pour que la Ville fasse des économies budgétaires. Ces économies doivent bien être payées par quelqu'un, et ici, qui paye en l'occurrence les économies que la Ville fait en externalisant un certain nombre de tâches? Ce sont celles et ceux qui les font concrètement. Si la Ville peut faire des économies dans les nettoyages de ses toilettes publiques, c'est parce que les travailleurs qui font ce travail sans être employés de la Ville de Genève coûtent moins cher que les travailleurs de la Ville de Genève, c'est-à-dire qu'ils sont moins bien payés. Il faut bien que les entreprises qui se portent candidates aux mandats qu'accorde la Ville de Genève diminuent au maximum leurs tarifs pour remporter le marché. Ils n'ont qu'un seul moyen de diminuer leurs tarifs, c'est de faire pression sur leurs employés, ici les travailleurs et travailleuses qui matériellement travaillent pour la Ville de Genève, sans être employés par elle.

Cette pression inhérente à la sous-traitance et à l'externalisation, qu'on est incapable de justifier autrement que par des économies budgétaires, est subie par des gens qui travaillent pour nous. De notre avis, à long ou à moyen terme, il n'y a pas d'autre solution à cette situation que la réinternalisation de toute une série de fonctions, de tâches et d'activités qui devraient être assumées par des employés de la Ville de Genève, parce qu'elles sont assumées pour la Ville de Genève et sa population. Dire que l'externalisation et la sous-traitance sont légitimes parce qu'elles permettent des économies, c'est oublier que ces économies sont payées par des gens qui travaillent tout de même pour nous, même s'ils ne sont pas employés par nous.

Nous soutiendrons évidemment la proposition du Conseil administratif, car elle apporte une réponse indispensable à une situation d'urgence. Cela étant, nous n'arrêterons pas de réclamer et de proposer, avec les autres groupes de gauche, la réinternalisation de ce qui a été externalisé et que ceux qui travaillent pour la Ville de Genève et pour la population de la ville de Genève soient employés par la Ville de Genève, disposent des droits et des salaires garantis par la Ville à ses employés et à ses employées. Encore une fois, les nettoyeurs de nos toilettes publiques employés par Onet SA travaillent pour la ville de Genève sans être employés par la Ville, les économies réalisées en externalisant cette tâche le sont donc sur leur dos. Par conséquent, nous répondons aujourd'hui à une situation d'urgence, nous ne répondons pas à un problème de fond. Nous voterons oui à cette réponse apportée à cette situation d'urgence et continuerons de vous proposer, en espérant que vous l'accepterez une bonne fois pour toutes, la réinternalisation de ce qui a été externalisé ainsi que l'engagement par la Ville de Genève des gens qui travaillent pour la Ville de Genève.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je passe la parole à M. Simon Brandt.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**M. Simon Brandt (PLR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il est toujours amusant d'entendre les discours des partis de gauche, qui disent vouloir toute une série de choses, alors qu'ils semblent oublier qu'ils possèdent quatre sièges sur cinq au Conseil administratif. Il faudra qu'on m'explique une fois pour toutes à quoi ça sert d'avoir une majorité absolue pour ne pas dire écrasante au sein d'un collègue gouvernemental, si c'est pour dénoncer à longueur de temps la politique qu'il mène. Il faut être un peu plus cohérent, mais on a vu que ce n'était pas la caractéristique du Parti socialiste, qui a pour slogan «Pour toutes et tous, sans privilèges» et dont les magistrats abusent de leurs cartes de crédit.

Bref, revenons à ce dossier étant donné que l'on doit laver plus blanc que blanc, non pas la gestion de cette Ville de Genève cette fois-ci, mais bien ses toilettes publiques. Si cette proposition est la bienvenue, raison pour laquelle le Parti libéral-radical l'accueillera favorablement, il est tout de même regrettable que tant de temps ait été nécessaire pour comprendre qu'il fallait faire quelque chose, le Conseil administratif ne s'étant pas exprimé à ce sujet durant plusieurs semaines, laissant entendre qu'il n'avait pas d'avis et qu'il ne souhaitait pas se mêler d'un conflit qui ne le regardait pas. Cependant, il a fini par se rendre compte que la décision prise à l'époque de confier le mandat du nettoyage de ses toilettes publiques à une société qui engage des gens à temps partiel – alors que, je le rappelle, la société précédente engageait à temps complet –, ne permettait pas de les payer correctement. Si à l'époque le Conseil administratif avait fait un peu plus correctement son appel d'offres et avait réfléchi aux conséquences sociales de choisir une entreprise qui engage à temps partiel, on n'en serait pas arrivés là.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une situation qui pose plusieurs questions sur le plan juridique. Cela étant, est-ce que d'un point de vue politique nous pouvons faire la sourde oreille et laisser continuer pendant des mois un conflit dans lequel la Ville de Genève est partie prenante? La réponse est non et c'est pour cela qu'il convient de prendre nos responsabilités. Si, comme cela a été dit tout à l'heure, on ouvre la boîte de Pandore en intervenant dans ce conflit, j'aimerais tout de même rappeler que Pandore a laissé une chose dans sa boîte quand elle l'a refermée: l'espoir. Désormais nous devons donner cet espoir à tous les employés d'Onet SA, qui ne sont que des victimes dans cette affaire. Ils sont payés pour nettoyer les toilettes publiques par une entreprise qui a obtenu son mandat dans le cadre d'un appel d'offres et ce n'est malheureusement pas de leur faute si l'entreprise engage à temps partiel et les paie mal. Il est donc de notre responsabilité de trouver une solution temporaire, dans la mesure où un nouvel appel d'offres aura lieu en début d'année prochaine et que, le moment venu, on peut espérer du Conseil administratif qu'il octroie ce marché dans des meilleures conditions en choisissant une société qui engage des gens à temps plein et surtout paie correctement ses employés.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

Pour ce faire, le Parti libéral-radical propose un amendement sous forme de recommandation à la proposition qui nous est soumise, afin d'encourager le Conseil administratif à spécifier lors du prochain appel d'offres que l'entreprise retenue devra fournir des prestations de nettoyage à plein temps avec des employés de la catégorie des nettoyeurs professionnels avec CFC. Cette mesure permettra d'éviter deux choses dans le futur, tout d'abord qu'un nouveau conflit ne surgisse dans les années à venir du fait qu'on engage des gens à temps partiel, mais aussi et surtout une forme de dumping salarial et qu'une entreprise engage des gens qui n'ont pas le CFC de nettoyeur professionnel.

*Projet de recommandation*

Lors du prochain appel d'offres, spécifier que l'entreprise retenue devra fournir des prestations de nettoyage à plein temps avec des employés de la catégorie des nettoyeurs professionnels en possession d'un certificat fédéral de capacité (CFC).

Ce faisant, je pense que nous pourrions éviter un problème futur dans le domaine du nettoyage public. Encore une fois, nous ne pouvons que regretter que le Conseil administratif ait mis autant de temps à nous faire une proposition. Je conclurai en ajoutant un dernier regret, à savoir que je trouve tout de même curieux qu'il ait fallu que la commission des finances se saisisse de ce dossier et sous-entende qu'elle s'acheminait vers une solution de crédit complémentaire à hauteur de 158 000 francs, pour que comme par hasard et subitement le Conseil administratif se rende compte qu'il s'agissait de la bonne chose à faire. Une fois de plus, le Conseil administratif a un train de retard par rapport au Conseil municipal et aurait pu mettre fin à ce conflit social beaucoup plus tôt. Néanmoins, le but étant de résoudre les choses sans plus attendre, le Parti libéral-radical fera une exception cette fois-ci en votant ce complément de crédit, non pas pour violer les réglementations des marchés publics, mais pour mettre fin à un conflit social qui n'a que trop duré.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Aujourd'hui, Ensemble à gauche devra faire preuve de pragmatisme et se raccrocher au principe de réalité. Etant donné que la thématique de la réinternalisation des travailleurs qui œuvrent sur l'espace public ne semble pas rassembler la majorité de ce Conseil municipal, nous accepterons cet emplâtre sur une jambe de bois, alors même qu'Onet SA est une société multinationale qui a violé la CCT et qu'elle récidivera certainement à l'avenir. Cette situation difficile a malheureusement été créée par un Conseil administratif à majorité de gauche, car quatre de ses cinq magistrats sont de gauche. Depuis douze ans que je

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

siège au Conseil municipal, Ensemble à gauche a régulièrement proposé, peut-être pas chaque année, mais une fois tous les deux ans, de réinternaliser le nettoyage, or, par la voix de la grande argentière, le Conseil administratif a toujours préféré prôner l'économie. Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil municipal a suivi cette façon de faire, avec pour résultat de s'en foutre des conséquences sociales induites par la sous-traitance. Pourtant ce choix impose des conditions de travail dramatiques aux personnes qui exécutent des tâches indispensables en ville de Genève. C'est avec douleur qu'Ensemble à gauche se rend compte de la manière avec laquelle ce Conseil administratif de gauche s'est accommodé jusqu'à ce jour d'une hiérarchie sociale apparaissant comme logique, bien qu'elle traduise une violence symbolique exercée dans ce cas précis par une collectivité publique.

En Ville de Genève, veut-on uniquement engager des cadres? Certes, il faut faire des choix, mais pourquoi est-on d'accord d'engager des personnes avec un certain niveau d'études dans certains cas, alors que lorsqu'il s'agit d'accomplir les tâches les plus ingrates sur le domaine public ou dans les bureaux de l'administration, s'opère une discrimination de manière parfaitement assumée par la Ville de Genève? Le traitement que subissent tous les travailleurs qui effectuent le nettoyage pour la Ville de Genève est indigne. Il faut savoir que la majorité du nettoyage est réalisé par des femmes. La question se pose alors de la considération que l'on porte à ses travailleuses et travailleurs invisibles et de la position de la Ville de Genève à leur égard, elle qui se targue d'être un employeur exemplaire, progressiste et qui veut promouvoir la grève des femmes.

Aujourd'hui, un problème urgent relatif à ces travailleurs précaires doit être résolu, dans la mesure où il a été créé de toutes pièces par un Conseil administratif qui s'est obstiné à vouloir sous-traiter cette tâche essentielle. Comme l'a souligné M. Holenweg précédemment, cela a été fait au nom de la rigueur budgétaire et de l'économie. Les comptes nous seront présentés demain et, comme toutes les années, on nous dira que nous avons fait un boni avoisinant les 50 millions de francs qui, cumulés sur dix ans, représentent près de 500 millions de francs. Une telle somme démontre que le Conseil administratif à majorité de gauche, qui se dit progressiste et veut lutter contre les discriminations, aurait pu depuis belle lurette nous faire une proposition d'internalisation globale des tâches du nettoyage sur son territoire. Heureusement, le regard que ce Conseil municipal porte sur ce phénomène de sous-traitance est désormais en train de changer.

Afin de mettre un terme à une dure grève assurée depuis environ cinquante-cinq jours par les travailleurs, qui ont envie qu'une solution soit trouvée et de pouvoir rassurer leurs familles qui craignent pour leurs emplois, nous devons résoudre cette situation urgente, c'est pourquoi nous voterons en faveur de ce crédit de 158 000 francs. Cela étant, vous transmettez à M. le maire, s'il vous plaît Monsieur le président, que cette réponse reste totalement insatisfaisante et ne correspond en rien à ce que nous attendons d'un Conseil administratif de gauche. Il

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

faut réellement mettre fin aux discriminations et à cette indignité. Tout le monde ici sait que cette CCT n'est pas satisfaisante, même M. Sormanni, qui votera du bout des lèvres, comme il vient de le dire. Tout le monde ici sait que les entreprises de nettoyage morcellent les temps de travail et ne donnent quasiment que du temps partiel à leurs travailleurs. Tout le monde sait que le travail ingrat réalisé l'est majoritairement par des personnes issues de l'immigration. Quand j'entends M<sup>me</sup> Salerno qui assume de dire qu'en fin de compte les personnes travaillant dans ces entreprises ne seraient même pas capables de passer le test de français permettant d'être engagées par la Ville, je me demande où nous sommes. Nous sommes une municipalité qui a fait de la lutte contre les discriminations une de ses priorités politiques, cependant ici nous en créons nous-mêmes une...

**Le président.** Sept minutes, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* En agissant ainsi, nous créons nous-mêmes une violence symbolique envers des personnes qui font un travail essentiel avec énormément de conscience et qui désirent simplement faire vivre leurs familles. Je parle avec d'autant plus d'émotion que...

**Le président.** Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Monsieur le président, je parle avec énormément d'émotion de ce sujet...

**Le président.** Oui... sept minutes...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Parce que je suis moi-même la fille d'une personne qui allait nettoyer les bureaux le soir. Ces gens ainsi que leurs familles espèrent simplement la dignité...

**Le président.** Veuillez conclure, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* ... et c'est cela que nous devons leur offrir. Pour ce faire, Ensemble à gauche reviendra avec constance et opiniâtreté sur ce processus de réinternalisation.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**Le président.** Huit minutes...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* Maintenant, j'ai trois recommandations à vous soumettre...

**Le président.** Je vous remercie, Madame la conseillère municipale...

*M<sup>me</sup> Maria Pérez.* J'ai trois recommandations à vous soumettre...

**Le président.** Je passe désormais la parole à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, s'il vous plaît. Madame Barbey-Chappuis, c'est à vous.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien est pleinement conscient des difficultés rencontrées par les employés du secteur du nettoyage et de la pénibilité de la tâche qu'ils accomplissent chaque jour. Nous sommes également conscients que les salaires, bien que régis par une CCT, sont parmi les plus bas du marché du travail. Nous attendons de collectivités publiques comme la Ville de Genève qu'elles soient non seulement un employeur exemplaire, mais aussi un adjudicateur exemplaire et qu'elles ne contribuent pas directement ou indirectement à favoriser la sous-enchère salariale.

Ce soir, nous sommes également assez mal à l'aise avec la proposition du Conseil administratif, puisque, comme l'ont relevé avant moi MM. Sormanni et Schaller, un vote positif créerait de notre point de vue un précédent qui est problématique. C'est la raison pour laquelle, après une longue discussion au sein du groupe, nous avons choisi de nous abstenir. En quoi ce précédent serait-il problématique? Nous estimons qu'en tant qu'autorité adjudicatrice, la Ville de Genève doit définir ses besoins dans les appels d'offres qu'elle attribue. Ce n'est pas aux prestataires ni aux syndicats de le faire. En cas de vote positif ce soir, les syndicats pourront faire grève lors de chaque appel d'offres futur et exiger des prestations supplémentaires considérées initialement comme non nécessaires par la Ville de Genève, ce qui, de notre point de vue, n'est pas conforme au partenariat social auquel nous sommes attachés et qui fait la force de la Suisse, que cela plaise ou non à M<sup>me</sup> Pérez.

Une autre problématique qui se posera relativement rapidement concerne la bonne gestion des deniers publics, car le contrat d'Onet SA arrivera à échéance au début de l'année 2020, sauf erreur de ma part. Par conséquent, que devra faire la Ville à ce moment-là? Devra-t-elle surévaluer les prestations

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

demandées et nécessaires, pour éviter une nouvelle grève? Si ce crédit est voté ce soir, où s'arrêtera-t-on? Pourquoi revoir à la hausse l'offre d'Onet SA et pas celle d'autres entreprises qui s'occupent par exemple du nettoyage des bâtiments administratifs et dont les employés appartiennent à des catégories qui sont encore inférieures à celles dont il est question ce soir?

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, le groupe du Parti démocrate-chrétien a décidé de ne pas voter en faveur de ce crédit en s'abstenant ce soir.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Selon moi, cette situation met en évidence une dimension qui n'est jamais prise en compte dans le domaine professionnel, celle de l'utilité sociale des emplois et des activités qui s'y rapportent. Par exemple, on comprend rapidement l'indispensable utilité sociale du travail réalisé par les éboueurs lorsqu'ils font grève pendant plusieurs jours. Nous avons toutes et tous pu le voir dans les journaux. Il suffit donc que les nettoyeuses et les nettoyeurs se mettent en grève pour comprendre ce qu'est l'utilité sociale d'un emploi. Aujourd'hui, nous devons cependant constater que cette utilité sociale n'est jamais prise en compte lorsqu'il s'agit de rémunérer dignement des travailleuses et des travailleurs. C'est pourquoi, comme déjà dit auparavant, il faut soutenir la proposition du Conseil administratif, bien qu'elle soit totalement insuffisante. Toutefois, je dois dire que cette proposition me surprend beaucoup parce qu'il est très étonnant qu'une collectivité publique vole au secours d'une entreprise privée qui a manqué ou manque à ses obligations. C'est quand même un peu particulier.

Le deuxième constat que nous devons faire et que je tiens à répéter ici, bien qu'il ait été rappelé précédemment, concerne l'échec de la politique d'externalisation motivée par un gain économique relativement faible réalisé exclusivement sur le dos des nettoyeuses et des nettoyeurs. En opérant ce gain économique, nous négligeons et méprisons la dignité de ces employés, parce que leur utilité sociale n'est plus reconnue. Comme d'autres et à titre personnel, je regrette évidemment que cette politique soit menée par un Conseil administratif prétendument de gauche, qui semble pourtant faillir sur un plan qui devrait être prioritaire à ses yeux, c'est-à-dire sur le plan social ainsi que sur le plan du respect accordé aux travailleuses et aux travailleurs. En effet, outre ce dossier du nettoyage, d'autres dossiers liés aux ressources humaines, tels que celui des retraites forcées et de la police municipale, ainsi que, nous l'avons appris récemment, aux différentes commissions du personnel internes qui se sabordent les unes après les autres, démontrent cet échec. Par conséquent, je pense que nous allons soutenir cette proposition, cependant avec énormément d'inquiétudes au sujet de la politique des ressources humaines menée par ce Conseil administratif.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Finalement, nous sommes victimes de la déréglementation des marchés. Nous avons toujours pensé que le marché, ce fameux marché, réglerait les choses, mais en réalité il ne règle absolument rien et dérègle au contraire les structures sociales. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation quelque peu paradoxale où, à un moment donné, nous avons externalisé le nettoyage en émettant un certain nombre de conditions, entre autres sociales, cependant ce processus n'a pas été entrepris en faveur des travailleurs, notamment du point de vue des nouvelles conventions collectives. Or, compte tenu de sa puissance, il aurait été tout à fait honorable pour la Ville de dire oui à l'externalisation tout en faisant son possible du côté des conventions collectives grâce au maintien de conditions acceptables dans l'ensemble de la branche.

Cela étant, de telles précautions n'ont pas été prises depuis un certain nombre d'années, même lorsque le Conseil administratif est allé jusqu'au Tribunal fédéral afin d'imposer un taux horaire pourtant refusé par le tribunal, estimant que la Ville n'avait pas à s'immiscer dans ce partenariat social. A ce moment-là peut-être déjà, et aujourd'hui dans tous les cas, la question se pose de la réintégration d'un certain nombre de travailleuses et de travailleurs au sein de l'administration car, comme cela a été rappelé par des conseillers municipaux de différents partis, les entités publiques jouent un rôle extrêmement important afin d'assurer le respect de minima sociaux. Elles ne peuvent en tout cas pas, de manière involontaire ou indirecte, contribuer à un appauvrissement et à une déréglementation du monde du travail.

Aujourd'hui, un des grands bénéficiaires de cette grève, mais pas le seul, est d'attirer notre attention et d'inciter une réflexion sur la nécessité d'une éventuelle réintégration de certaines catégories de personnel. Cela étant, nous devons aussi considérer que nous ne pouvons pas continuer de couper les ressources des entités publiques de la ville, je pense entre autres à la réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA), tout en voulant la réinternalisation du personnel. Il faut être très clair quant au fait que les entités publiques ont des obligations dont le respect requiert des moyens. En outre, il est évident que nous avons une responsabilité encore plus importante face à cette catégorie de personnel que face à d'autres. Pourquoi? Cela a été rappelé de manière assez émotive tout à l'heure par M<sup>me</sup> Pérez, c'est-à-dire que cette catégorie regroupe les travailleurs les plus pauvres, les moins formés et qui souvent ont le moins de droits. S'il y a une catégorie professionnelle que l'on devrait intégrer ou en tout cas protéger – certains diraient même surprotéger, ce que je ne crois pas –, c'est bien celle des nettoyeuses et des nettoyeurs du domaine public.

Les 158 000 francs contenus dans ce crédit visent simplement à étendre le temps de travail de ces travailleuses et travailleurs pour leur garantir un salaire convenable. Il n'est pas question d'augmentation salariale, la détermination d'un taux horaire n'ayant pas été autorisée par le Tribunal fédéral. Il s'agit donc d'une

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

simple extension des heures de travail. Quant aux personnes qui, comme je l'ai entendu tout à l'heure, disent qu'il faut faire attention car défendre ces gens-là implique de devoir en défendre d'autres dans le futur, je leur réponds que oui, ça sera le cas en effet. Ce n'est pas parce qu'il y a peut-être encore plus pauvre qu'on ne doit pas les défendre, au contraire. Il en va de notre responsabilité vis-à-vis des travailleurs les plus vulnérables.

Je terminerai malheureusement en rappelant qu'il y a quelques mois, lors du vote du budget, certains conseillers municipaux trouvant ce crédit de 158 000 francs démesuré étaient prêts à accorder en un tournemain 175 000 francs de subvention au Refuge de Darwin; je trouve donc leurs arguments quelque peu ineptes.

**M. Pascal Spuhler (HP).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette situation est effectivement un peu délicate, car il est question d'employés à temps partiel ou engagés temporairement, dont le salaire est relativement modeste – cela a été dit et redit. Cela étant, en se prononçant favorablement sur cette proposition, on ouvre la boîte de Pandore. Comme l'a dit M. Schaller, qu'en est-il des marchés publics pour lesquels des sociétés ont fait des propositions, où l'une d'entre elles a été choisie et dans laquelle on veut désormais ajouter du financement, alors que les autres sociétés participantes au départ ne peuvent plus bénéficier de cet aménagement? Cette situation est aberrante, car au final il suffit qu'une société privée exerce un peu de pression sur ses employés pour qu'accompagnés des syndicats ces derniers se mettent en grève jusqu'à ce que les pouvoirs publics viennent alimenter ses fonds privés. Je trouve cette manière de faire quelque peu particulière. Si la société en question ne respecte pas la CCT, le contrat doit être annulé. Dans la mesure où la convention est respectée, le Conseil administratif est alors peut-être tout bonnement incapable de calculer correctement le prix des prestations qu'il cherche à se faire fournir. C'est là qu'est le problème. Est-ce que le Conseil administratif a mal examiné l'ampleur du travail à effectuer, c'est-à-dire que la prestation mise au concours auprès de diverses sociétés a mal été calculée et que les prestataires de services se sont finalement retrouvés bien embêtés dans la réalisation de ce mandat?

Personnellement, j'ai un peu de peine à comprendre cette affaire et trouve dommage de voter cette proposition sur le siège, car l'urgence n'est à mon avis pas si grande que ça. La commission des finances devrait prendre le temps de l'étudier davantage dans le détail, afin de connaître les tenants et aboutissants de la situation. Dans l'état, je ne soutiendrai donc pas cette proposition. On nous met le couteau sous la gorge pour alimenter les fonds d'une société privée, qui répond à un appel d'offres public, pendant que les autres sociétés participantes et non retenues initialement se retrouvent couillonnées, excusez-moi du terme.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**M. Tobias Schnebli** (EàG). J'aimerais tout d'abord rendre hommage aux grévistes, qui ont attiré notre attention sur une situation scandaleuse, afin qu'elle soit traitée ici par la collectivité publique pour laquelle ils travaillent dans des conditions vraiment indignes. Cela a été dit en commission et également expliqué par des membres du Conseil administratif, que nous avons entendus. Le marché du nettoyage des toilettes publiques est particulièrement tendu – pour faire un euphémisme –, ou disons plutôt que c'est un marché pourri dans lequel de grosses sociétés multinationales se font concurrence afin d'avoir leur nom parmi les prestataires de la Ville de Genève et pouvoir ainsi se vanter d'avoir cette responsabilité pour l'ensemble d'une collectivité. La concurrence est telle que les entreprises finissent par travailler à perte, dans l'unique but d'avoir ce fleuron qu'est la Ville de Genève sur leur carte de visite.

Or, la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est le résultat de la volonté d'une majorité de la droite de ce Conseil municipal, mais aussi d'une majorité du Conseil administratif, qui ont suivi la logique de l'externalisation pour des tâches de service public comme celles du nettoyage des toilettes publiques utilisées par l'ensemble des citoyennes, des citoyens et des visiteurs de la ville. Cela pour soi-disant optimiser la bonne gestion des deniers publics, alors qu'on se retrouve désormais dans une situation où la Ville subventionne quasiment une société privée tandis que ce n'est pas son rôle. La majeure partie de mes préopinants font part de leur malaise face à cette mesure presque contre-nature pourtant envisagée comme remède malgré le manque de bases juridiques pouvant justifier une telle décision. Cette solution est aujourd'hui prise en considération parce qu'une majorité du Conseil administratif et du Conseil municipal veulent rester prisonniers de ce système contradictoire, qui se proclame Ville sociale et solidaire – tel qu'affiché sur les véhicules, sur les panneaux publicitaires et sur toutes sortes de supports de la Ville – tout en externalisant les tâches les plus humbles et ingrates de la collectivité à la libre concurrence du marché sous couvert d'une gestion optimale des deniers publics.

Le marché permet effectivement de faire des économies qu'on va aujourd'hui en toute petite partie compenser, mais le décalage restera énorme du fait d'une concurrence particulièrement difficile. Actuellement en ville de Genève, le nettoyage des toilettes publiques est réalisé à un tarif de 13 francs par passage, ce qui ne peut pas être compatible avec le respect de conditions dignes pour ceux qui l'accomplissent. Nous sommes par conséquent obligés d'appliquer un petit sparadrap pour empêcher la dégradation d'une situation déjà totalement inacceptable. Comme souligné précédemment, il en sera de même à moyenne ou même à brève échéance, lorsqu'il nous faudra remédier à des situations similaires rencontrées par d'autres nettoyeuses et nettoyeurs aux conditions salariales encore plus désastreuses que celles observées ici. Nous devons nous attendre à ce que de nouveaux mouvements sociaux tels que cette grève mettent en lumière d'autres

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

situations inacceptables et empêchent que ce traitement continue d'être autorisé pour l'accomplissement de tâches publiques dans une des villes les plus riches du monde.

Pour toutes les raisons exposées, nous voterons cet emplâtre sur la jambe pourrie qu'est aujourd'hui l'externalisation des emplois les plus humbles. Je rappelle que la force d'une société se mesure au traitement réservé à ses maillons les plus faibles, les travailleurs qui nettoient les toilettes publiques en faisant partie. Ce qui se passe aujourd'hui n'est que le début du long cheminement qui permettra de garantir des conditions de travail dignes à toutes celles et à tous ceux qui accomplissent des tâches indispensables pour le service public. Outre la sensibilisation des pouvoirs publics à la situation des travailleurs d'Onet SA, un des premiers gains de cette grève que je salue encore une fois est d'avoir réussi à attirer l'attention des partis de gauche sur la nécessité d'internaliser ce travail, ce qui n'était pas le cas encore récemment. Je vous invite donc à voter en faveur de ce petit crédit permettant de raccommoquer provisoirement cette situation.

**M. Jean-Pascal Cattin (MCG).** Mes préopinants MM. Schaller et Brandt ont absolument raison du point de vue économique, c'est pourquoi je ne peux qu'abonder dans leur sens. Cependant, la vraie question qui demeure est de savoir pourquoi la Ville de Genève a accordé un mandat à la société néo-négrière Onet SA. Force est de constater également que la CCT dans le secteur du nettoyage est inadaptée aux conditions salariales et économiques de Genève. Nous sommes donc dans l'obligation de voter à contrecœur cette proposition de crédit extraordinaire afin de sortir de cette impasse, sous réserve de la révision de la convention collective et de la sous-traitance y afférant. Puisse cette décision ne pas ouvrir une boîte de Pandore, car cette exception sera la dernière. Par conséquent, j'invite le Conseil administratif à revoir le plus rapidement possible la convention collective afin que nous ne nous retrouvions plus à devoir faire face à de telles obligations morales.

**M. Sami Kanaan, maire.** Nous devons en effet reconnaître que cette grève a eu le mérite d'attirer l'attention sur la réalité très difficile de cette branche de l'économie genevoise. La ténacité des grévistes peut être saluée, tout comme l'appui de leur syndicat, car ils ont traversé une période pénible.

Contrairement à ce qui a été dit, le Conseil administratif a réagi très rapidement à partir du moment où il a été interpellé devant le Palais Eynard; c'est d'ailleurs indiqué dans la proposition. Nous nous sommes immédiatement plongés dans ce dossier et je rappelle, car c'est important, que nous avons d'abord fait en sorte de rétablir le dialogue entre l'entreprise et les grévistes, afin que les

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

différents points de discorde puissent être abordés, les tensions étant évidemment très fortes à ce moment-là. A partir du moment où l'entreprise en question avait été mandatée par la Ville de Genève, il était de notre responsabilité, non pas contractuelle, mais morale, politique et sociale, d'intervenir en qualité d'intermédiaire. Des négociations constructives ont ensuite pu prendre place rapidement. Par contre, les choses ont pris plus de temps du moment que l'entreprise et les grévistes se sont mis d'accord pour solliciter la Ville de Genève afin d'obtenir des moyens supplémentaires permettant la reprise de l'activité sur des contrats à temps plein. A tous ceux qui à juste titre se posent des questions de forme ou des questions de fond, je réponds que ce temps était nécessaire, voire la moindre des choses, lorsqu'on veut faire un travail sérieux et examiner la meilleure manière de résoudre un conflit, raison pour laquelle je trouve certaines critiques totalement injustifiées.

Je rappelle à ce Conseil municipal que dans ce cas précis et à l'exception de quelques entorses qui ont été résolues depuis, les points essentiels de la CCT n'ont pas été violés par Onet SA. C'est d'ailleurs pour cela que le syndicat n'a pas activé les mécanismes usuels de gestion des conflits du travail, et que par ailleurs l'amendement déposé par M. Schaller est nul et non avenu, étant donné que ce cas de figure ne correspond pas à une violation des devoirs de l'entreprise au sens de la CCT ou du droit du travail. On peut bien évidemment critiquer plein de choses, mais nous avons ici affaire à un conflit d'ordre social, qui pose des questions de fond dans le cadre d'un contrat licite respectant la CCT dans ses points essentiels. Quant aux points ponctuels qui n'avaient pas été respectés, l'entreprise s'est engagée à rectifier le tir, un accord ayant été trouvé.

De nombreuses questions pertinentes ont été posées ce soir: quelles sont les tâches exercées en interne par la Ville de Genève, c'est-à-dire avec ses propres collaboratrices et collaborateurs, sous l'égide du statut de la Ville de Genève? Quelles tâches sont sous-traitées? Comment, malgré la concurrence, veiller à ce que les marchés publics fournissent des conditions de travail décentes aux travailleuses et aux travailleurs? Comment lutter activement contre le dumping salarial, quelles que soient ses formes – directes ou indirectes et parfois très sournoises –, notamment dans une branche comme celle-ci? Mesdames et Messieurs, je vous réponds très franchement que certains conseillers municipaux rêvent à haute voix. On a le droit de rêver en politique, mais attention tout de même, car les promesses indues peuvent être dangereuses. Si la réponse à toute situation de paiement insuffisant de travailleuses et de travailleurs employés dans le secteur privé était l'internalisation, il faudrait internaliser les tâches de milliers et de milliers de personnes à Genève. Il est ici question du nettoyage, cependant de nombreux autres segments de l'économie pourraient être visés.

A titre personnel, ma vision d'une politique de gauche ne se réduit pas simplement à internaliser des travailleurs sous-payés du secteur privé, mais demande

## Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

plutôt de se battre encore et encore pour que les gens soient payés décemment et bénéficient de conditions de travail correctes dans toutes les branches de la société, notamment dans le privé. Voilà la vraie bataille que nous devons continuer de mener, que certains ont eu l'honnêteté de rappeler et pour laquelle la Ville de Genève a été particulièrement active. Nous avons en effet essayé d'imposer des revenus minimum pour les nettoyeurs, cependant le Tribunal fédéral nous a malheureusement retoqués deux fois.

Dans de nombreuses branches, notamment la construction avec M. Pagani, mais également pour d'autres prestations avec M<sup>me</sup> Salerno, nous avons collaboré à mettre en place une surveillance du marché de l'emploi afin de repérer et combattre toutes les formes d'abus et de dumping. Je vous donne encore un exemple plus prosaïque dans le cadre du nettoyage, où beaucoup de gens travaillent à des temps très partiels, c'est-à-dire à 20% ou à 30%. Pourquoi? Parce que la grande partie des clients de ces entreprises veulent que le nettoyage des bureaux soit fait tôt le matin ou en fin de journée, ce qui rend la répartition du travail sur la semaine très difficile.

C'est pourquoi à la Ville nous avons choisi que les nettoyeuses et les nettoyeurs – mais il est vrai que ce sont surtout des femmes qui travaillent dans les bureaux – puissent venir dans nos locaux durant la journée, ce qui leur permet de compléter leur temps de travail le soir ou le matin avec d'autres clients. Cette décision n'a pas fait l'unanimité au sein du Conseil administratif, cependant une majorité l'a acceptée, ce qui a permis sa mise en place, notamment dans les bureaux dont j'ai la responsabilité. C'est une bataille de tous les instants, qui est difficile.

Aujourd'hui, je remercie le Conseil municipal d'apporter son soutien à cette problématique. Nous mènerons le débat sur l'internalisation; cela étant, croire qu'elle est la seule réponse à une situation de sous-paiement dans le secteur privé, c'est se faire des illusions et bercer les personnes concernées avec des promesses totalement indues.

Pour ce qui regarde la situation qui nous occupe ici, il est évident que cette proposition répond à une urgence sociale rencontrée par des personnes qui ont été en grève pendant une longue période et qui l'ont momentanément suspendue dans l'espoir que ce crédit extraordinaire soit voté ce soir par le Conseil municipal. D'un point de vue formel, nous avons donc opéré un complément de contrat à l'entreprise adjudicataire, une prestation supplémentaire parfaitement utile aux usagers des toilettes publiques lui ayant été demandée. Cet accord comprend également d'autres points. Je relève par exemple que l'entreprise s'est engagée à former les travailleurs à l'exercice du nettoyage professionnel et à allouer l'intégralité du crédit voté à l'augmentation du temps de travail des grévistes, conformément au but recherché.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

Enfin, sur le plan général, le débat ne se termine pas ce soir, c'est évident, par contre nous avons ici la possibilité de répondre à une urgence sociale et je remercie celles et ceux qui en ont pris conscience.

**Le président.** Merci, Monsieur le maire. Je vous fais à présent voter le renvoi de la proposition à la commission des finances, tel que demandé par M. Sormanni. En cas de refus, je vous ferai alors voter la discussion immédiate; j'espère que c'est clair pour chacun.

*Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1352 à la commission des finances est refusé par 45 non contre 15 oui (4 abstentions).*

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 55 oui contre 11 non.**

#### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Maria Pérez** (EàG). Je ne peux qu'abonder dans le sens de M. Kanaan, c'est-à-dire que le but n'est pas d'internaliser tous les employés qui travaillent en ville de Genève, mais de traiter à l'interne le travail réalisé sur l'espace public par la Ville de Genève pour les Genevoises et les Genevois. En l'occurrence, le nettoyage de l'espace public en ville de Genève est du ressort de la Ville, c'est donc elle qui devrait le réaliser. Telle est en tout cas notre ambition et nous remercions les socialistes ainsi que les Verts de nous rejoindre dans cette juste lutte.

Nous aimerions encore ajouter trois recommandations à cette proposition qui nous est soumise par le Conseil administratif. La société Onet SA gère 27 chantiers de nettoyage en ville de Genève, on peut donc craindre que celui du nettoyage des toilettes publiques ne soit pas le seul où il faille éteindre un incendie, comme cela a été souligné précédemment par M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, MM. Sormanni et Schaller. Des problématiques similaires pourraient bientôt être révélées dans d'autres domaines, c'est-à-dire que sous l'impulsion donnée par cette formidable mobilisation des grévistes, d'autres travailleurs pourraient également se mettre en grève et faire valoir de justes revendications. Dans ce cas précis, les grévistes n'essaient pas d'obtenir des choses démesurées ou non justifiées. Il ne s'agit pas non plus d'internaliser leur fonction pour en faire des fonctionnaires – malgré tout le négatif que ce terme peut véhiculer. Il est simplement question de garantir un salaire décent à ces nettoyeurs qui travaillent pour la Ville de Genève et ses habitants et de faire en sorte que la Ville cesse de faire des économies, parfois même des économies de bouts de chandelles, en exerçant une telle pression sur eux.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

Par conséquent, la recommandation 1 demande que l'entreprise Onet SA soit mise sur une liste noire et ne puisse plus soumissionner pour la Ville de Genève à l'avenir. Au sein d'Ensemble à gauche, nous pensons que la Ville de Genève n'a pas été assez courageuse dans la gestion de ce dossier et qu'elle avait tous les moyens de rompre le contrat, puisque nous avons découvert en commission des finances qu'Onet SA avait surfacturé un certain nombre d'heures sur une période de six mois. Alors que le Conseil administratif a qualifié cela d'erreur de facturation, nous considérons que c'est une fraude et pensons qu'à ce moment-là le Conseil administratif avait tout le loisir de mettre fin à ce contrat. Nous souhaitons donc qu'Onet SA ne puisse plus soumissionner pour la Ville de Genève une fois son contrat actuel arrivé à échéance, c'est-à-dire dans à peu près une année, sur aucun des 27 chantiers concernés.

La recommandation 2 propose d'introduire sous forme de points dans les critères supplémentaires de sélection des entreprises soumissionnaires, tout engagement à offrir à ses employés, hommes et femmes, des cours de français ainsi qu'une formation certifiante.

Enfin, la recommandation 3 demande au Conseil administratif de présenter des chiffres plausibles dans le cadre de l'élaboration d'un projet pilote d'internalisation dans le domaine du nettoyage, en commençant bien sûr par le nettoyage des toilettes publiques. Ce projet devrait être finalisé en 2020, afin de coïncider avec la date d'échéance du contrat d'Onet SA. Je vous remercie de voter ces trois recommandations.

#### *Projet de recommandation 1*

Introduire dans les critères de sélection donnant un point supplémentaire aux entreprises soumissionnaires l'engagement de celles-ci à offrir des cours de français et une formation certifiante à leurs employé-e-s.

#### *Projet de recommandation 2*

Mettre la société Onet SA sur une liste noire afin que cette société peu exemplaire en matière de droit des travailleurs ne puisse plus soumissionner à la Ville de Genève.

#### *Projet de recommandation 3*

Faire une proposition de projet pilote d'internalisation des nettoyeuses et nettoyeurs des toilettes publiques pour le budget 2020.

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs, beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je rappelle toutefois que la solution envisagée dans cette proposition fausse les marchés publics, parce que la société Onet SA a répondu à un appel d'offres, qu'elle a ensuite remporté selon les critères de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) et conformément au choix de la Ville de Genève. Bien ou mal, elle a remporté ce marché public. La modification de ce contrat impacte inévitablement les autres prestataires, qui auraient peut-être mieux répondu à l'offre dès le départ, par exemple en payant leurs employés davantage que le minimum stipulé par la convention collective. Dans tous les cas, nous faussons le marché en agissant comme nous nous apprêtons à le faire, c'est incontestable.

Si ce crédit permet aujourd'hui de régler un problème, je répète qu'il ouvre également une boîte de Pandore, qui nous apportera beaucoup de difficultés à l'avenir. Il faudra donc être très prudent. Il aurait tout de même été intelligent de refaire trois pas dans la neige en commission au lieu de voter ce crédit sur le siège, mais enfin, le Municipal en a décidé autrement, il s'agit désormais de rester attentif et de voir comment les choses évoluent. On ne pourra cependant pas utiliser l'argument des travailleurs pauvres à chaque fois. Je condamne cette situation, qui est scandaleuse, cependant on ne peut pas changer les règles en cours de route, car ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève, qui achète une prestation à une entreprise. Cette entreprise fait partie d'une association professionnelle régie par une CCT négociée avec les partenaires syndicaux. Au vu des salaires très bas et des conditions de travail, la convention n'est pas très bonne, cela étant c'est le mieux que les employés ont pu obtenir vis-à-vis de l'association patronale, malheureusement peut-être, mais nous devons malgré tout nous y conformer. Nous ne pouvons ni changer cette convention ni mettre en œuvre les autres arrangements suggérés par M<sup>me</sup> Salerno, qui ont été invalidés par le Tribunal fédéral.

Cette situation est bien évidemment insatisfaisante, mais la solution qu'on lui apporte l'est aussi dans une certaine mesure. Cependant, nous n'avons pas tellement le choix, c'est comme ça. Nous donnons un coup de pouce à ces travailleurs qui gagneront plus car ils feront plus d'heures, mais le prix de l'heure sera le même, ce qui leur garantira un salaire un peu moins miséreux pour un plein temps. Nous voterons donc cette solution par défaut, mais craignons d'avoir créé un précédent par la même occasion.

**M. Pascal Holenweg** (S). Lors de la préconsultation, j'ai dit que la proposition du Conseil administratif était à la fois indispensable et insatisfaisante. Elle est indispensable pour sortir d'un conflit qui a duré presque deux mois. Par conséquent, accepter ou refuser cette proposition revient à accepter ou refuser de sortir

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

de ce conflit. Si vous ne voulez pas sortir de ce conflit, votez contre la proposition ou votez en faveur de l'amendement proposé par M. Schaller et dont lui-même sait qu'il est inapplicable, puisque les conditions d'utilisation du fonds auquel il se réfère ne sont pas réunies.

S'agissant de l'internalisation à laquelle Maria Pérez, Alfonso Gomez et moi-même avons fait référence et que nous soutenons, il n'a jamais été question d'internaliser tout le monde. Nous ne vous demandons pas d'internaliser les vendeuses de grands magasins, mais d'internaliser à nouveau ce qui a été externalisé dans le passé, c'est-à-dire les tâches qui étaient assumées par des employés de la Ville de Genève, qui ont depuis été sous-traitées à des entreprises privées et qui, de notre point de vue, doivent être à nouveau assumées par des employés de la Ville de Genève.

Pour ce qui regarde la proposition qui nous est faite ici ce soir, il s'agit seulement de sortir de ce conflit social, qui a été marqué par cette grève de près de deux mois. Si vous voulez en sortir, vous votez cette proposition, si au contraire ce conflit vous a plu au point que vous vouliez y rester, eh bien vous votez contre.

#### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Vincent Schaller est refusé par 40 non contre 23 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Simon Brandt est refusé par 35 non contre 29 oui (1 abstention).*

*Mise aux voix, la première recommandation de M<sup>me</sup> Maria Pérez est refusée par 34 non contre 28 oui (2 abstentions).*

*Mise aux voix, la deuxième recommandation de M<sup>me</sup> Maria Pérez est refusée par 29 non contre 24 oui (9 abstentions).*

*Mise aux voix, la troisième recommandation de M<sup>me</sup> Maria Pérez est refusée par 36 non contre 25 oui (1 abstention).*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 48 oui contre 8 non (8 abstentions).**

Proposition: crédit supplémentaire pour l'entretien des toilettes publiques

La délibération est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 158 000 francs destiné à étoffer la prestation liée à l'entretien des toilettes publiques.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 31, politique publique 72, Traitement des eaux usées.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**11. Interpellations.**

Néant.

**12. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre attention et votre participation à tous ces débats. Je vous libère, vous souhaite une bonne rentrée et vous donne rendez-vous demain à 17 h 30.

Séance levée à 22 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	6418
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	6418
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6418
4. Interpellation orale du 1 <sup>er</sup> avril 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Uzma Khamis Vannini, Pierre Gauthier, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Pierre Scherb, Didier Lyon, Maria Pérez, Sophie Courvoisier, Hanumsha Qerkini, François Mireval, Maria Vittoria Romano et Eric Bertinat: «Quand donc la Poste déménage-t-elle à Planète Charmilles?» (IO-300) . . . . .	6418
5. Proposition du Conseil administratif du 10 octobre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 295 400 francs destiné à la mise en place d'un système de gestion et de sécurisation des accès de huit établissements scolaires de la Ville de Genève (PR-1346) . . . . .	6435
6. Proposition du Conseil administratif du 5 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 523 300 francs destiné à la rénovation de l'immeuble sis rue de Zurich 40, parcelle N° 3817, feuille N° 63, commune de Genève, section Cité (PR-1347) . . . . .	6455
7. Proposition du Conseil administratif du 13 mars 2019 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2017-2018 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1348) . . . . .	6467
8. Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 937 000 francs destiné à l'étude de la mise en conformité de l'installation de production de froid et de l'assainissement technique des deux patinoires du centre sportif des Vernets, rue Hans-Wilsdorf 4, parcelle N° 2417, feuille N° 89 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais (PR-1349) . . . . .	6538
9. Proposition du Conseil administratif du 3 avril 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 158 000 francs destiné à étoffer la prestation liée à l'entretien des toilettes publiques (PR-1352) . . . . .	6548

10. Propositions des conseillers municipaux .....	6576
11. Interpellations .....	6576
12. Questions écrites .....	6576

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*